BnF Gallica

Almanach de l'Action française

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Action française. Auteur du texte. Almanach de l'Action française. 1922.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisation.commerciale@bnf.fr.

ALMANACH
DE
L'ACTION FRANÇAISE
POVR L'AN
DE GRACE 1922

Prov...
...de
...
...

NOUVELLE LIBRAIRIE NATIONALE

3 PLACE DU PANTHEON PARIS

Lèr. 16e

24

PRIX : 3 francs

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

FRANÇAIS

Si vous voulez la grandeur de la France

les fruits de la victoire et de la paix

Lisez et propagez

L'Action Française

JOURNAL QUOTIDIEN
ORGANE DU NATIONALISME INTÉGRAL

DIRECTEURS POLITIQUES

LEON DAUDET CHARLES MAURRAS

Rédacteur en chef : **MAURICE PUJO**

Principaux collaborateurs :

Jacques Bainville, Bernard de Vesins, Georges Valois, Maxime Brienne, Maurice Talmeyr, Robert Havard, Jean Challamel, Jean Darnaudat, Marie de Roux.

EN VENTE PARTOUT

15 centimes : Seine et Seine-et-Oise — **20 centimes** : Départements

ABONNEMENTS	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
Paris.	48 »	25 »	13 »
Départements . . .	48 »	25 »	13 »
Etranger.	63 »	32 »	17 »

L'ACTION FRANÇAISE DU DIMANCHE

ORGANE HEBDOMADAIRE DE DÉFENSE NATIONALE
SOCIALE ET AGRICOLE.

Vivant, illustré de caricatures, donne le résumé des faits importants de la semaine, des commentaires politiques, une revue de la presse. Collaboration régulière de Léon Daudet et Jacques Bainville.

Le numéro 15 centimes

ABONNEMENTS : France et colonies : 1 an **7** fr. Six mois **4** fr.

NOUVELLE LIBRAIRIE NATIONALE *Vient de paraître*

docteur Léon POULIOT

Hygiène de Maman et de Bébé

grossesse - accouchement - allaitement

NOUVELLE LIBRAIRIE NATIONALE
3 Place du Panthéon . PARIS Vᵉ

Fac-similé de la couverture tirée en bleu, sur toile tango.

Ouvrage entièrement neuf, qui donne en 330 pages tous les renseignements pratiques sur les trois phases de la maternité : *grossesse, accouchement, allaitement.*

Imprimé avec des caractères neufs. — Illustré de 44 gravures. — Tiré sur papier d'Alfa. — Relié toile.

Cet ouvrage est mis en vente à. . . . . 10 fr. (11 fr. *franco*.)

CECI INTÉRESSE

Tous les Jeunes Gens et Jeunes Filles et les Pères et Mères de Famille

Une occasion unique de vous renseigner de la façon la plus complète sur toutes les situations, quelles qu'elles soient, et sur les études à entreprendre pour y parvenir, vous est offerte par

l'Ecole Universelle

qui vous adressera gratuitement sur demande celle de ses brochures qui vous intéresse :

BROCHURE N° 19.214 : CLASSES SECONDAIRES COMPLÈTES, Baccalauréats, Licences (lettres, sciences, droits).

BROCHURE N° 19.225 : CLASSES PRIMAIRES COMPLÈTES, Brevet, C. A. P., Professorats.

BROCHURE N° 19.246 : GRANDES ECOLES SPÉCIALES (Agriculture, Industrie, Travaux publics, Mines, Commerce, Armée et Marine, Enseignement, Beaux-Arts, Colonies)

BROCHURE N° 19.254 : CARRIÈRES ADMINISTRATIVES.

BROCHURE N° 19.268 : Carrières de l'**Industrie**, des **Travaux publics**, du **Bâtiment** et de l'**Agriculture** (Ingénieur, Sous-Ingénieur, Dessinateur, Conducteur, Chef de chantier, Contremaître. etc.)

BROCHURE N° 19.294 : Carrières du **Commerce** (Administrateur commercial, Secrétaire commercial, Correspondancier, Sténo-dactylographe, Représentant de commerce, Chef de publicité, Ingénieur commercial, Expert-comptable, Comptable, Teneur de livres, et de l'**Industrie hôtelière** (Directeur-gérant, Secrétaire-comptable).

Grâce aux cours par correspondance de

l'Ecole Universelle

chacun peut, aujourd'hui, acquérir

chez soi, quelle que soit sa résidence,
à ses heures de loisir, quelles que soient ses occupations,
facilement, quelles que soient ses études antérieures,
avec le **minimum de frais** et dans le **minimum de temps**,
toutes les connaissances utiles pour occuper la situation dont il se sent digne.

Outre la brochure qui vous intéresse, demandez tous les renseignements et conseils spéciaux dont vous pouvez avoir besoin. Ils vous seront fournis à titre absolument gracieux et sans aucun engagement de votre part.

Ecole Universelle

10, rue Chardin, PARIS (XVI^e^)

MONSEIGNEUR LE DUC D'ORLÉANS

Taponier
Paris 12 Rue de la Paix

LA FÊTE DE JEANNE D'ARC A PARIS

LA TÊTE DU CORTÈGE DE L'ACTION FRANÇAISE SUR LA PLACE DE LA CONCORDE

De gauche à droite : Cel Bernard de Vesins, Charles Maurras, Léon Daudet, Cne Robert de Boisfleury, Georges Valois.

LA FÊTE DE JEANNE D'ARC A PARIS

LES ANCIENS COMBATTANTS DE L'ACTION FRANÇAISE
DÉFILENT RUE DE RIVOLI.

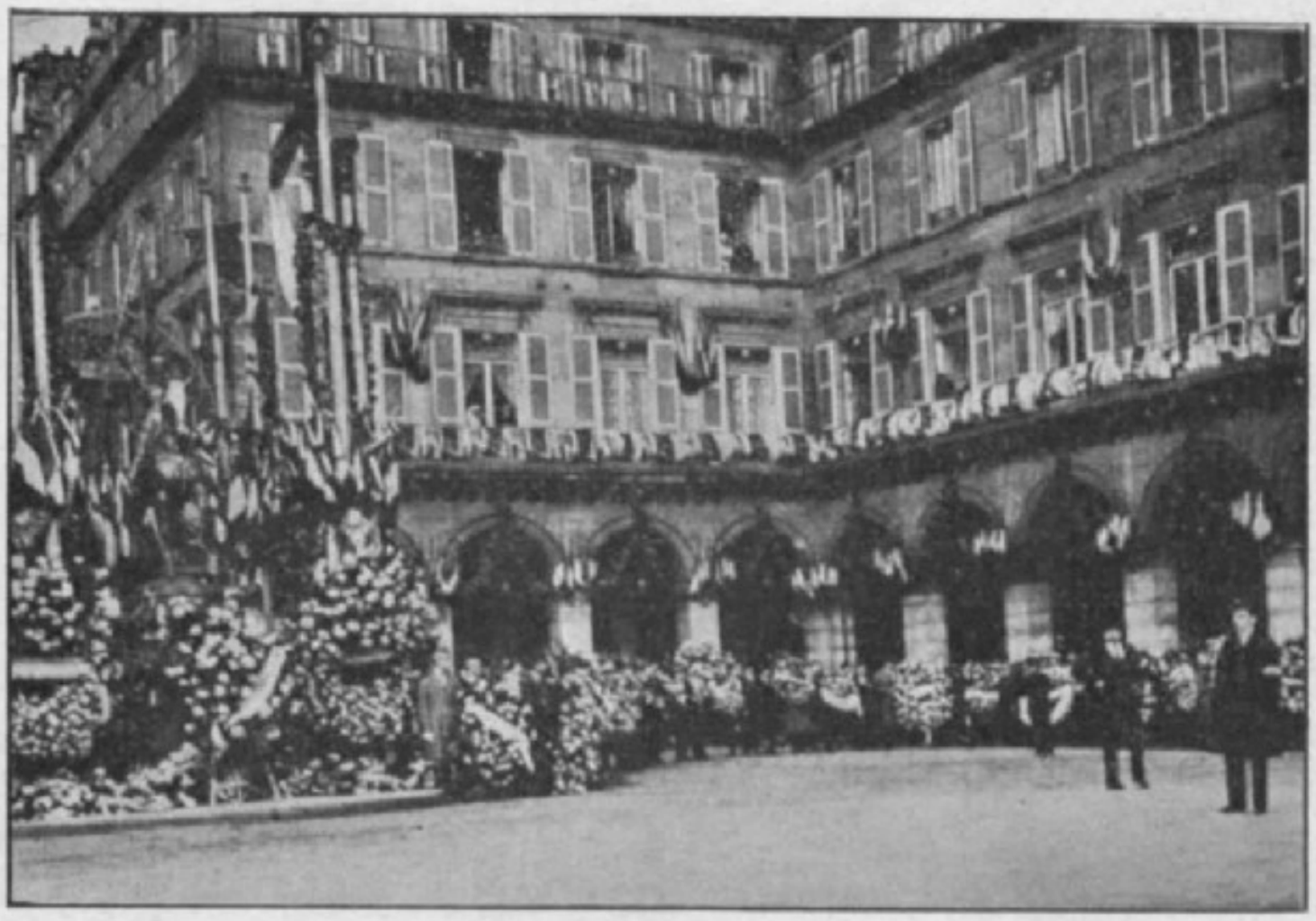

LA STATUE DE JEANNE D'ARC, PLACE DES PYRAMIDES.

LE CORTÈGE DE L'ACTION FRANÇAISE PASSANT DEVANT LA STATUE

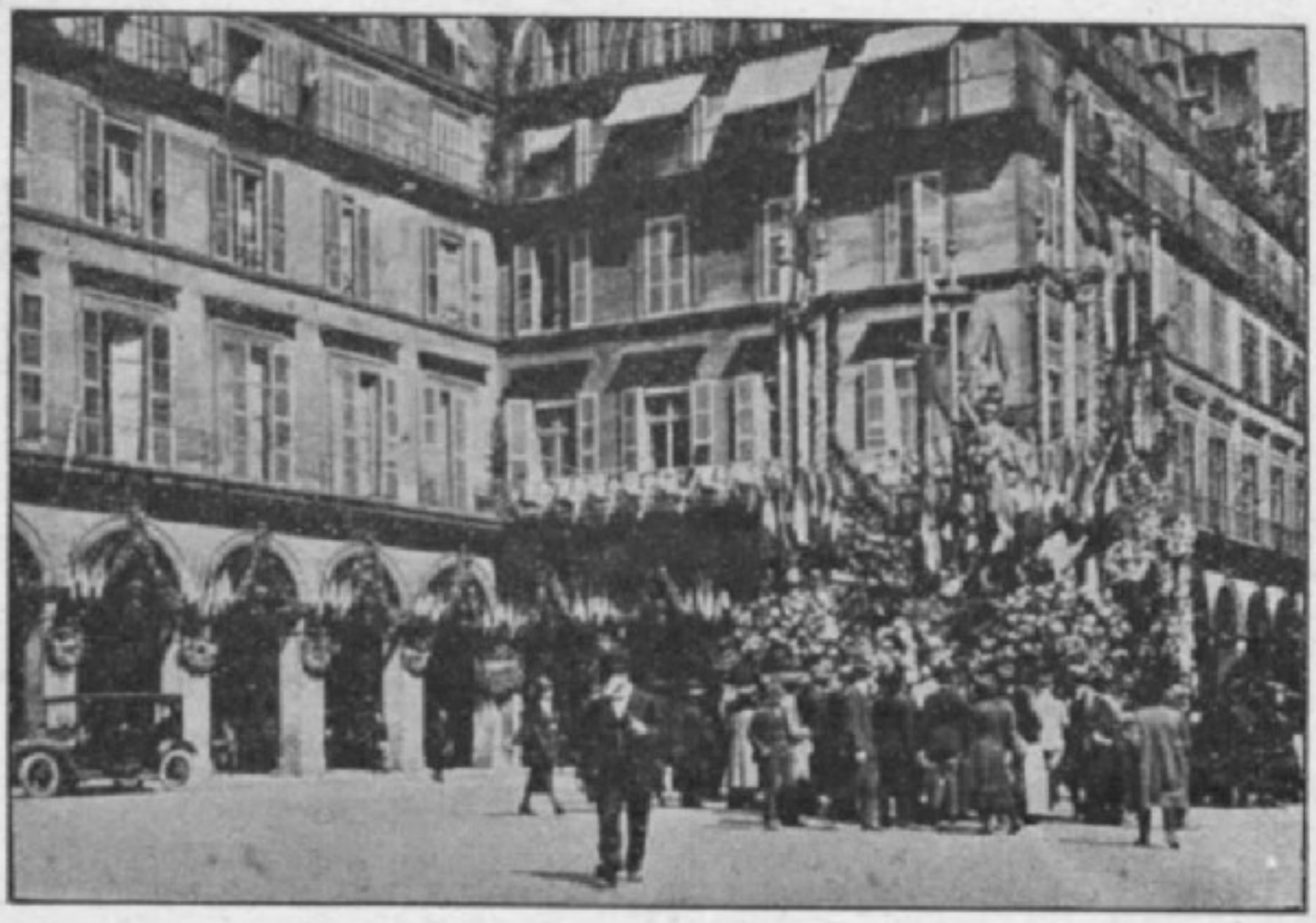

LA STATUE FLEURIE (Place des Pyramides, après-midi).

DÉPOT DES ÉDITIONS CASTERMAN

- Georges STREIF, Libraire -

66, rue Bonaparte, Paris (VI^e^) Compte Chèque - postal 224 87

D'AZEVEDO. — **Proscrits.**

Histoire anecdotique de la persécution portugaise en octobre 1910. Grand in-8°, XXVIII-326 pages, nombreuses gravures dans le texte et hors texte. 4,00

DRIVE (A.), S. J. — **Marie et la Compagnie de Jésus.**

Superbe ouvrage in-8°, XVI- 600 pages, dessins à la plume et nombreuses illustrations hors texte, 3^e^ édit. revue, complétée et illustrée. . . . 14,00

MICHEL (L.), S. J. — **Vie de S. François-Xavier, apôtre des Indes et du Japon.**

Ouvrage rédigé d'après les documents les plus certains parmi lesquels les *Monumenta Xaveriana*. Très beau volume in-8°, X-592 pages, illustré de 12 photogravures hors texte, et de nombreuses gravures dans le texte. 10,00

ROUPAIN (E.). — **Jeanne d'Arc (1429-1431).**

L'Itinéraire d'une sainte. — Scènes d'Histoire. — Notes et éclaircissements ; beau volume in-12, 279 pages. 5,00

DU SART DE BOULANT (B^on^). — **Le duc d'Ursel (1863-1903).**

Grand in 8°, 370 pages avec Portrait hors texte. 8,50

SUAU (P.), S. J. — **Une âme d'apôtre : Le PèreVictor Delpech.**

Nouvelle édition, in-12, IV-308 pages, illustrée de 40 gravures. . . 5,00

VIAL (M. L.). — **Jeanne d'Arc et la Monarchie.**

Beau vol. in-8°, 650 pages, 20 illustrations inédites hors texte. . . 12,00

DE WOUTERS (chan^e^). — **Saintes de l'ordre de S.-Augustin.**

Volume in-8° 356 pages, illustré de nombreuses gravures. 5,00

COURS ILLUSTRÉS D'HISTOIRE SAINTE par J. ECKER

Cours moyen élémentaire, cart. 2.20
Cours primaire (*ancien cours moyen*), cart. 3.30
Cours moyen (*ancien cours supérieur*), cart. 4.40

PREUD'HOMME. — **Petit dictionnaire étymologique grec.**

Cartonné toile. 8,60

Prochainement :

Missel et vespéral liturgiques. (D'après les nouvelles modifications.)
Albums d'images pour les enfants.

MENUISERIE -- PARQUETS -- TRAVAUX D'ART

Maison Lucien LACOUR

Ancienne Maison A. LACOUR & BOUQUET

Fondée en 1871

3, rue Vésale (5e arrt), et 28, rue Dussoubs, PARIS (2e arrt)

TÉLÉPHONE : GOBELINS 28-87

INSTALLATION ET MOBILIER

de BANQUES

BUREAUX

MAGASINS

Imprimerie F. BOUCHY

11, rue Héléne, 11 — PARIS (17e)

Travaux courants et de luxe - Spécialité de catalogues en noir et couleurs Brochures - Publications périodiques - Affiches - Travaux de ville et de commerce, etc ..

Téléphone : Marcadet 03-94

AU CAMÉLIA

MÉTRO SAINT-PAUL — *2, rue de Rivoli, 2* PARIS — TÉL. ARCHIVES 21-40

SPÉCIALITÉ POUR DEUIL

DÉPOT DES ÉDITIONS CASTERMAN

G. STREIF, libraire

66, rue Bonaparte (VIe)

LIVRES DE PRIÈRES ET DE DÉVOTION

La Maison Française **RAMLOT**

TAILLEURS, CHEMISIERS, CHAPELIERS CIVILS, MILITAIRES, ECCLÉSIASTIQ.

76, rue de Rennes, PARIS (6e). Téléphone : Saxe 15-70

ALMANACH

DE

L'ACTION FRANÇAISE

POUR L'AN DE GRACE 1922

AVEC UN PORTRAIT DE MONSEIGNEUR LE DUC D'ORLÉANS

TRENTE-SIX BOIS DE SYLVAIN SAUVAGE

SEPT DESSINS SATIRIQUES DE JEHAN SENNEP

ET CINQ PHOTOGRAVURES HORS TEXTE

PARIS

NOUVELLE LIBRAIRIE NATIONALE

3, PLACE DU PANTHÉON, 3

HERCULE A TUÉ L'HYDRE DE LERNE.

LE ROI ABATTRA LA TRAHISON AUX CENT TÊTES.

JANVIER

1	Dim..	*Circoncision.*
		S. Odilon, Ab.
2	Lundi	*Le S. Nom de Jésus.*
		S. Macaire, Ab.
		S. Adélard. Ab.
3	Mardi	Se Geneviève, V.
		Se Bertilie.
4	Merc.	S. Rigobert, E.
5	Jeudi	S.Elesphore,Pp.M.
		S.Siméon Stylit., C.
6	Vend	*L'Epiphanie* ✠
7	Sam.	Se Viergue, V.
		S. Chéau, C.
8	Dim.	*dans l'oct. de l'Ep.*
		S. Lucien, E. M.
		Se Gudule, V.
9	Lundi	S. Julien l'hosp.,C.
0	Mardi	S. Guillaume, E.
1	Merc	S. Hygin. Pp. M.
2	Jeudi	S. Arcade, M.
		Se Césarie, V
3	Vend.	S. Agrèce, E ☾
		S. Léonce, E
4	Sam.	S. Hilaire, E. D.
		S. Félix. M.
5	Dim.	*IIe après l'Epiph.*
		S. Maur, Ab.
		S. Paul, Er.
6	Lundi	S. Furcy, Ab.
		S. Marcel, Pp. M.
17	Mardi	S. Antoine, Ab.
18	Merc.	*La Chaire de S. Pierre à Rome.*
		Se Prisque, V. M.
19	Jeudi	S. Sulpice, E.
		S. Canut, R. M.
		SS. Marius et C. C. M.
20	Vend.	SS. Fabien et Sébastien, MM. ✠
21	Sam.	Se Agnès, V. M.
22	Dim.	*IIIe après l'Epiph.*
		SS. Vincent et Anastase, MM.
23	Lundi	S. Raymond de Pennafort, C.
		Se Emérent., V M
24	Mardi	S. Timothée, E.M
		S. Babylas. E. M
25	Merc.	*La Conv. de S. Pau*
26	Jeudi	Se Paule, Vv.
		S. Polycarpe.E M
27	Vend.	S. Julien, E. ●
		S.JeanChrys ,E.D
28	Sam.	S.Charlemagne E
29	Dim.	*IVe après l'Epiph.*
		S. François de S.E.
30	Lundi	Se Bathilde. R. Vv
		Se Martine, V. M
31	Mardi	S. Pierre Nolas ,C
		S. Marcelle, Vv.

21, *Anniversoire de la mort de Louis XVI.*

Nota. — Nous suivons fidèlement dans ce calendrier le calendrier d Eglise universelle auquel ont été ajoutés les noms de saints honoré particulièrement en France.

Abréviations. - Ab abbé; Ap. apôtre : C. confesseur ; D. docteur E. évêque : Emp. empereur : Er ermite : Imp impératrice; M martyr P. pénitent : R. reine V. Vierge Ve veuve

HERCULE A TUÉ LE LION DE NÉMÉE.

LE ROI ENCHAINERA LES GRANDS VOLEURS QUE LA RÉPUBLIQUE LAISSE RAVAGER LE PAYS.

FEVRIER

1	Merc.	S. Ignace, E. M.
		S. Sigebert, R.
2	Jeudi	*La Purif. de N.-D.*
		S. Ildefonse, E.
3	Vend.	S. Blaise, E. M.
4	Sam.	S^e Jeanne de France, R. Vv.
		S. André de Corsini, E.
5	Dim.	*V^e après l'Epiphanie.* S^e Agathe, V. M. ☽
6	Lundi	S. Vaast, E.
		S. Tite, E.
		S^e Dorothée, V. M.
7	Mardi	S. Romuald, Ab.
8	Merc.	S. Jean de Matha, C.
9	Jeudi	S^e Apoline, V. M.
		S. Cyrille d'Alexandrie, E. D.
10	Vend.	S^e Scholastique, V.
11	Sam.	S. Severin, Ab.
		Les Fondateurs des Servites, CC.
		S. Adolphe, E.
12	Dim.	*Septuagésime.*
		S^e Eulalie, V ☾
13	Lundi	S. Fulcran, E.
		S Grégoire II, Pp.
14	Mardi	S. Valentin, M.
15	Merc.	SS. Faustin et Jovite, MM
16	Jeudi	S. Onésime, C.
17	Vend.	S. Sylvain. E.
		S. Théodule, C.
18	Sam.	S. Siméon, E. M. ☾
19	Dim.	*Sexagésime.* S. Gabin, M.
20	Lundi	S. Eucher, E.
21	Mardi	S. Pépin de Landen, C.
		S. Flavien, E.
22	Merc.	*La Chaire de S. Pierre à Antioche*
23	Jeudi	S. Pierre Damien. E. D.
24	Vend.	S. Matbias, Ap.
25	Sam.	S^e Valburge, V.
		B. Isabelle de France, V.
26	Dim.	*Quinquagésime*
		S^e Mechtilde, V.
		●
		S. Nestor, E.
27	Lundi	S^e Honorine, V. M.
		S. Léandre, E. D.
28	Mardi	S. Romain, Ab.
		S^e Béatrice, Vv.

11, *Première apparition de Notre-Dame de Lourdes.*
28, *Mardi Gras.*

HERCULE A TUÉ DIOMÈDE, ROI DE THRACE.

LE ROI RENVERSERA LE SEIGNEUR DE LA GUERRE
QUI CONDUIT LE PANGERMANISME.

MARS

1	Merc.	*Les Cendres* (1) S. Aubin, E. Se Eudoxie, M.			S. Patrice, E.
2	Jeudi	S. Simplice, Pp.	18	Sam.	S. Alexandre, E. M S. Cyrille, E. D.
3	Vend.	Se Cunégonde, Imp. V.	19	Dim.	*IIIe de Carême* S. Joseph.
4	Sam.	S. Casimir, C. S. Lucius Pp. M.	20	Lundi	S. Vulfran, Ab. ☾ S. Benique Ab.
5	Dim.	*Ier de Carême* S. Adrien, M.	21	Mardi	S. Benoît, Ab.
6	Lundi	Se Colette, V. ☽	22	Merc.	S. Paul, E. Se Léa, V.
7	Mardi	S. Thomas d'A. D. Ses Perpétue et Félicité, MM	23	Jeudi	S. Victorien, M.
8	Merc.	S. Jean de Dieu, C.	24	Vend.	S. Romule M.
9	Jeudi	Se Franç. Romaine, Vv.	25	Sam.	*L'Annonciation.* S. Hermelan, Ab
10	Vend.	*Les XL Martyrs.* S. Droctovée, Ab.	26	Dim.	*IVe de Carém* SS. Castule et Emmanuel, MM.
11	Sam.	S. Firmin, Ab.	27	Lundi	S. Jean Damascène D. S. Rupert, E.
12	Dim.	*IIe de Carême* S Grégoire, Pp D S. Pol de Léon, E.	28	Mardi	S. Jean de Capistran, C. ● S. Gontran, R.
13	Lundi	Se Euphrasie, V.	29	Merc.	S. Eustase, Ab. S. Jonas, M.
14	Mardi	Se Mathilde, R. Vv.	30	Jeudi	S. Rieul, E. S. Quirin, M.
15	Merc.	S. Zacharie, Pp.	31	Vend.	Se Balbine, V. S. Amédée, C
16	Jeudi	Se Eusebie, V. S. Héribert, E.			
17	Vend.	Se Gertrude, V.			

(1) *Temps clos pour les noces jusqu'au dimanche de Pâques inclus.*

8, 10 et 11, *Quatre-Temps.*

20, *La fête liturgique de saint Joseph se fait ce jour.*

HERCULE A CAPTURÉ LE SANGLIER D'ERYMANTHE.

LE ROI RÉDUIRA A L'IMPUISSANCE

LA BÊTISE DÉMOCRATIQUE.

AVRIL.

1	Sam.	S. Hugues, E
	Dim.	*la Passion du Seig.*
		S. Nizier, E.
3	Lundi	S. Richard, E.
4	Mardi	S. Isidore, E. D.
5	Merc.	S. Vincent Ferrier, C. ☽
		S. Gerald, C.
		S. Irène, V. M.
6	Jeudi	S. Célestin, Pp.
7	Vend.	*la Compassion de Notre-Dame.*
		S. Hégésippe, C.
8	Sam.	S. Gautier, Ab.
9	Dim.	*les Rameaux.*
		Sr Valtrude, Vv.
		S. Gaucher, C.
0	Lundi	S. Macaire, E.
		S. Fulbert, E.
1	Mardi	S. Léon, Pp. D. ☉
2	Merc.	S. Jules, Pp.
3	Jeudi	*la Cène du Seigneur.*
		S. Herménégilde, R. M. Se Ida, V.
4	Vend.	S. Justin, M.
		SS. Tiburce, Valér. et Max., MM.
5	Sam.	Se Anastasie, V. M.
6	Dim.	*Pâques*
		S. Benoît Labre, C.
		S. Paterne, E.
17	Lundi	S. Anicet, Pp. M.
18	Mardi	S. Parfait, M.
19	Merc.	S. Elphège, E. M. ☾
		S. Expédit, M.
20	Jeudi	S. Marcellin, E.
21	Vend.	S. Anselme, E. D.
		Se Opportune, V.
22	Sam.	SS. Soter et Caïus, EE MM.
23	Dim.	*In albis.*
		S. Georges, M.
		S. Adalbert, E. M.
24	Lundi	S. Fidèle de Sigmarinden, M.
25	Mardi	S. Marc, Evang.
26	Merc.	SS. Clet, Pp. M. e Marcellin, E. M
27	Jeudi	S Polycarpe, E.M. ●
		S. Anastase, Pp.
		S. Frédéric, E.
28	Vend.	S. Paul de la Croix. C. S. Vital, M.
29	Sam.	S. Pierre, M
		S. Robert, Ab.
30	Dim.	*IIe après Pâques.*
		S. Eutrope, E. M.
		Se Cath. de Sienne, V.

13, 14 *et* 15, *Jeudi, Vendredi et Samedi Saints.*

25, *Les Litanies majeures.*

HERCULE A DOMPTÉ LE TAUREAU FURIEUX DE L'ILE DE CRÊTE.

LE ROI DOMPTERA LA BRUTE BOLCHEVISTE.

MAI

1	Lundi	SS. Philippe et Jacques, AA. pp.
2	Mardi	S. Athanase E. D.
3	Merc.	*L'Inv de la Ste-Cr.*
		SS. Alex. de CC. MM.
		S. Juvenal, E.
4	Jeudi	Ste Monique, Vv. ☽
5	Vend.	S. Pie V, Pp.
		S. Eutrope, E.
6	Sam.	*S. Jean dev. la P. l.*
		Se Avoye, V. M.
7	Dim.	*IIIe après Pâques.*
		S. Stanislas, E. M.
8	Lundi	S. Michel archange.
		S. Désiré, C.
9	Mardi	S. Grég. de N., E D.
10	Merc.	S. Antonin E.
		SS. Gordien et Epimaque, MM.
		Se Solange, V.
11	Jeudi	S. Mamert, E. ☾
12	Vend.	SS. Nérée et Ach. MM.
		Se Flavie D., V. M.
13	Sam.	S. Gervais, E.
14	Dim.	*IVe après Pâques.*
		S. Boniface, M.
		S Pacôme, Ab.
15	Lundi	S. J.-B. de la Salle, C.
16	Mardi	S. Honoré, E.
		S. Ubald, E.
17	Merc.	S. Pascal Baylon, C.
		S. Tropez, M.
18	Jeudi	S. Venant, M. ☾
19	Vend.	S Yves, C.
		S. Pierre Cél. Pp.
		Se Prudentienne, V.
20	Sam.	S. Baudille M.
		S. Bernard de S., C.
21	Dim.	*Ve après Pâques.*
		Se Estelle V.
		S. Hospice, C.
22	Lundi	S. Ausone, M.
		S. Romain, Ab.
23	Mardi	S. Didier, E.
24	Merc.	*N.-D. Auxiliatrice.*
		SS. Donatien et Rogatien, MM.
25	Jeudi	*l'Ascens du Seig.*
		S Grég. VII, Pp.
		S. Urbain, Pp. M
26	Vend.	S. Ph. de N., C. ☽
		S Eleuthère, Pp. M.
27	Sam.	Ste Marie Mad. de P., V.
		S. Jean. Pp. M.
28	Dim.	*dans l'oct. de l'Asc.*
		S. Aug. de Cant., E.
		S Germain E.
29	Lundi	S. Maximin. E
30	Mardi	S. Félix, Pp M.
		Se Jeanne d'Arc, V.
		S. Ferdinand, R. C
31	Merc.	Ste Angèle de Mer. V.
		Se Pétronille, V.

1er, *Fête de Monseigneur le duc d Orléans.*

3, *Commémoration solennelle de saint Joseph.* L'Eglise renvoie au jeudi 4 la célébration de l *Invention de la Ste-Croix.*

7, *Fête nationale de Jeanne d'Arc.*

28, *Solennité de sainte Jeanne d'Arc.*

22, 23, 24 *Les Rogations.*

HERCULE A VAINCU EN ORIENT LES AMAZONES.

LE ROI CHASSERA LES FOLLES ENFANTS DE L'ERREUR.

JUIN

1	Jeudi	S. Pothin, E. Sᵉ Blandine, V. et leurs CC. MM.
2	Vend.	SS. Marcellin et CC. MM. ☽
3	Sam.	Sᵉ Clotilde, R. Vv.
4	Dim.	*La Pentecôte*. S. Fr. Caracciolo, C. S. Pereuse, Ab.
5	Lundi	S. Boniface, E. M.
6	Mardi	S. Norbert, Ab.
7	Merc.	S Claude, E.
8	Jeudi	S. Médard, E.
9	Vend	SS. Prime et Félicien, MM. ☾ Sᵉ Pélagie, V M.
10	Sam.	S. Landry, E. Sᵉ Marguerite, R. Vv
11	Dim.	*La Trinité* S. Barnabé. Ap.
12	Lundi	S. J. de S. Facond. C, SS Basilide et CC. MM.
13	Mardi	S. Ant d. Padoue, C. S. Adrien M.
14	Merc.	S. Basile le Grand, E. D. S. Abraham, Ab.
15	Jeudi	*La Fête-Dieu*, SS. Fargeau et Fargeon, MM. SS. Gui et CC. MM.
16	Vend.	S. Jean-François-Régis, C. S. Cyr et Sᵉ Julitte, MM.
17	Sam.	S. Avit, Ab. ☾
18	Dim.	*IIᵉ ap. la Pentecôte* Sᵉ Marine, V. SS. Marc et Marcellin, MM.
19	Lundi	Sᵉ Julienne de Falconiéri, V. SS. Gervais et Protais, MM.
20	Mardi	S. Silvère, Pp. M. S. Lain, E.
21	Merc.	S. Louis de Gonz., C S. Leufroi, Ab.
22	Jeudi	S. Paulin, M.
23	Vend.	*Le Sacré Cœur*. S Félix, M.
24	Sam.	*Nat. de S. J.-Bap*
25	Dim.	*IIIᵉ ap. la Pent.* S Guillaume, Ab. ● S. Antide, E. M S. Prosper, E.
26	Lundi	SS. Jean. Paul, MM
27	Mardi	S. Ladislas, R. C.
28	Merc.	S Irénée, E. D. S. Léon II, Pp
29	Jeudi	SS. Ap. Pierre et P.
30	Vend.	Commé. de S. Paul S. Martial, E.

3, *Vigile de la Pentecôte avec jeûne.*

7, 8, 9, *Quatre-Temps.*

HERCULE A CUEILLI LES POMMES D'OR AU JARDIN DES HESPÉRIDES

LE ROI NOUS RENDRA LES BEAUX FRUITS QUI MURISSENT

AU JARDIN DE LA SAGESSE FRANÇAISE.

JVILLET

1	Sam.	*Le Précieux Sang du Seigneur,* ☽ S. Thibaut, C.
2	Dim.	*IVe ap. la Pentecôte.* *La Visitat. de N.-D.* SS. Processus et Martinien, MM.
3	Lundi	S. Anatole, E. S. Héliodore, E.
4	Mardi	Se Berthe, V. S. Ulrich, E.
5	Merc.	S. Ant.-Mar. Z., C. Se Zoé, M.
6	Jeudi	Se Lucie, M.
7	Vend.	SS Cyrille et Méthode EE. Se Aubierge, V.
8	Sam.	Se Elisabeth, R. Vv. Se Ode, V.
9	Dim.	*Ve ap. la Pentecôte.* S. Dié, E. ☾
10	Lundi	Les VII Frèr., MM. SSes Rufine et Sec. VV MM.
11	Mardi	S. Léonce, E. S. Pie Ier, Pp. M.
12	Merc.	S. Jean Gualb, Ab. SS. Nabor et Félix, MM
13	Jeudi	S. Turiaf, E. S. Anaclet, Pp. M.
14	Vend.	S. Eugène E. S. Bonavent., E. D
15	Sam.	S Henri Emp. Se Rosalie, V.
16	Dim.	*VIe ap. la Pentecôte.* *N.-D. du Mont-C* S. Généroux M.
17	Lundi	S. Alexis, C. ☾
18	Mardi	S. Camille de L., C. Se Symphorose et ses VII fils, MM
19	Merc.	S Vincent de P., C S. Arsène, C.
20	Jeudi	Se Marguer., V. M S. Jérôme Em., C
21	Vend.	S. Victor, M. Se Praxède, V.
22	Sam.	Se Marie-Mad., I
23	Dim.	*VIIe après la Pent* S. Apollinaire, E. M S. Liboire, E.
24	Lundi	Se Christine, V. M ☽
25	Mardi	S Jacq. le Maj. Ap S. Christophe, M
26	Merc.	Ste Anne, mère de N.-D.
27	Jeudi	S. Pantaléon, M
28	Vend	S. Sansom E. SS. Nazaire et CC. MM S. Innocent, Pp.
29	Sam.	S. Loup, E. Se Marthe, V. SS. Fél et CC. MM
30	Dim.	*VIIIe ap. la Pent* SS. Abbon et S., MM
31	Lundi	S Ignace de L. C. ☽ S. Germ. l'Aux., E

HERCULE A TUÉ GIRYON, LE GÉANT A TROIS TÊTES.

LE ROI TUERA LE MONSTRE PLOUTOCRATIQUE.

AOVT

1	Mardi	S. Pierre aux liens.
2	Merc.	S. Alph. de L., E. D.
		S. Etienne Ier, Pp. M
3	Jeudi	*Invention du corps de S. Etienne.*
		Se Lydie, M.
		S. Geoffroy, C.
4	Vend.	S. Dominique, C.
5	Sam.	S. Memnie, E. S. Abel. E.
		N.-D. des Neiges.
6	Dim.	*IXe ap. la Pent. La Trans. du Seig.*
		S. Xiste et CC. MM.
7	Lundi	S. Gaëtan, C. ☾
		S. Donat, E. M.
8	Mardi	S. Ciriaque et CC. MM
9	Merc.	S. Romain, M.
		S. Jean-M. Vian., C.
10	Jeudi	S. Laurent, M.
11	Vend.	S. Tiburce, Se Suzanne, MM.
		S. Géry, E.
12	Sam.	Se Claire, V.
13	Dim.	*Xe ap. la Pentecôte.* Se Radegonde, R. Vv.
		SS. Hippolyte et Cassien, MM.
14	Lundi	S. Eusèbe, C.
15	Mardi	*L'Assomption de N.-D.* ☾
		S. Tarcisius, M,
16	Merc.	S. Joachim, père de Notre-Dame.
		S. Roch, C.
17	Jeudi	S Hyacinthe, C.
18	Vend.	Se Hélène, Imp.
		S. Agapit, M.
19	Sam.	Se Thècle, M.
		S. Louis d'Anj., E
20	Dim.	*XIe ap. la Pentecôte.* S. Bernard, Ab. D.
21	Lundi	Se J. de Chantal, Vv
		S. Privat, E. M.
22	Mardi	SS. Timothée e CC. MM. ●
23	Merc.	S. Philippe Bén., C
		S. Sidoine, E.
24	Jeudi	S. Barthélemy, Ap
		S. Vesian, M.
		S. Ouen, E.
25	Vend.	S. Louis, R. C.
		S. Geniès, M.
26	Sam.	S. Zéphirin, Pp. M
27	Dim.	*XIIe ap. la Pente* S. Césaire, E.
		S. J. Calasance, C
28	Lundi	S. Augustin. E. D
		S. Hermès, M.
29	Mardi	*La Décol. de S. Jean Baptiste.* ☽
		Se Sabine, M.
30	Merc.	S. Fiacre, C.
		Se Rose de L., V
		SS. Félix et CC. MM
31	Jeudi	S. Raymond Non
		S. Florentine, V.

14. *Vigile de l'Assomption avec jeûne.*
15. *Procession du Vœu de Louis XIII.*

HERCULE A DÉLIVRÉ THÉSÉE DES ENFERS.

LE ROI LIBÉRERA LE PEUPLE FRANÇAIS DE L'ENFER PLOUTO-DÉMOCRATIQUE.

SEPTEMBRE

1	Vend.	S. Leu, E. et S. G., Ab.
		Les XII Frèr., MM.
2	Sam.	S. Etienne de Hongrie, R. C.
		S. Antonin, M.
3	Dim.	*XIII^e après la Pent.*
		S. Mansuy, E.
		S. Merri, Ab.
4	Lundi	SS^es Rosalie et Candide, VV.
5	Mardi	S. Laurent Just., E.
		S. Bertin, Ab.
6	Merc.	S. Eleuth., Ab. ☽
		S^e Eve, V. M.
7	Jeudi	S. Cloud, C.
		S^e Reine, V.
8	Vend.	*La Nativ. de N.-D.*
		S. Adrien, M.
9	Sam.	S. Gorgon, M.
		S. Omer, E.
10	Dim.	*XIV^e après la Pent.*
		S. Nicolas de T., C.
		S^e Pulcher., Imp. M.
11	Lundi	SS Protus et Hyacinthe, MM.
12	Mardi	*Le S. Nom de Marie.*
		S. Léonce, M.
13	Merc.	SS. Maurille et Amé, EE.
14	Jeudi	*L'Ex. de la Ste Cr.*
		S. Materne, E. ☾
15	Vend.	*La Comp. de N.-D.*
		S. Nicomède, M.
16	Sam.	SS. Corneille, Pp. et Cyprien, E. MM.
		SS^es Euphémie et CC. MM.
17	Dim.	*XV^e après la Pent.*
		S. Lambert, E.
		Les Stigmates de S. Franç.-d'As.
18	Lundi	S. Joseph de C., C
19	Mardi	SS. Janvier, E. et CC. MM.
		S. Arnoul, E.
20	Merc.	SS. Eust. et CC. MM.
21	Jeudi	S. Matthieu, Ap. e Ev. ●
22	Vend.	S^e Iphigénie, V.
		S. Thomas et V., E
		SS. Maurice et CC. MM. S. Lô, E.
23	Sam.	S. Lin, Pp. M.
		S^e Thècle, V. M.
24	Dim.	*XVI^e après la Pent*
		N.-D. de la Merci
		SS. And. et CC. MM
25	Lundi	S. Firmin, E.
		S. Aunaire, E.
26	Mardi	SS. Cyp. et J., MM.
		S^e Delphine, V.
27	Merc.	SS. Cosme et Damien, MM. ☽
		S. Elzéar, C.
28	Jeudi	S. Wences., Duc, M.
		S^e Eustochie, V.
29	Vend.	S Michel, Arch.
30	Sam.	S. Jérôme, D.
		S^e Paule, V.

20, 22 et 23. *Quatre-Temps.*

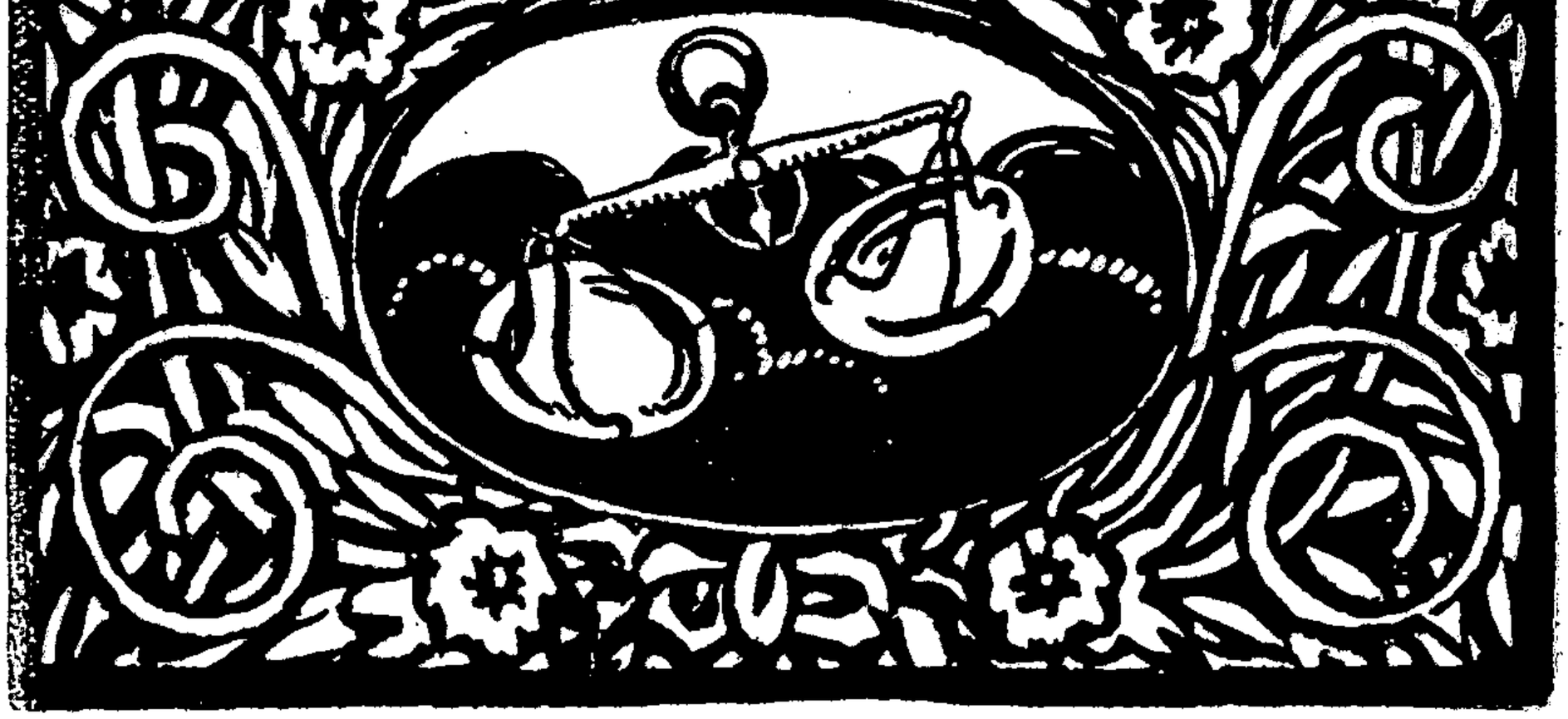

HERCULE FORÇA A LA COURSE LA BICHE AUX PIEDS D'AIRAIN.

LE ROI FORCERA LA FORTUNE QUE NE PEUT SUIVRE
LE CHARIOT MÉROVINGIEN DE LA RÉPUBLIQUE.

OCTOBRE

1	Dim.	*XVII^e ap. la Pent.*
		S. Remi, E.
2	Lundi	Les SS. Anges Gar.
		S. Léger, E.
3	Mardi	S. Gérard, Ab.
4	Merc.	S. Fr.-d'Assise, C.
		S^te Aure, V.
5	Jeudi	SS. Placide et CC. MM.
6	Vend.	S. Bruno, C.
7	Sam.	*Le T. S. Rosaire.*
		S. Marc, Pp.
		SS Serge et CC.MM.
8	Dim.	*XVIII^e ap. la Pent.*
		S^te Brigite, Vv.
9	Lundi	S. Denis et CC.MM.
10	Mardi	S. Franç. Borgia, C.
		S. Audry, E.
11	Merc.	S. Clair, E.
		S. Nicaise et Quirin, MM.
12	Jeudi	S. Wilfrid, E.
13	Vend.	S. Gérauld, C.
		S. Edouard, R.
14	Sam.	S. Callixte, Pp. M.
		S^te Angadrème, V.
15	Dim.	*XIX^e ap. la Pent.*
		S^te Thérèse, V.
		S^te Aurélie, V.
16	Lundi	S. Bercaire, Ab.
17	Mardi	S^te Hedwige, Vv.
		S^te Marg.-Marie, V.
18	Merc.	S. Luc, Evang.
19	Jeudi	S. Pierre d'Alc. C.
20	Vend.	S. Jean Cantius, C.
21	Sam.	S^te Ursule et CC. VV
		S. Hilarion, Ab.
		S^te Céline, V.
22	Dim.	*XX^e ap. la Pentec.*
		S^te Cordule, V.M
23	Lundi	S. Gratien, C.
24	Mardi	S. Raphaël, archan.
		S. Magloire, E.
25	Merc.	SS. Crépin et Crépinien, MM.
		SS. Chrysanthe et Darie, MM.
26	Jeudi	S. Evariste, Pp. M
27	Vend.	S. Frumence, E
28	Sam.	SS. Simon et Jude App.
		S. Faron, E.
29	Dim.	*XXI^e ap. la Pent.*
		S. Narcisse, E.
30	Lundi	S. Gilbert, C.
31	Mardi	S. Quentin, M.

31. *Vigile de la Toussaint avec jeûne.*

HERCULE A TUÉ LES OISEAUX DU LAC STYMPHALE DONT LES PLUMES DE FER SEMAIENT LA DÉVASTATION ET LA MORT.

LE ROI TUERA LES CHIMÈRES DU PACIFISME QUI ONT COUCHÉ LA JEUNESSE FRANÇAISE SUR SON SOL MAL DÉFENDU.

NOVEMBRE

1	Merc.	*La Toussaint.*
		S. Bénigne, E. M.
2	Jeudi	*Les Trépassés.*
		S. Victorin, E.
3	Vend.	S. Marcel, E.
		S. Hubert, C.
		Se Aspais, V.
4	Sam.	S. Charles Borromée, E ♑
		SS. Vital et Agr., MM.
5	Dim.	*XXIIe ap. la Pent.*
		Se Bertille, V.
6	Lundi	S. Léonard, C.
7	Mardi	S. Amandis, C.
8	Merc.	Les IV Saints Couronnés, MM
		S. Godefroy, E.
9	Jeudi	*Déd. de S. Jean de L*
		S. Théodore, M.
10	Vend.	S. André Avellin
		SS. Tryphon et CC. MM.
11	Sam.	S. Martin, E.
		S. Menne, M.
12	Dim.	*XXIIIe ap. la Pent.*
		S. Martin, Pp. M.
		S. René, E. ♐
13	Lundi	S. Didace, C.
		S. Mitre, M.
14	Mardi	S. Josaphat, E.M.
		S Ruf, E.
		S. Amand, E.
15	Merc.	Se Gertrude, V.
		S. Eugène, E.
16	Jeudi	S. Edmond. E.
17	Vend.	S. Agnan, E.
		S. Grég. le Th., E.
18	Sam.	*Dédicace de la Bas. S.-P. et S. Paul*
		S. Odon, Ab.
19	Dim.	*XXIVe ap. la P* (1)
		Se Elisab., Vv. ♑
		S Pontien, Pp. M
20	Lundi	S. Félix de V., C.
		Se Maxence, V.
21	Mardi	*Présentat. de N.-D.*
		S. Albert
22	Merc.	Se Cécile, V. M.
23	Jeudi	S. Clément, Pp. M.
		Se Félicité, M.
24	Vend.	S. Jean de la C., C.
		S. Chrysogone, M.
		Se Flore, M.
25	Sam.	Se Catherine, V. M.
26	Dim.	*XXVe ap. la Pent*
		S. Silvest., Ab. ♑
		S. Pierre d'Al. E.M.
		S. Amateur, E.
27	Lundi	S. Maxime, E.
		S. Séverin, C.
28	Mardi	S. Sosthène.
29	Merc.	S. Saturnin, E. M.
30	Jeudi	S. André, Ap.

(1) *Office du VIe dimanche après l'Epiphanie.*

HERCULE A NETTOYÉ LES ÉCURIES D'AUGIAS EN Y FAISANT PASSER LES EAUX DU FLEUVE ALPHÉE.

AINSI LE ROI NETTOIERA-T-IL L'ÉCURIE PARLEMENTAIRE AVEC LE FLOT PURIFICATEUR DU VRAI PEUPLE FRANÇAIS.

DECEMBRE

1	Vend.	S. Eloi, E.
2	Sam.	Se Bibiane, V. M.
3	Dim.	*Ier de l'Avent* (1). S Franç. X., C.
4	Lundi	S. Pierre Chrysologue, E. D. ☾ Sc Barbe, V. M.
5	Mardi	S. Sabas, Ab.
6	Merc	S. Nicolas, E.
7	Jeudi	S. Ambroise, E. D. Se Fare, V.
8	Vend.	*L'Immaculée Conception de N.-D.* S. Romans, Ab.
9	Sam.	Se Léocadie, V. M. Se Valérie, V. M.
0	Dim.	*IIe de l'Avent* S. Melchiade, Pp. M. SSes Eulalie et Julie, VV. MM.
1	Lundi	S. Damase, Pp. ☾
2	Mardi	S. Corentin, E.
3	Merc.	Se Lucie, V. M. Se Odile, V.
4	Jeudi	S. Venance Fortunat, E.
15	Vend.	S. Mesmin, C.
16	Sam.	S. Eusèbe, E. M. Se Adélaïde, Imp. Vv.
17	Dim.	*IIIe de l'Avent* S. Lazare, E M
18	Lundi	S. Gatien, E. ●
19	Mardi	S. Avit, Ab. S. Timoléon, M.
20	Merc.	S. Théobald, C.
21	Jeudi	S. Thomas, Ap.
22	Vend.	S. Flavien, C.
23	Sam.	Se Victoire, V. M
24	Dim.	*Vigile de Noël* Se Irmine, V.
25	Lundi	*Noël.* Se Anastasie, M.
26	Mardi	S. Etienne, M. ☽
27	Merc.	S. Jean l'Evang Ap.
28	Jeudi	*L. Saints Innocents.*
29	Vend.	S. Thomas de Cantorbéry, E. M. S. Trophime, E.
30	Sam.	S. Sabin, E.
31	Dim.	*Dans l'Oct. de Noël.* S. Silvestre, Pp

(1) *Temps clos pour les noces jusqu'au 25 décembre inclus.*

20, 22 et 23, *Quatre-Temps.*

23, *Jeûne anticipé de la Vigile de Noël.*

30, *Office du dimanche dans l'octave de Noël.*

Manoir d'Anjou, 28 mai 1921.

Messieurs les Délégués régionaux,
Monsieur le Président des Comités royalistes de la Seine,
Messieurs les Directeurs et Ligueurs de l'Action française,

De Paris comme des provinces et des colonies, des souhaits nombreux me sont parvenus pour ma fête, au nom des organisations et des groupements que vous dirigez, je vous en remercie sincèrement ; et puisque, reprenant une tradition que la guerre avait interrompue, vous célébrez de nouveau la Saint-Philippe, je tiens, vous ouvrant ma pensée et mon cœur, à vous dire ce que m'inspire l'état présent de la France.

En parfait accord avec mes instructions, vous avez maintenu fidèlement l'union sacrée autour des gouvernements successifs auxquels s'est trouvé confié le soin de conduire la guerre et de faire la paix.

Au moment où la France épuisée dans son sang, ruinée

dans ses finances, ravagée dans ses provinces du Nord et de l'Est, devrait recevoir la légitime réparation de la guerre dans la forte sécurité de la victoire, le régime, livré à lui-même, manifeste son impuissance ; il ne sait même pas faire exécuter le traité qu'il a conclu.

Ce n'était pourtant pas la faute de la France. Les esprits et les cœurs français avaient institué une union magnifique sur laquelle s'étaient brisées les entreprises révolutionnaires des amis de l'ennemi. Dans ce trésor moral, la République pouvait puiser largement l'assurance pour diriger, la force pour agir. Mais qu'en a-t-elle fait ? La préoccupation de maintenir ou d'acquérir un pouvoir éphémère absorbe trop les gouvernants. Le consentement précaire dont leur pouvoir dépend ne leur laisse pas assez d'autorité pour faire justice des crimes contre la patrie, ni même pour recouvrer tous les profits illégitimes réalisés au détriment de l'Etat, ou des classes vraiment industrieuses et laborieuses !

Cette faiblesse au dedans n'a d'égale que la faiblesse, l'inertie ou d'indécision à l'extérieur, quand il faudrait sauver des intérêts essentiels.

Les talents manquent-ils ? Un gouvernement régulier, qui eût employé tant de Français de distinction qui se sont succédé vainement aux affaires, en eût tiré facilement des résultats brillants et utiles pour la nation.

Mais l'histoire le montre, il n'y a pas de gouvernement possible en France sans chef personnel, permanent. Autour d'un tel chef, les désaccords naturels, les rivalités justes, les compétitions légitimes, peuvent se dérouler sans dommages. Lui garde l'essentiel : libertés, lois et droits, traditions du passé, plans d'avenir, direction générale, qui permet de sti-

muler les administrations en combattant par les réformes tout esprit de révolution.

L'absence d'un tel chef est très durement ressentie ; on se rend compte qu'une expérience pénible est en train de s'achever : le pays revient à la vérité.

Suivant le mot de l'un de nos plus éminents hommes de guerre : « un avenir prochain va dire si, dans les graves circonstances qu'elle traverse, la France a bien le gouvernement qu'elle mérite ». *La leçon des événements établit déjà le contraire ; elle est, chaque jour, saisie de mieux en mieux.*

Les crises que vous et moi nous avons toujours voulu conjurer approchent malgré nous... C'est à nous qu'il appartiendra, d'accord avec tous les bons citoyens, de les régler.

Quand donc le peuple le voudra, avec l'aide de Dieu, je suis prêt, dites-le.

Comme Charles VII à la voix de Jeanne d'Arc, je reprendrai avec tous les Français, sans distinction de clans politiques, ni de classe sociale, l'affectueuse collaboration millénaire de leurs aïeux et des miens, pour l'ordre et le progrès en France, pour la juste paix au dehors.

Votre affectionné,

PHILIPPE.

LA POLITIQUE GÉNÉRALE

PAR CHARLES MAURRAS

Qu'y aurait-il de changé si demain la République était remplacée par la Monarchie ?

En 1814, on répondait trop modestement qu'il n'y aurait en France qu'un Français de plus. En 1922, la force des choses, la nécessité publique, la prudence même obligeraient vraisemblablement le Prince à déclarer qu'il y aurait en outre un principe de plus. Précisons : ce principe, convenablement appliqué, pourrait tout rétablir et renouveler.

Le principe de la Monarchie nationale comporte en effet les deux plus fécondes forces de la vie politique essentielle, particulièrement nécessaires dans le monde moderne : l'unité de commandement et le respect profond de la variété et de l'originalité des énergies ainsi commandées. Disons pour être net : autorité puissante et décentralisation généreuse.

Cela n'est pas possible sous le régime des partis. La preuve en est faite. Mais voyons comment pourrait s'y prendre la Monarchie pour poser, raisonner, traiter et résoudre ces mêmes problèmes que sa rivale indigne a laissés pendants.

Accordez à la monarchie d'être elle-même, d'avoir comme

elle l'a, le sentiment de la tradition et l'obsession de l'avenir : vous lui accordez tout le reste.

*
* *

Au premier plan ce fait qui accable : l'énormité du problème financier. Lourd héritage. Les finances d'avant guerre n'étaient pas fameuses. La guerre victorieuse au terme de laquelle la diplomatie républicaine n'a pas pu imposer les compensations nécessaires, cette guerre a tout obéré. La guerre a développé dans des proportions folles cet étatisme économique et social qui fait exécuter par des organes d'Etat les travaux auxquels ils sont le moins aptes. Même sous la pression de l'ennemi, le flegmatique désintéressement du travailleur-fonctionnaire et administré était un élément de gaspillage fou. Depuis la guerre, la poursuite d'une telle politique est devenue sans excuse. Il faut rendre à l'initiative privée, aux personnes, associations, compagnies, toutes les fonctions qui dans l'Etat, accomplies par l'Etat, font effet de parasites stérilisants : stimulées et régénérées par l'idée légitime du légitime profit, elles feront de la richesse au lieu d'en dévorer ! On verra plus loin comment notre éminent collaborateur financier procède à une redistribution hardie de l'immense domaine né des empiétements et des usurpations de l'Etat. Les politiciens crient. Ils crieraient moins s'il s'agissait de vendre Tahiti aux Etats-Unis d'Amérique : céder les allumettes ou les P. T. T. à une entreprise française, c'est l'abomination de la désolation. Esprit de l'étatisme qu'engende l'élection vénale ! L'Etat monarchique en est libre. Il ira droit devant lui, pour éliminer les tissus adipeux qui l'engorgent et recouvrer la saine liberté des muscles et des nerfs.

La Monarchie augmentera son budget de recettes, mais par les moyens éternels : au lieu de s'attarder dans un système d'impôts d'origine métaphysico-électorale elle s'occupera d'avoir des impôts justes mais faciles à percevoir. Le bon impôt est celui qui rentre le mieux. Le bon impôt est celui

dont le taux, léger ou médiocre, est multiplié par le nombre de ceux qui le paient. La popularité des « quatre vieilles », le regret qu'elles éveillent, le souvenir de leur étonnante fécondité n'a point d'autre cause.

*
* *

Les finances françaises ne seraient pas redressées par ces réformes intérieures si la besogne de destruction accomplie par l'Allemagne n'était pas réparée par l'auteur du dommage. Mais là, rien ne sera obtenu par simples arrangements de financiers et d'économistes. Intelligentes ou grossières, les combinaisons proposées sont étroitement dépendantes de la direction, de la force de notre politique extérieure, et celle-ci vaudra ce que vaudra notre rapidité à mettre en action nos moyens. Ces moyens sont militaires et liés à notre prestige militaire universel, à l'existence d'une grande armée française puissamment outillée sur les marches de l'Allemagne. Par là, nous pouvons imposer un certain nombre de dédommagements qui sont dus par nos ennemis. Hors de là, nous ne pouvons rien. Avec cela, nous pouvions beaucoup cette année encore : moins que l'année dernière, plus que l'année prochaine. Le temps travaille contre nous. Nous pouvons l'arrêter en prenant des dispositions telles que l'ennemi ait fort à faire.

Nous ne le pourrons pas, non plus, tant que notre politique restera subordonnée, je ne dis pas à l'alliance anglaise, qui a ses grands avantages, mais à une alliance quelconque. Nous pouvons tout *avec* les autres. *Sous* les autres nous ne pouvons rien. Mais si nous réussissons à faire en Europe centrale quelque chose d'utile *sans* les autres, dès lors nous serons en état de distribuer de telles primes que loin d'être isolés, comme on le redoute enfantinement, notre amitié sera recherchée de tous.

Cette politique active au dehors est la clef de toute reconstruction au dedans. Il est clair que cette action est impossible à la République. Nous lui avons dit pendant la guerre qu'au

fond elle avait un chef: Guillaume II. En nous envahissant, il imposa la nécessité de lui répliquer ; quand il a dû se retirer, la République n'a plus su que faire. C'est qu'elle était sans tradition et sans regard sur l'avenir. Les républicains instruits et sincères en conviennent. Le Prince qui, selon le mot de Lemaitre, connaît l'Europe comme un bourgeois sa ville, ne serait sans doute pas exempté des embarras, des difficultés, des obstacles. Mais il serait armé pour les voir, les mesurer, les résoudre ; il ne pourrait donner ce spectacle burlesque d'un gouvernement comme le nôtre appliquant le gaufrier de sa politique intérieure la plus simpliste aux problèmes de la Volga, du Danube et du Rhin.

Nous avons deux aspects : en corps de nation, la France ne paraît même pas capable d'élaborer une volonté ni de concevoir un programme; individuellement, les Français les mieux recommandés par leur gouvernement, les plus appuyés en haut lieu, ne sont pas les plus honnêtes, et, lorsqu'après leurs peccadilles, leurs scandales sont étouffés, leurs fautes couvertes, l'étranger s'attend forcément à des moissons de fautes nouvelles. Il faudra du temps pour effacer ce discrédit moral qui permit récemment à un républicain ancien ministre, M. André Lebon, de prononcer dans une conférence aux Arts et Métiers, ce mot affreux : « Nous ne sommes pas très loyaux. » Il faudra moins de temps pour cicatriser et guérir les atteintes portées à notre considération collective. Quelques actes heureux y suffiront.

*
* *

Résultat immédiat : une nation qui ne perd pas de temps en pourparlers avec l'ennemi et qui ne demande pas de permissions inutiles à ses alliés, une nation qui occupe la Ruhr quand il le faut, qui négocie, quand il le faut, par-dessus la tête du Reich avec les collectivités économiques, géographiques, politiques, dont se compose l'Allemagne vraie, une nation qui sait prendre de l'argent où il y en a, le faire revenir où il faut, qui applique ce qu'elle a de

force à créer des forces nouvelles, cette nation se refait de l'autorité morale, de l'influence économique, des avantages financiers. On prête aux riches, mais aussi aux sains et aux forts. La force et la santé de notre politique étrangère assureraient considération, confiance, avance, crédit, tout à notre souhait. Nous avons eu toutes les ressources qu'il a fallu tant qu'a duré la guerre parce que nous nous battions bien. Manœuvrons bien : rien ne nous manquera non plus. C'est le désordre de notre manœuvre qui éloigna intérêt et foi, amitiés et coffres-forts ; ces malheurs cesseront quand la cause en sera ôtée et remplacée par son contraire : l'intelligence et l'autorité d'un chef permanent.

Ainsi s'évanouiront les inquiétudes que les patriotes conçoivent sur notre organisation militaire. Pas d'argent, pas de Suisse ! Nous avons bien refusé de toucher à notre armée ; il faudra y venir si nous ne possédons de quoi entreténir et surtout perfectionner l'outillage technique, car la guerre scientifique est chère. Cet outillage comprend, qu'on le veuille ou non, celui d'une Marine étroitement conjuguée à l'Aéronautique. La liberté de nos alliances disparaîtra, si nous demeurons faibles du côté de la mer. Un empire colonial sans bateaux pour y aller, c'est un boulet aux pieds ! Un empire colonial sans bateaux pour le défendre appelle les coups.

La renaissance financière doit restaurer notre marine militaire. Quant à la marine marchande, l'Etat lui doit tous les concours, mais toutes les libertés. Il n'y a rien à ajouter à ce que les républicains ont dit de l'incapacité de leur gouvernement à ces deux points de vue, sinon que la Monarchie a montré, toutes les fois qu'elle l'a voulu, sa supériorité dans les deux directions : François Ier, Louis XIII, Louis XIV, Louis XV, Louis XVI. La raison explique l'expérience : une marine vit d'autorité et d'initiative, meurt de routine et de compétition.

L'exploitation de notre empire colonial suivra la restauration de notre marine. Croit-on qu'elle puisse le précéder ? Et quand nous aurons assez de bateaux pour verser les

fruits du domaine d'outre-mer sur les champs de la métropole, il restera à régler et à harmoniser les deux productions de telle sorte qu'au lieu de contrarier notre effort agricole et industriel sur le continent, la production coloniale le complète. Affaire de coordination : done monarchique. La République a toujours laissé et elle laissera toujours ce délicat travail d'ajustage, cette besogne d'adresse et d'art, à la résultante brute du jeu matériel des grandes forces en présence. Tantôt nos sociétés d'agriculteurs l'emporteront, tantôt nos syndicats de coloniaux ! Un temps, le dommage ira aux uns ; un temps, la stagnation et l'inertie écraseront les autres. Mécanique indigne de l'homme, exclue par l'Etat royal où tout est pesé et pensé dans un esprit ordonnateur, responsable et intéressé au bon résultat : il voudra résoudre les contradictions naturelles en harmonies préméditées d'une façon stable et durable. L'Etat royal n'a pas à laisser se battre le commerce et l'agriculture, les colonies ou la métropole, il n'a pas non plus à choisir l'un plutôt que l'autre. Il choisit l'un et l'autre : les convoquant tous les deux dans son conseil, il les oblige à conclure des accords fructueux au lieu de s'amoindrir en des luttes funestes !

* * *

On s'est réjoui du magnifique enrichissement de nos agriculteurs pendant et depuis la guerre. Nul ne pourra leur rendre tous leurs admirables enfants fauchés, mais le sort bienveillant a accordé aux paysans français de tels profits matériels qu'ils ont pu arrondir leur terre quand elle était franche ou bien l'émanciper de l'usure qui la rongeait. Ce fait historique d'un imprévu bonheur, n'est malheureusement pas aussi définitif qu'on l'imagine quelquefois. A supposer que tout aille bien, sans guerre nouvelle, sans révolution tapageuse et sanglante, même sans reprise fiscale, l'agriculture française est de nouveau menacée de retomber dans une vingtaine d'années, au plus tard, sous le joug du

capital mobilier qui l'a tant opprimée ! Cela résulte du jeu mécanique de notre régime successoral, tel que l'a déterminé le Code civil. Le partage et la division du petit domaine condamnent l'héritier à des emprunts onéreux : son bien finit par ne plus lui appartenir qu'en apparence. Plusieurs hommes d'Etat républicains voient la nécessité de remanier notre loi de partage. On entreprendra tout, excepté cela, sous la République. La Monarchie nationale ne peut connaître ce scrupule : tous ses fidèles sont acquis à l'étude d'un système qui concilierait les besoins et les habitudes, même les préjugés, avec les libertés nécessaires à la conservation du sol et aussi de la Race.

Car le salut de la population rurale, c'est-à-dire nationale, dépend de cette défense du sol : il ne faut plus que le paysan ait intérêt à n'avoir pas d'enfants, il ne faut plus que les calculs de la sagesse et de la raison individuelle soient autorisés ou stimulés par l'impératif de mauvaises lois. Ces lois mauvaises qui obèrent l'avenir doivent être abrogées et corrigées, le plus tôt possible, de manière que le fruit de la réforme tarde le moins possible. Néanmoins, ce fruit ne peut être immédiat : l'état démographique de la France ne s'en ressentira qu'au bout d'une génération, délai minimum, soit quinze ou vingt ans. Et d'ici là les « classes » viriles nombreuses en Allemagne, auront poussé ferme ! Raison de plus d'avoir pendant ces quinze ou vingt ans, comme une couverture dans l'ordre du Temps, une sérieuse politique allemande, européenne et universelle ! Il faut *agir* dans cette zone pour ne pas y être *agis* désastreusement.

*
* *

La Monarchie, qui a l'expérience des siècles, est au surplus trop sage pour confier l'avenir de la race à de simples réglementations d'intérêt matériel. Elles sont indispensables. Mais il faut les compléter par une politique morale et religieuse. Là où la République dit: Séparation, la Monar-

chie dit : Liaison. Liaison avec le pouvoir spirituel, entente et accord avec lui. Il existe un ordre moral où tous les pouvoirs spirituels, curés, pasteurs, rabbins, s'accordent à peu près. Je dis : à peu près. Eh bien ! là, au lieu de les exiler et de les exclure sous prétexte de neutralité, on les appellera, comme pendant la guerre pour le maintien de l'union sacrée ou la collecte de l'or. Naturellement, le plus puissant, le plus actif, le plus utile, celui dont les services sont les plus anciens sera aussi le plus honoré. Quoi d'étonnant ! Le privilège catholique est une affaire de justice dans un pays né et développé en religion catholique. Cela n'empêche ni le respect ni la tolérance ni ce goût de la paix qui veille à rassurer les minorités défiantes. La collaboration des clergés est indispensable au retour de mœurs normales et d'un esprit public, sain, honnête, courageux, confiant.

La bonne gestion de l'Etat, son sentiment de l'avenir, sa prévoyance sera un élément favorable à l'élan multiplicateur de la vie en France. L'Allemagne était un désert après la guerre de Trente ans. A qui doit-elle le coup de fouet de sa renaissance physique ? A Fichte et à Blucher, au vieux Guillaume et à Bismarck ! Et d'où vient notre décadence ? De la Révolution, du Code civil, de l'Empire plébiscitaire et de la République parlementaire. La démocratie tue les hommes dans l'œuf.

Pas de bon moral sans justice. On n'amortira les douloureuses revendications « pour le droit », qu'en veillant avec scrupule et vigueur à l'administration du droit de chacun. C'était la grande affaire des Rois de France. L'épée était au service du sceptre, parce qu'au bout du sceptre brillait la main de justice. Et cette main s'étendra sur les profits indus, rallumera la Chambre ardente, relèvera le taux des sanctions, pour les voleurs du peuple qui seront impitoyablement châtiés sans acception de parti, de religion, de condition, ni d'origine. Mais, les nouveaux Français en seront frappés au double et au triple. Si celui qui vole est notre hôte, le vol se complique de trahison. Le bon

sens de la Monarchie répondra de la sorte à ceux qui nous objectent qu'il y a des financiers voleurs qui ne sont pas juifs. Assurément, et ceux-ci sont coupables de rapines, mais les autres doivent expier par-dessus le marché un abus d'hospitalité.

*
* *

La question juive n'est pas seulement financière. Elle tient aussi à ce que tel Juif d'Orient, proxénète ou usurier, acquiert vite le vernis du bourgeois européen dont il est devenu l'égal par la fortune, envoie son fils au lycée, en fait un avocat, un professeur, un homme de théâtre, un écrivain, un homme politique, un journaliste, et celui-ci exerce, sur l'âme du pays, une action qui tend à peu près toujours à la désaxer, à la déséquilibrer et à l'affaiblir. Il faut surtout compter sur l'esprit corporatif et l'esprit local pour créer la défense, imposer aux nouveaux venus une vigoureuse discipline indigène, exclure et retrancher de nos compagnies honorées les éléments les moins désirables. Cette défense à deux ou trois degrés vaudrait peut-être mieux que l'expulsion, peu réalisable, ou qu'un système de prohibition pure et simple qu'il serait difficile de maintenir et qui laisserait à l'intérieur du pays, hors des frontières morales de l'Etat, une population hostile comme celle dont la Russie tsariste a subi le poison. La décentralisation et l'organisation professionnelle sont des éléments de prophylaxie antijuive ; une bonne échelle de pénalités spéciales contre les Métèques et les Juifs en serait une autre. Si enfin le rigoureux retrait de la nationalité française aux Juifs devenait, malgré tout, indispensable, des distinctions devront être faites en faveur des familles ayant rendu des services au pays.

Tout dépendra peut-être de la manière dont la finance et l'intelligence juives se comporteront à l'égard de la révolution. Il est inadmissible qu'elles continuent à encourager et à envenimer la mésentente dans le monde du travail et

spécialement dans la grande industrie. La féconde pensée de l'*Economie nouvelle* constate la communauté d'intérêts aux trois étages du travail. Il y a plus d'intérêts communs entre patrons, employés et ouvriers de même industrie qu'entre ouvriers, qu'entre employés et qu'entre patrons d'industries différentes. L'effort d'un Etat paternel doit tendre à rendre ces communautés qui sont réelles moins insensibles, moins latentes qu'elles ne sont. Si, dans cette œuvre de concorde et de philanthropie, l'Etat rencontrait l'intrigue sourde et la manœuvre perturbatrice d'Israël, son devoir serait de sévir à fond. L'Etat républicain d'aujourd'hui ne sévit pas, parce que l'or juif l'a domestiqué, autant que l'idée juive. Libre de l'idée juive, étant l'idée française, libre de l'or juif, étant le sang français, la Monarchie osera sévir pour la protection des multitudes que les congénères de Trotsky voudraient exploiter.

* * *

Pourtant son œuvre intérieure n'est pas de sévir, mais d'organiser. Elle réorganisera le statut administratif en émancipant la vie communale : *urbaine* en rendant aux citoyens leurs fonctions égarées dans les bureaux de préfecture ; *rurale* en étendant et en consolidant le cadre géographique municipal, en ramenant au siège de l'arrondissement les pouvoirs, les facilités, les services égarés au chef-lieu du département et en ramenant au chef-lieu de la province une foule d'attributions que Paris confisque. Economies et libertés ! Le rôle de l'Etat sera du juge de paix et de l'homme d'armes. Il maintiendra l'accord. Il ne voudra plus substituer sa vie à la vie.

Ces mêmes procédés monarchiques guériront les deux plaies que le laisser aller politique et le césarisme administratif ont ouvertes aux flancs Est et Nord de la France. En Alsace-Lorraine, comme partout ailleurs, restauration des autorités municipales et provinciales ; mais, comme ailleurs aussi, un gouverneur armé de grands pouvoirs repré-

sentant l'Etat central et national avec franchise et force auprès des Etats locaux. Dans les pays libérés, même principe, celui même que le marquis de La Tour du Pin recommandait dans la revue *le Correspondant,* dès l'automne de 1918 : action locale confédérant tous les intérêts en jeu, gouverneur représentant l'Etat français dans toute son autorité. C'est vers ce double remède que se tourne le vœu des populations harassées de démarches, rassasiées de formalités. Ces populations sont-elles monarchistes sans le savoir ? Elles souhaitent les méthodes de la monarchie.

Ces méthodes sont inapplicables en République. Une autorité faible et molle ne créera point une délégation forte, et elle aura peur de rien lâcher du peu qu'elle a. Une autorité élue voudra toujours tenir ses électeurs par ses agents. L'intervention locale est pour elle une question de vie ou de mort. Je l'ai mille fois démontré. Les événements l'ont démontré mieux que moi. Cependant pas d'avenir pour le pays sans autorité centrale puissante, libre des partis, souveraine. Pas de renaissance nationale sans décentralisation locale et professionnelle.

L'Etatisme administratif et économique nous affaiblit. Mais l'absence d'un Etat politique vigoureux ne nous tue pas moins sûrement. Or, la Monarchie reconstitue l'Etat politique, et elle se délivre de l'Etatisme.

Quel peut être l'avenir de la République ? Les intelligences en doutent. Elles lui échappent. Elle-même manque à ce soin, à ce goût, à cet amour de l'intelligence qui fut toujours un des honneurs de l'Etat français. Elle assiste, animée quelquefois de bonnes intentions, mais frappée d'impuissance, à la misère de nos laboratoires, à la ruine des études (qui est de sa faute directe), à la décadence de la culture supérieure. Où trouverait-elle cette autorité et ce respect des libertés qui sont l'honneur de la Monarchie ? Mère, avec l'Eglise, des universités, la Monarchie a compris le service des lettres et des sciences comme la protection des libres efforts et des spontanéités autonomes. En République, l'idée d'un libre enseignement congréganiste fait

reculer les meilleurs, et cependant ce serait la solution ! Solution financière et solution morale, pour les trois degrés de l'enseignement. Mais la saine émulation l'effraie : si le cœur, si la conscience de l'électeur venait à changer !

Il a changé, il change, l'électeur d'après guerre ! Ce changement, même en beaucoup mieux, ne servirait en rien à la patrie si les servitudes du régime électif n'étaient pas secouées et si les erreurs et les fautes d'un mauvais parti étaient simplement remplacées par les erreurs et les fautes fatales d'un bon parti qu'elles déconsidéreraient à jamais.

Qui veut des réformes, des progrès, des institutions de salut et d'ordre ? Pas un mot des lignes qui précèdent qui n'aient au moins trois garants : la parole des princes, la démonstration de nos maîtres ou la nôtre, la vérification de l'expérience ancienne ou nouvelle. Nul esprit ne peut hésiter.

Avec ses trois présidents de la République, ses trois ou quatre présidents du Conseil, ministre de la guerre, ministre des affaires étrangères, 1920 aura été l'année de l'incohérence et de la discontinuité. 1921 a permis aux mauvais, aux pires, de s'emparer d'une autorité déchiquetée et d'en livrer les restes à l'esprit de parti. Si 1922 n'est pas l'année réparatrice, qu'arrivera-t-il de la France ?

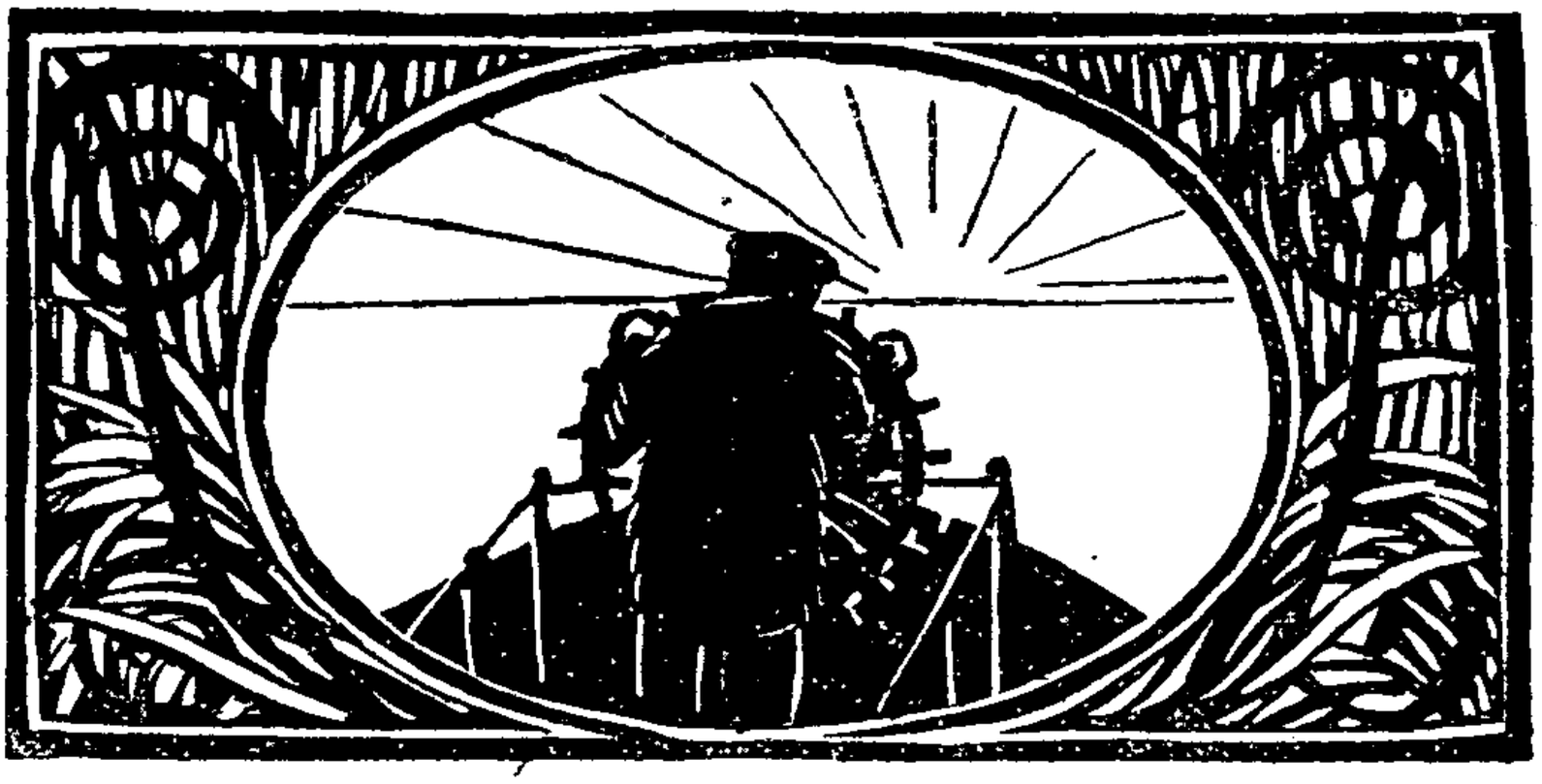

OU ALLONS-NOUS ?

Par LÉON DAUDET(1)

Lorsqu'on suit la courbe des événements politiques depuis l'armistice et lorsqu'on la rapproche de cette autre courbe qui mesure les progrès de la propagande royaliste, une immense confiance — comme disait notre Léon de Montesquiou — vient au cœur. Mieux qu'une confiance, une certitude. Il est impossible que l'évidence ne pénètre pas l'esprit du peuple français. Il est impossible qu'il ne sente pas le désaccord total entre les institutions démocratiques-ploutocratiques qu'il continue à subir et les nécessités urgentes du relèvement national. Au dehors, comme au dedans, la France après tant et de si terribles sacrifices, aspire à la paix, à une restauration complète — au sens plein de ce beau mot — à une remise en route de ses glorieux destins. Au dehors, comme au dedans, la démocratie-ploutocratie ne lui apporte que déceptions, amertume, incurie, abaissement et ruine. Des politiciens, incapables ou pervers, asservis eux-mêmes à une finance internationale juive, qui travaille aujourd'hui

(1) Ecrivain, directeur de l'Action Française et Député de Paris.

à découvert, non seulement sabotent méthodiquement la victoire, mais aussi nous mènent à une nouvelle guerre, plus sanglante et onéreuse encore que la précédente, cela d'ici cinq, dix ou quinze ans. Tout le monde le sait, tout le monde le sent, tout le monde le voit. Les générations montantes sont à la croisée des deux chemins : ou la réaction et le retour du roi dans le plus bref délai, ou la ruine et la mort... j'entends la mort nationale.

C'est l'alternative, dans toute sa rigueur.

Incapacité du régime.

L'orage monte et quatre cent cinquante députés français élus pour faire : QUE ÇA NE RECOMMENCE PAS, dorment sous la nuée noire, déjà parsemée d'éclairs avertisseurs — assassinat du commandant Montalègre — avec une tranquille ignorance, avec une tranquille inconscience. De temps en temps, une sorte de tzigane avarié, au facies rageur, sous une tignasse terne, monte à la tribune et joue un air de violoncelle, tantôt à l'endroit, tantôt à l'envers, tantôt en commençant par le milieu. Alors les dormeurs se réveillent et applaudissent... Quoi ?... les propos les plus contradictoires. Quels « conciones » de l'absurdité ne ferait-on pas avec les aristidiana, qui vont de « la main au collet » au « debout les classes ! » en passant par « et derrière la Commune il y avait la République ».

Toute personne sensée, et qui a du sang français dans les veines, voit clairement aujourd'hui où nous a conduits la politique de Briand, continuation mal dissimulée de la politique de Caillaux : à quelques pas de la banqueroute et d'une nouvelle guerre. Nous ne sommes plus séparés de la banqueroute que par deux ou trois subterfuges financiers et le verbalisme vain de Loucheur. Nous ne sommes plus séparés de la guerre de revanche, que médite contre nous l'Allemagne, que par l'idée que se fait cette même Allemagne et du relâchement de nos alliances, et des progrès du communisme révolutionnaire chez nous, et de sa propre tension-

patriotique. Il ne faut pas croire, il serait absurde de croire, que l'hypothèse de la banqueroute exclut l'hypothèse de la guerre, car on fait la guerre sans argent. La guerre est une question de confiance, ainsi qu'on le vit en 1914, et de 1914 à 1918.

La besogne criminelle de Briand, depuis le 17 janvier 1921, se résume en ceci qu'il a exonéré l'Allemagne, non seulement, *en prévision*, de plus de moitié de sa dette de guerre, telle qu'elle ressortait du traité — cependant terriblement défectueux — de Versailles, mais encore, *dans la réalité*, des douze milliards qu'elle devait, d'après le même traité, le même traité, avoir payés au 1er mai dernier. En même temps, et par une volte-face dont la cause inavouable demeure inconnue, il l'a exonérée de la crainte de voir occuper la Ruhr, ainsi qu'il en avait été décidé, et par voie de conséquence, de la crainte de toute sanction réelle. Telle fut la cause initiale de l'assassinat du commandant Montalègre et des autres exactions ou meurtres récemment commis en Haute-Silésie sur les ordres du général Hœfer, chef d'une véritable armée. Car le désarmement de l'Allemagne, qui devait être effectué au 1er juillet, laisse encore à la disposition du Reich plus de cinquante mille hommes pourvus d'avions, d'artillerie et de mitrailleuses, ainsi que de trains blindés !

Embarrassé par cette question de la Haute-Silésie, où son ignorance crasse, ses mensonges successifs et sa lâcheté ont déjà fait couler le sang français, Briand avait envisagé le tour de passe-passe, dont son maître, M. Lloyd George, a assumé le déclenchement. Question non de sauvegarde nationale, mais de politique intérieure.

N'est-il pas admirable qu'après avoir déclaré que la Belgique ne serait point appelée au Conseil suprême — oh ! combien ! — où serait réglé le sort de la Haute-Silésie, on ait admis à décider de ce sort, au Conseil de la Société des Nations, la Chine, le Japon, et le Brésil ! Il s'agit, ne l'oublions pas, de la sécurité de la France. Quand il s'est agi de la sécurité de l'Angleterre, M. Lloyd George n'a pas eu recours à l'arbitrage de la Société des Nations pour extirper

à l'Allemagne vaincue ses colonies avec sa flotte. Il n'a pas craint, à ce moment-là, M. Lloyd George, de créer, avec l'ablation desdites colonies, une nouvelle Alsace-Lorraine !

Des accords de Paris aux accords de Londres, de ceux-ci à l'échéance annulée du 1er mai, du 1er mai à Wiesbade (Loucheur-Rathenau) et de Wiesbade à l'assassinat du commandant Montalègre, et aux félicitations à l'assassin Hœfer du président Ebert, de Wiesbade à l'abandon de notre droit à maintenir l'équilibre de la Pologne, et au faux partage de la Haute-Silésie, nous avons fait, avec Briand, quelque chemin. Ce chemin-là, c'est, pour la France, celui des nouvelles hécatombes.

La leçon de l'après-guerre.

L'insécurité actuelle, politique, financière, économique, que l'on peut constater partout, dérive de deux causes : l'une plus générale, l'impuissance avérée du régime à relever le pays ; l'autre qui tient à la personne même de Briand.

La cause, plus générale, d'insécurité, nous intéresse ici directement. Au moment de l'armistice, quelques personnes d'esprit superficiel, attribuant au régime cette victoire qui était le fait de la nation, annonçaient une consolidation de l'esprit républicain si fortement ébranlé par les affaires de trahison. Mais, à mesure que le temps passait et que les fautes de tout ordre s'accumulaient, telle la monstrueuse germination d'une erreur unique et centrale, les yeux les moins clairvoyants s'ouvraient et les commentaires allaient leur train. Aux élections du 16 novembre 1919, une bonne Chambre, patriotique dans sa grande majorité, était élue. Elle se mettait au travail avec ardeur. Mais voici qu'un an et trois mois après son élection, elle se laissait imposer un président du Conseil auquel elle avait maintes fois, en tant que simple député, manifesté plus que sa méfiance, son aversion ; et tout récemment encore, à propos de la reprise des relations diplomatiques avec le Vatican. Par ailleurs, ni les grands profiteurs de la guerre n'étaient poursuivis et forcés de rendre gorge, comme il était bien convenu

qu'ils devaient l'être ; ni les ruines des pays envahis n'étaient réparées, ne recevaient même un commencement de réparation ; ni surtout, chose capitale, les responsables allemands de la guerre n'étaient châtiés ; ni, au bout de deux ans, aucun versement substantiel de l'Allemand dévastateur n'était en vue.

Il devenait ainsi manifeste que quelque chose de sérieux clochait dans des institutions qui, après n'avoir su ni éviter, ni préparer la guerre menaçante — en dépit de tous les avertissements des royalistes — ne savaient tirer aucun parti de la victoire et permettaient à l'ennemi vaincu de se refaire, en échappant à ses obligations. Chacun se rendait compte que l'Allemand ne payant pas — comme il faut bien que quelqu'un paye — c'était le malheureux Français qui allait être mis à nu par un truc quelconque ; cependant que la vieille équipe de ses exploiteurs républicains continuerait à l'engourdir avec des cavatines à la Briand.

Ce que j'écris ici peut être constaté, dans sa sphère, par chacun. La désillusion publique, pour parler poliment, a fait, en quelques semaines, des pas de géant en même temps que la clairvoyance politique. On peut dire que la doctrine du chef national et héréditaire — c'est-à-dire continué et transmettant son expérience à son successeur — est aujourd'hui posée par les événements. Il y aurait lieu, d'un certain point de vue, de nous en féliciter, si, par ailleurs, les circonstances n'étaient pas si graves et pressantes. Mais on a vu qu'un grand journal allemand consacrait, l'autre jour, sa première page à un récit des « Vêpres siciliennes », appelant, par voie d'allusion fort claire, ses compatriotes à la rébellion ouverte et armée. Pour réprimer une propagande de cette nature — qui non réprimée, s'intensifiera — le politicien débile et fourbe, qui siège actuellement au quai d'Orsay, semblera sans doute insuffisant. Chaque heure qui sonne aggrave le péril.

Réaction de l'esprit public.

Aujourd'hui malaise. Demain angoisse ou pire. Nous n'y échapperions pas si le pays ne réagissait de lui-même, je

n'en vois pas de meilleure preuve, que la forte poussée du sentiment national qui grandit chaque jour. Elle se fait sentir dans tous les domaines. Rien de plus naturel d'ailleurs. Le proverbe grec dit que les souffrances sont un enseignement : *Pathemata, mathemata.* L'effroyable guerre a été un immense choc, après lequel une période de semi-prostration était à prévoir, au milieu de quelques réflexes désordonnés. Ces réflexes ont été, chez nous, réduits au minimum et, somme toute, insignifiants. Presque tout de suite, les élections du 16 novembre 1919 ont donné une indication dans le sens réactionnaire, c'est-à-dire de l'ordre, du patriotisme et de l'autorité. Si les élus l'avaient immédiatement compris, s'ils ne s'étaient pas laissé embobiner dans les vieilles combinaisons parlementaires d'avant guerre, le relèvement du pays eût été beaucoup plus rapide, et nous occuperions la Ruhr depuis un an. Mais inutile de récriminer sur le passé. Assurons le présent, c'est l'important.

Le fait que le régime républicain, qui n'a pas osé fêter, le quatre septembre, son propre anniversaire, fête officiellement Napoléon et Jeanne d'Arc — que ses manuels primaires ne cessaient de flétrir depuis vingt-cinq ans — indique que cette poussée du sentiment national est reconnue même par l'équipe de politiciens qui tient encore la queue de la poêle..., j'allais écrire les cordons du poêle. On jette du lest, c'est bien certain. Côté Napoléon : il est clair que c'est le talent militaire (Joffre, Foch, Castelnau, Mangin, Franchet d'Esperey, Gouraud, etc.) qui, joint à la valeur guerrière des Français de toutes conditions, a sauvé le pays. Côté Jeanne d'Arc : il n'est pas moins évident qu'une protection miraculeuse et familière — c'est tout l'esprit de la Pucelle — a préservé le pays de l'anéantissement, et cela deux fois, dans les mêmes lieux, à quatre ans de distance. Le doublement de la victoire de la Marne a le caractère providentiel.

Au milieu des injures inopérantes, des vociférations comiques, des aboiements d'une rage étranglée, la caravane de ces deux vérités, de ces deux réalités passe avec une majestueuse indifférence. De mois en mois, de semaine en semaine,

je dirais presque d'heure en heure, ce sentiment national grandit. Il grandit, avec la clairvoyance inséparable d'un immense effort de résurrection par-dessus dix-sept cent mille tombes, où repose la fleur, prématurément fauchée, de deux générations.

Le peuple se détourne de ceux qui ne font pas, de ceux qui n'osent pas faire ce qu'ils ont à faire.

Nous allons au Roi.

La leçon des sept dernières années porte ses fruits. Et, pour tous ceux que des intérêts privés ou un sang étranger ne détournent pas des claires visions positives, la démonstration du « politique d'abord » est aussi complète que possible.

On peut dire que, quatorze mois après l'ouverture de la nouvelle assemblée, le cabinet Briand, la politique briande, nous ont ramenés en plein au vomissement républicain d'avant guerre... « Passionnément républicain, messieurs », chantait le violoncelle d'Aristide.

Nous avons été ramenés, non plus dans l'équilibre relativement stable de 1913, ou d'une des années immédiatement antérieures à 1913, mais dans l'Etat volcanique de l'Europe, d'après l'éruption de quatre années, alors que grondent partout des menaces d'autres éruptions. Partout, le sol tremble. Un vaste empire, barrière ancienne de l'Asie, la Russie est retourné à l'état chaotique et barbare et menace le monde de sa contagion bolcheviste. L'Allemagne reforme ses bataillons, ainsi qu'il appert des récents événements de Haute-Silésie, et elle a déjà reformé ses bataillons de financiers, agiotant et travaillant de concert, en France, en Angleterre et en Amérique, sous la haute direction de Francfort et de Berlin. Une longue tradition, une forte paysannerie, une bourgeoisie solide, le bon sens ethnique héréditaire nous ont permis à nous Français, de demeurer parmi tout cela — malgré la République — le pays de l'ordre. Mais à la longue, l'enlisement, dans l'heure universellement critique où nous sommes, risque de tourner à la catastrophe.

Demain, tout à l'heure, il va falloir, pour l'année qui vient,

trouver chez nous, à l'aide d'impôts écrasants ou d'un emprunt, ou d'une émission dangereuse de nouveaux billets, le remplacement des douze milliards qui, d'après le traité de Versailles, nous étaient dus au 1er mai 1921. Briand, en n'occupant pas la Ruhr, après avoir juré qu'il l'occuperait, en mobilisant une classe pour ne pas l'occuper, Briand a brisé, dans nos mains, à un moment si opportun, que nous n'en retrouverons point peut-être plus de semblable, l'espérance, que nous avions encore, de franchir, sans trop de dommages, le gouffre financier. Il a brisé aussi, et du même coup, notre meilleure et décisive défense contre le réarmement allemand. Ç'aura été une calamité que ce veule !

Mais de cette calamité même, il peut, il doit naître, chez ceux qui ne l'ont point encore, la conviction que seule, décidément, la monarchie peut sauver le pays.

La monarchie française, c'est, en chair et en os, le plus avisé, le plus énergique, le plus complet des hommes d'Etat capables de sauver le pays : c'est Monseigneur le Duc d'Orléans. « Le Duc Philippe », comme disait familièrement notre Vaugeois, qui m'avait appris à admirer et à aimer le Prince en exil, magnanime, généreux, prévoyant, dont le seul aspect est un réconfort. Voici le pays, victorieux, mais pantelant. Voilà, exilé, Celui qui peut restaurer, relever ce pays, lui épargner une nouvelle guerre. Il nous appartient de conjoindre, dans un mouvement de clairvoyance nationale, ce pays et ce Prince, né, grandi, souffrant pour une telle tâche. Considérez les progrès réalisés, considérez la nécessité de l'heure, la proximité du but et mesurez votre suprême effort de propagande à votre amour d'une si belle patrie.

Ce sont ici des raisons humaines. Il en est d'autres, d'ordre providentiel, auxquelles, personnellement, je crois. Dieu n'a pas tiré la France de l'abîme pour l'y précipiter à nouveau. Nos morts héroïques flottant autour de nous, forment avec les vivants une chaîne d'intercessions et de prières, qui ne peuvent pas ne point aboutir. « Tant crie-t-on Noël qu'il vient », disait Villon.

Crions, agissons, le roi n'est pas loin !

" Nous sommes gouvernés par des gourdes "

Déclaration d'un délégué
au Congrès des fonctionnaires.

BRIAND. — « Moi je m'en f... »

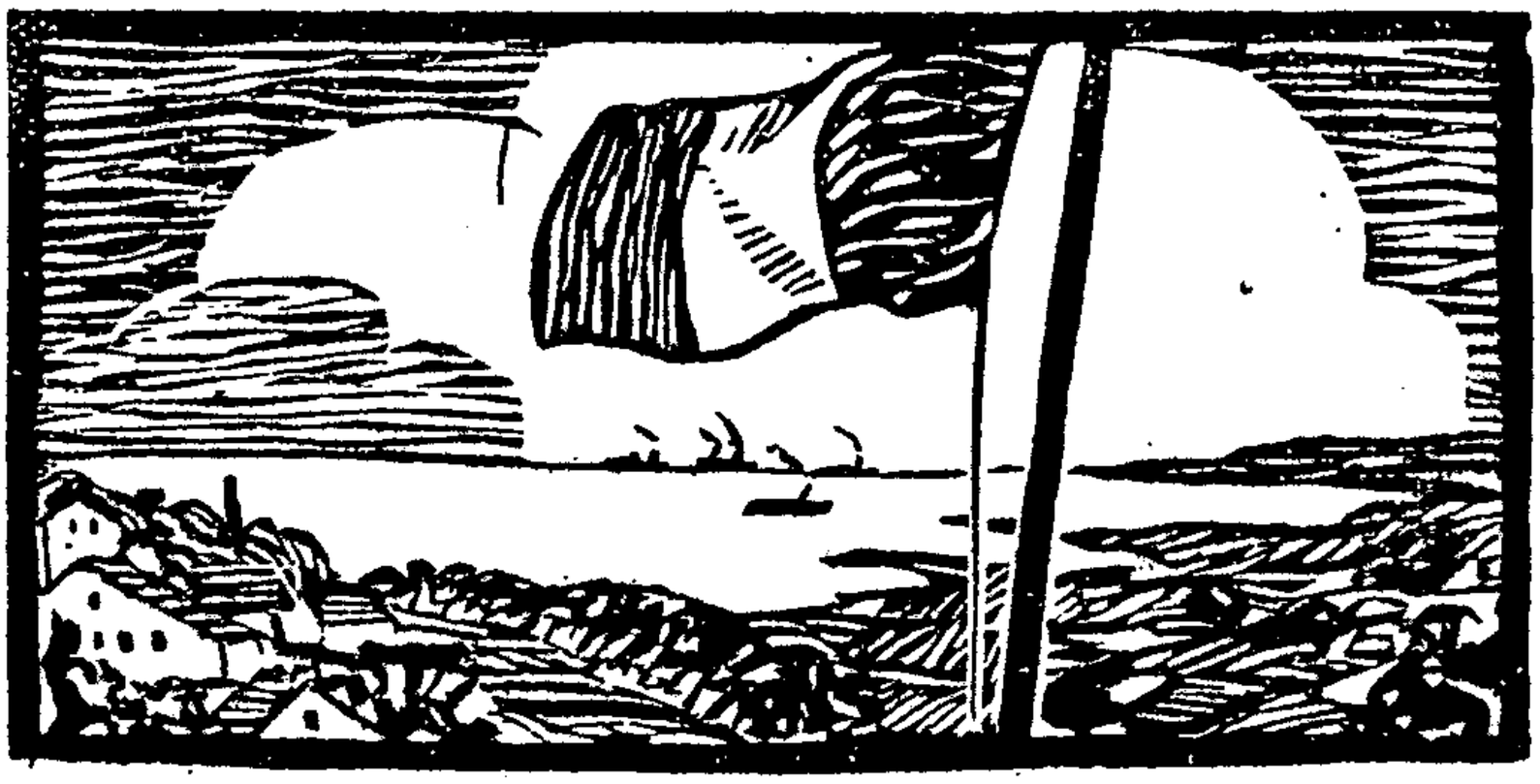

LA POLITIQUE EXTÉRIEURE

Par JACQUES BAINVILLE (*)

Le bilan de l'année.

L'année 1921 n'a pas été heureuse pour la France. Elle a marqué la suite d'un mouvement de chute qui n'a cessé de s'accélérer depuis l'armistice. A quoi cette décadence ininterrompue, venant à la suite d'une incontestable victoire, a-t-elle pu tenir ? Au fait que la France n'a pas de politique extérieure.

Ce n'était pas un programme de politique extérieure que celui qui consistait à dire « la dernière des guerres ». Si la guerre de 1914-1918 avait été la dernière, nous ne serions pas obligés de garder la conscription, la caserne, 800.000 hommes sous les drapeaux, bref tout l'appareil de la paix armée qui nous avait été imposé par notre défaite de 1870 et le dangereux voisinage d'une grande Allemagne unie.

Ce n'était pas un programme de politique extérieure que celui qui consistait à dire : « A bas les autocraties ! Gloire à la démocratie universelle ! » L'autocratie russe est tombée et la Russie de la révolution nous a trahis. Elle est deve-

(*) Historien (« Histoire des Deux Peuples », « Histoire de Trois Générations »), collaborateur quotidien de "l'Action Française" sur la Politique extérieure, et Directeur de la Revue Universelle

nue notre ennemie puisqu'elle est celle de nos amis et puisque nous avons dû, contre elle, aider la Pologne à se défendre. L'autocratie allemande est tombée, mais la nation allemande reste, avec des instincts de revanche, poussée par la force de ses 60 millions d'habitants. L'autocratie autrichienne est tombée. Mais elle n'était pas nécessairement notre adversaire. Elle avait été notre alliée autrefois et elle aurait pu le redevenir. A sa place, il y a de petits peuples. La bonne volonté des uns est impuissante. Les autres sont attirés vers l'Allemagne, menacent de tomber sous sa dépendance et de constituer avec elle un Empire germanique étendu de la Baltique aux extrémités de la Hongrie et contenant quatre-vingts millions d'habitants au lieu de soixante.

Ce n'était pas un programme de politique extérieure que celui qui consistait à dire : « Droit et justice ! » Le droit de la France, qui n'avait pas été défini, a été nié. Nous avons retrouvé l'Alsace-Lorraine. Mais nous n'avons même pas obtenu, à l'Est, nos frontières de 1792, celle que la monarchie avait laissées, que la Révolution et l'Empire avaient compromises. Nous avons été remis dans les limites de 1815, celles qui nous avaient été infligées après la catastrophe de Napoléon et la défaite de Waterloo, celles qui avaient ouvert la porte à l'invasion de 1870. Quant à la justice, elle demandait avant tout le relèvement de nos ruines, le paiement par l'Allemagne des affreux dégâts qu'elle a commis chez nous, des pensions de nos veuves, de nos orphelins et de nos mutilés de guerre. Nous verrons tout à l'heure ce qu'il est advenu des réparations : Néant pour l'année 1921.

Ce n'était pas un programme de politique extérieure que celui qui consistait à dire : « Le maintien de nos alliances avant tout. » Les alliances sont une très bonne chose à la condition qu'on n'en soit pas esclave. Et les alliances ne durent pas plus que les circonstances et les besoins qui les ont formées.

Nos alliés, et nous voulons parler des principaux et des plus puissants d'entre eux, les Anglais, ont une politique extérieure. Ils ont su profiter de la victoire. Ils se sont lar-

gement servis. Et ils ont pensé à leurs intérêts avant de penser aux nôtres qu'ils n'étaient pas chargés de défendre. C'est naturel.

Le fiasco des réparations.

Voyons ce qui s'est passé pour les réparations. C'est une histoire lamentable, celle d'un gouvernement qui ne savait pas ce qu'il voulait et qui a été manœuvré par ceux qui savaient vouloir. C'est un drame à plusieurs personnages : l'Allemagne, qui, bien entendu, cherche à payer le moins possible ; la France dévastée, principale créancière ; et les alliés de la France, beaucoup moins atteints que nous par la guerre et qui ont réussi néanmoins à toucher avant nous.

Le traité de Versailles reconnaissait nos droits au dédommagement intégral. Droit tout à fait théorique. Des milliards et des milliards nous étaient attribués, mais sur le papier, sans garanties effectives. Ces milliards, il fallait les réaliser. Comment ? En arrivant à préciser notre créance, et à lui affecter des gages. Les négociateurs français se sont donc dit : « Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras. Le traité est plus lourd de promesses que de réalités. Ayons moins de milliards en rêve pour les avoir plus sûrement. »

Le calcul eût été juste, à une condition : c'est que les sûretés, les gages, fussent obtenus d'abord, la réduction accordée ensuite. Le contraire a été fait. De conférence en conférence, le chiffre de la créance était abaissé. L'Allemagne devait de moins en moins de milliards, mais elle les devait comme auparavant. Il n'y avait de changé que le chiffre de sa dette. Par quoi cette dette aurait-elle été garantie ? Par une de ses principales richesses : le charbon du bassin de la Ruhr. Occuper la Ruhr, c'était le moyen de donner une contre-partie sérieuse à la diminution de notre créance.

Nous sommes allés jusqu'au bord de la Ruhr. Nous ne l'avons pas occupée. Nous n'avons pas saisi le gage essentiel. Pourquoi ? Parce que nos alliés anglais nous en ont empêchés au dernier moment et parce que, toujours pour maintenir

avant tout l'alliance, les négociateurs français se sont inclinés devant la volonté de l'Angleterre.

Cependant la menace de l'occupation de la Ruhr, la menace seule, avait eu un effet : celui de déterminer l'Allemagne à mettre la main à la poche et à payer un premier milliard. Elle le pouvait d'autant plus que remise venait de lui être faite des 12 milliards de marks-or qu'elle aurait dû avoir payés, le 1er mai 1921, si le traité de Versailles n'avait pas été un vain mot.

Ce premier milliard, on ne tarda pas à apprendre qu'il ne serait pas pour nous. Et les suivants pas davantage. On savait sans doute qu'un droit de priorité avait été reconnu à la Belgique, et tout le monde s'inclinait devant cette priorité légitime, encore que l'on ne s'expliquât pas pourquoi la France ravagée ne devait pas venir immédiatement après la Belgique. Mais voilà que l'Angleterre émit aussitôt une prétention exorbitante et que néanmoins elle fit triompher : c'est qu'elle serait payée, même avant la Belgique, sur ce premier milliard et dédommagée de ses frais d'occupation (600 millions en or au total) alors que nos dépenses militaires à nous étaient censément remboursées par le prix des mines de la Sarre.

En d'autres termes, nous avions obligé l'Allemagne à payer pour la première fois. Nous l'y avions obligée en mobilisant une classe et en dépensant plus de deux cents millions pour cette opération. Et les marks-or passaient à la Banque d'Angleterre tandis que le célèbre économiste anglais John Maynard Keynes annonçait froidement que l'année 1922 verrait la faillite de l'Allemagne au moment même où devrait venir notre tour de toucher.

Deux points faibles.

Ainsi la France a été jouée et dépouillée sur le terrain financier. Il en a été de même sur le terrain politique.

Deux grosses affaires ont occupé l'année 1921 : la question de Haute-Silésie et la question d'Orient. Nous l'avions écrit il y a déjà deux ans dans notre livre les *Conséquences poli-*

tiques de la paix : « On disait autrefois que la flèche de Strasbourg et les Balkans dominaient la politique de l'Europe. Il faut dire aujourd'hui qu'elle est dominée par les haut fourneaux silésiens et par la coupole de Sainte-Sophie. »

La Haute-Silésie serait-elle attribuée à l'Allemagne ou à la Pologne ? Les richesses industrielles de cette province volée jadis par la Prusse serviraient-elles à former l'arsenal de la future revanche allemande ? En vain la France s'efforçait-elle de faire donner à la Pologne au moins ce qui était polonais, au nom de la justice et au nom de notre sécurité. La justice, l'Angleterre soutint qu'elle était du côté de l'Allemagne, que la Haute-Silésie était une province allemande. Notre sécurité, elle, fut niée par le gouvernement britannique qui déclara dédaigneusement que la France était victime de sa « nervosité ».

En Orient, pire encore. Là nous avions un héritage moral et matériel, un héritage séculaire, d'une valeur inestimable : la meilleure des colonies puisqu'elle ne nous coûtait rien. Nous avions aussi deux ennemis. L'un était le roi de Grèce Constantin, celui qui avait fait assassiner nos marins au Zappeion, celui que la France, en 1917, avait détrôné pour ses trahisons. Constantin était remonté sur son trône malgré l'interdiction de la France : premier affront pour nous. Ce n'était pas assez : encouragé par l'Angleterre, sous le masque peu trompeur de la neutralité, il s'est mis à guerroyer en Asie Mineure. La Grèce est l'homme de paille des Anglais qui rêvent de s'installer sous son nom à Constantinople et de détruire l'influence française en Turquie en dressant contre nous un Empire grec.

Notre deuxième ennemi, c'était l'émir Feyçal. Nous n'avons cessé de le trouver sur notre chemin depuis que nous sommes installés en Syrie où les populations, françaises de cœur et de langue depuis près de mille ans, nous avaient appelés. La Syrie côtière, un étroit balcon sur la Méditerranée pressé par de hautes montagnes : voilà tout ce que l'Angleterre voudrait nous laisser de notre héritage oriental, alors que notre place en Orient était jadis la première.

Déjà elle nous avait évincés de la Palestine, où le sionisme, c'est-à-dire la colonisation juive, n'est qu'un instrument de la domination britannique. En Syrie même, elle avait suscité contre nous un aventurier, Feyçal, qui s'était proclamé roi à Damas où il intriguait contre la France. Le général Gouraud l'avait obligé de fuir, de même qu'en 1917 M. Jonnart avait forcé Constantin à quitter Athènes. Treize mois plus tard, de même que Constantin était remonté sur son trône sous la protection occulte de l'Angleterre, Feyçal retrouvait un royaume plus grand et plus beau que l'autre. Il était couronné à Bagdad roi de Mésopotamie et recevait une belle lettre de félicitations de Georges V.

Pour remonter la pente.

Tel est le bref résumé de nos échecs, de nos déceptions et de nos pertes depuis l'armistice. La victoire s'en va en fumée. Nulle part la France ne dirige les événements : ils sont dirigés contre elle. Nous descendons chaque jour un peu plus bas sur une pente au bout de laquelle notre pays ne serait plus qu'un ancien grand pays, vivant de souvenirs et de regrets historiques comme l'Espagne et la Hollande.

Pour remonter cette pente, que faut-il faire ? Il serait stérile de s'attarder au passé et de dire ce qui eût été possible en 1918, au lendemain du triomphe de nos armées, quand le maréchal Foch était généralissime et quand l'Europe entière fixait les yeux sur la France. Ce qui était possible alors, politique de division en Allemagne, politique d'alliances continentales, ne l'est plus dans les mêmes conditions aujourd'hui.

Nous avons besoin d'abord de reprendre la liberté de notre action et de nos mouvements. S'agit-il de rompre avec nos alliés de la guerre, c'est-à-dire avec les Anglais, les principaux d'entre eux ? Non, l'Angleterre n'y tient pas plus que nous. Elle a ses embarras intérieurs, ses faiblesses. Il est possible, si on le veut, de réaliser cette définition de l'Entente cordiale que donnait jadis un ministre de la monarchie : « L'indépendance dans la bonne intelligence. » Plus on attendra pour

faire respecter cette indépendance de la nation française, plus on s'exposera au risque d'une rupture violente, rupture à laquelle l'Angleterre aurait eu le temps de se préparer, en sorte que nous pourrions nous trouver en face d'une coalition de nos anciens ennemis, formée et soutenue par l'Angleterre elle-même pour nous tenir en échec et nous paralyser.

Il est triste que, trois ans après une victoire aussi éclatante, la France en soit là, qu'elle en soit à chercher le moyen de briser les chaînes que lui ont mises ses associés. Un temps précieux a été perdu. Nous étions en Europe les seuls à posséder une grande armée, les seuls à jouir de l'ordre à l'intérieur et de la stabilité sociale. Ces avantages, nous les possédons encore. N'attendons pas, pour nous en servir, qu'ils soient annihilés par la ruine financière à laquelle nous poussent les faux amis qui s'ingénient à nous empêcher d'être payés par l'Allemagne.

La tâche est difficile, car nous avons à surveiller l'Allemagne, à nous garder contre elle, à exercer nos droits de créancier sur elle, tandis que nous devons soutenir et porter pour ainsi dire à bout de bras des alliés faibles et chancelants comme la Pologne. Il est probablement trop tard pour que la France puisse avoir un grand système d'alliances. Déjà les positions sont prises. Un système s'organise pour nous isoler et, en même temps, pour disperser nos efforts.

Dans de semblables circonstances, il faut être ferme et prudent, se servir de toutes les chances que les événements apportent. La France aura certainement des jours très durs à traverser pour ne pas perdre son rang. Il lui faudra unè politique souple, vigilante, qui ne renonce pas et qui ne se décourage jamais. Il lui faudra une politique sans parti pris, républicaine où les Républiques nous sont utiles, monarchique où les monarchies peuvent nous servir. Les doctrinaires sont le fléau de la diplomatie.

Reconstituer un équilibre, ne nous livrer ni au danger de la revanche allemande ni à l'esclavage de l'Angleterre, telle est la tâche. Elle est difficile, mais les fautes commises

depuis l'armistice l'imposent. Or l'équilibre, de nos jours, n'est plus seulement européen. Il est universel. Il n'y a plus seulement une question du Rhin et du Bosphore, il y a une question de l'Atlantique et du Pacifique. Nous sommes bien placés pour y prendre part. Dans les rivalités maritimes qui s'annoncent, le pays qui possède un développement de côtes étendu de Dunkerque à Nice, est un allié précieux, un allié qui doit être et qui sera recherché, qui peut dicter ses conditions. Et nous n'avons pas seulement des ports et des rades sur la mer du Nord, sur la Manche, sur l'Atlantique et la Méditerranée. Nous tenons, nous aussi, des points d'appui sur toutes les routes navales du globe. Nous en avons d'une valeur incomparable en Afrique, face au continent américain. Nous en avons dans la mer Rouge. Nous en avons dans l'océan Indien. Nous en avons enfin en Indochine et en Océanie. Biens précieux que nous aurons sans doute à défendre contre des compétitions, et il se peut que de grandes guerres pour les colonies éclatent un jour. Il faudra défendre les nôtres. Nous pourrons nous en servir aussi.

Qui ne voit l'avantage qu'auraient les Etats-Unis à avoir nos points d'appui à leur disposition dans leur concurrence avec l'Angleterre et avec le Japon ? Nous sommes utiles à l'Amérique. Nous lui sommes même indispensables pour maintenir ses rivaux en respect. Qu'avons-nous à lui demander en échange ? De nous aider à défendre nos intérêts et nos vues en Europe. Et de nous y aider comment ? En nous permettant d'être libres, en intervenant d'une seule manière, pour dire : « Que la France agisse comme elle l'entend. » Voilà le plus beau cadeau qui pourrait nous être rapporté de la conférence de Washington.

Nous de demandons pas d'autre assistance et nous avons été assez longtemps un peuple assisté. Si l'avenir est gros d'orages, il n'est pas désespéré pour nous. Malgré le terrain perdu depuis la victoire, la France a encore de vastes ressources. Mais n'hésitons pas à dire qu'elles seraient gâchées sans remède si les erreurs des lamentables années 1919-1921 continuaient.

" Nous sommes gouvernés par des gourdes "

Déclaration d'un délégué
au Congrès des fonctionnaires.

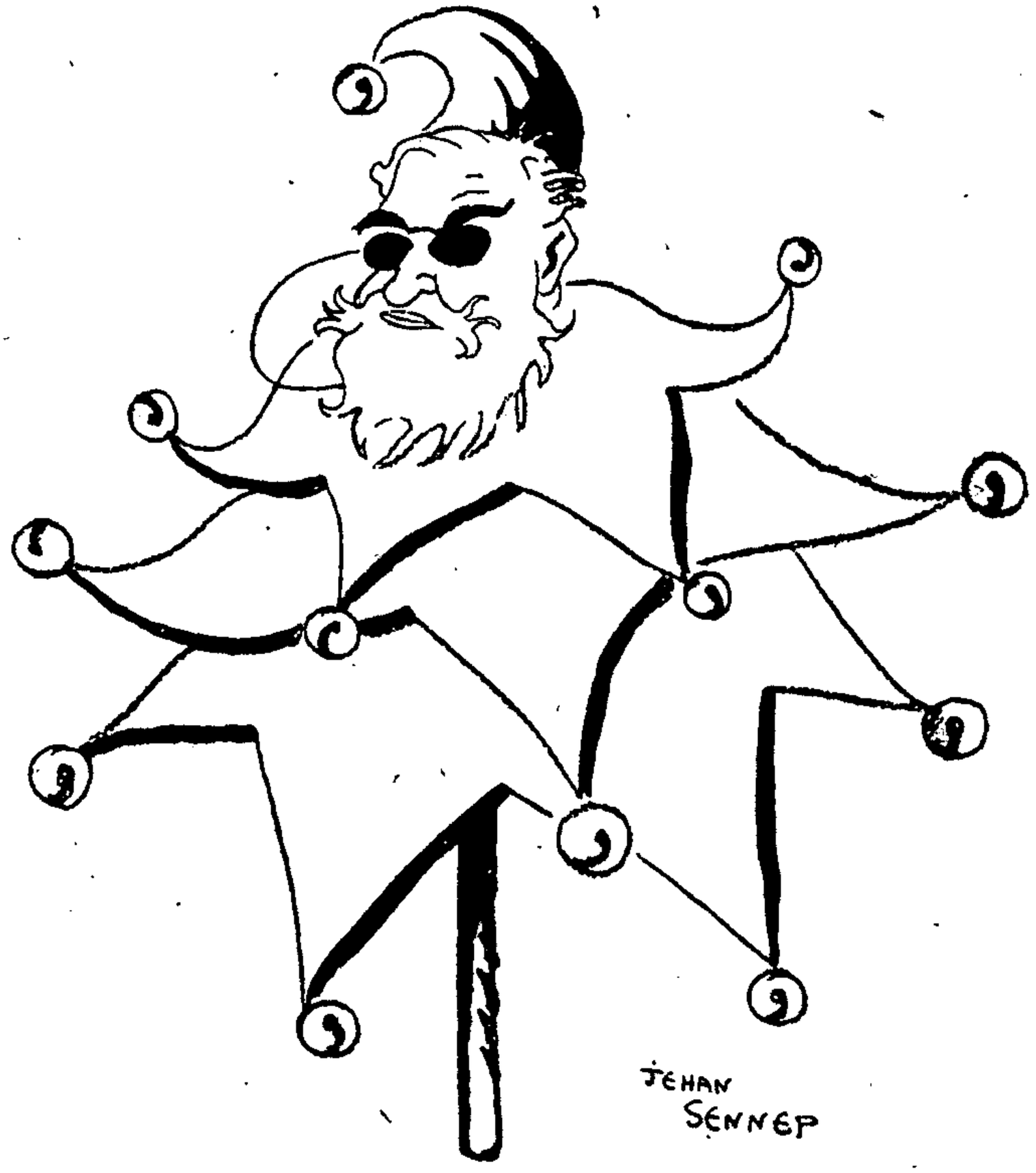

BOURGEOIS. — « C'est pour la paix que, marteau, je travaille... »

LA POLITIQUE RELIGIEUSE

par DESAINTMARTIN

1. **La Maison royale de France est catholique.** — La politique religieuse de la monarchie restaurée n'aura ni mystères ni faux visages. Personnellement le roi de France est catholique. La maison de Bourbon est la première famille catholique du monde. On ne demande pas à un roi de France d'apostasier. S'il cessait d'être démontré que la religion catholique est la seule vraie, le roi pourrait hésiter. S'il était un jour démontré qu'elle n'est pas la vraie, le roi la quitterait ; le milieu du roi de France est la vérité. Mais comme la religion de saint Louis subsiste éternellement, personne ne peut espérer qu'un roi de France trahisse jamais sa conscience et son honneur pour prendre figure de renégat.

2. **Le pavillon de France est catholique.** — Personnellement catholique, le roi de France le sera aussi par situation, représentativement si j'ose dire.

La continuité historique de la France, sa coutume générale,

sa physionomie, si vous voulez, est catholique. La France est le chef des peuples latins. Le reniement du roi de France déconcerterait à la fois et les mœurs françaises et les destins de la grande fédération romaine.

Tel sera le roi ; tout le monde l'accorde. Quel sera l'Etat ? Tel sera le décor royal. Quel sera le gouvernement du roi ? Quelle sera la politique religieuse de la monarchie restaurée ?

3. **Le gouvernement du roi de France n'est pas une église, comme la République ; il est la France même.** — L'intelligence de nos princes, leur caractère, les temps, le vœu de tous les honnêtes gens répondent : « Elle sera pacificatrice ; elle sera tolérante ».

La loi de la politique, c'est le salut public, le salut, l'ordre, la paix. La politique, comme la raison, tend à l'absolu ; mais elle évolue dans le relatif ; elle progresse de possible en possible avec une force persévérante vers l'ordre parfait que l'homme n'atteint jamais, mais qu'il vise toujours.

L'ordre parfait, c'est l'unité religieuse dans l'unité nationale, c'est tous les foyers groupés autour du même autel. Cette unité établit la patrie dans la plénitude de la force et dans les meilleures conditions de la paix. Mais aujourd'hui la patrie ressemble à une famille où le père, la mère, les enfants adorent des dieux rivaux et se dispersent à des autels ennemis. Comment les rallier pour la tâche commune ?

En France, l'unité religieuse est défaite, mais l'unité nationale est robuste. Nous avons perdu le premier boulevard. Il faut donc fortifier le second et nous y maintenir à tout prix. Si en poussant maladroitement les Français vers la croix, nous les détachions du drapeau, ce serait un mauvais travail, dans lequel le roi de France ne s'engagera pas. Car il sait qu'il a pour mission de fédérer sous la protection de l'Etat les esprits, les énergies, les religions les plus contraires.

Il n'imitera pas la république. La royauté est un gouvernement, la république est une église : l'Eglise de l'anticatholicisme. Le dessein de la république n'est pas de rendre la France plus forte, plus riche, plus paisible, ce qui est le programme naturel de tout gouvernement raisonnable, mais de

décatholiciser la France. Elle l'a donc livrée à ses trois mégères : l'hypocrisie, la corruption et la violence. La devise de la république est celle-ci : « La secte d'abord ; ensuite la secte ; enfin la secte. » La devise du roi au contraire est celle-ci : « D'abord la France; ensuite la France et la France enfin ». Le roi de France est simplement et uniquement un bon Français.

4. **Le roi de France n'est pas un neutre ; il est un protecteur.** — Est-ce à dire que, dans sa politique religieuse, il sera un neutre ? La neutralité n'est pas une attitude, n'est pas une doctrine royale. Le neutre est toujours un ennemi secret des honnêtes gens, un allié des pires. La neutralité scolaire n'est rien autre chose que l'expulsion de Dieu. Neutralité et justice sont deux termes qui s'excluent. Le roi sera premièrement juste, ensuite équitable, enfin bon : juste envers les gens de bien, équitable envers les égarés, bon pour tous les Français. Il ne sera jamais un neutre, mais toujours un protecteur.

Le roi se montrera juste envers toutes les religions établies, l'Eglise, le Consistoire, la Synagogue, la Mosquée. Il n'y a qu'une religion vraie, celle que Dieu même a constituée, mais toutes les croyances sincères ont droit au respect et tous les cultes reconnus par l'Etat ont droit à la protection de l'Etat.

5. **Le roi de France protège la liberté de tous les cultes reconnus.** — Mais il y a une justice injuste, une justice inique, impie et parjure ; la justice qui, en assurant aux personnes et aux groupements le droit commun, ferait profession d'ignorer les droits particuliers, les mérites supérieurs et les titres conquis par les services rendus ; la justice qui mettrait sur le même rang l'Eglise catholique qui est consubstantielle à la France, les églises protestantes qui ne sont que des accidents reconnus, les consistoires israélites qui sont des colonies asiatiques et le Coran qui n'intéresse que nos Arabes.

6. **Le roi de France honore spécialement l'Eglise catholique.** — Le roi de France, étant d'un naturel généreux,

voudra, parce qu'il est catholique, témoigner plus d'égards à ceux qui ne le sont pas, mais non pas jusqu'à ruiner les amis au profit des ennemis. Le gouvernement du roi tiendra, rendra ce qui a été promis aux autres confessions religieuses et, à l'église catholique, ce qui lui est dû : le privilège d'honneur, les immunités qu'elle estime nécessaires à sa vie normale, une assistance prudente mais sincère. Toutes les églises seront respectées ; l'Église catholique sera aidée, avec discrétion et selon les conditions des temps, aidée parce que son œuvre est excellente, aidée surtout et premièrement, il ne faut pas craindre de l'avouer, parce qu'elle est la vraie, et que l'Etat, pas plus que les particuliers, n'a le droit de dire à la Vérité : « Je ne te connais pas », et à Dieu : « Si tu es en toi-même, je n'en ai cure ; mais ici tu n'es pas ».

7. **Théorie des deux Pouvoirs.** — Le monarque antique haïssait souvent le pouvoir spirituel ; mais il le craignait. Edipe n'aimait pas Tirésias ; Agamemnon maudissait Calchas ; Saül était jaloux de Samuel, maïs tous ils avaient peur de la Divinité. L'Etat modernisé s'est identifié le pouvoir spirituel. Il est l'organe de l'humanité qui est la forme de Dieu. S'il favorise encore la religion protestante et la religion juive, c'est qu'elles s'accordent avec la conception nouvelle, les protestants ayant transporté l'inspiration de l'Esprit saint de l'Eglise enseignante à l'Eglise enseignée, les Juifs attendant désormais leur messie d'un enfantement de la Démocratie. Il espère même s'assimiler, s'il ne peut la détruire. l'Eglise catholique en mettant au point la constitution civile du clergé. La royauté française n'a rien de commun ni avec la superstition païenne, ni avec l'insolence révolutionnaire. Elle a toujours reconnu qu'il y a deux puissances immédiatement établies de Dieu, quel que soit le mode de leur transmission, pour gouverner le monde, que la paix ne peut exister que par l'accord des deux ; que pour avoir cet accord, il faut que chacune des deux reconnaisse les prérogatives de l'autre ; que l'Etat est souverain, et indépendant dans le domaine qu'on appelle temporel et

l'Eglise dans le domaine spirituel ; que l'Etat étant soumis à la morale éternelle dont l'Eglise est l'organe officiel, sous cet aspect saint Ambroise domine Théodose ; que les sujets des deux puissances étant les mêmes et l'enchevêtrement de leurs droits réciproques ne pouvant manquer de causer mille embarras, il est nécessaire que les questions mixtes soient résolues à l'amiable par des conversations journalières ou par des conventions authentiques ; qu'enfin, si la mission immédiate et spécifique de l'Etat est d'assurer l'ordre de la vie présente, il serait déraisonnable qu'il se désintéressât de la destinée finale des hommes qui lui sont confiés; d'abord parce que l'attitude d'un peuple à l'égard du but suprême est ce qui influe le plus sur les mœurs que l'Etat doit gouverner, ensuite et surtout parce qu'il serait inhumain de le sauver aujourd'hui pour le laisser sciemment sur la route de l'abîme ; parce qu'enfin l'autorité royale n'étant qu'une extension de l'autorité paternelle, elle est tenue d'assurer l'éducation de ses nationaux, comme le père de famille celle de ses enfants et donc d'offrir son concours à l'Eglise catholique qui conduit difficilement les hommes à la plénitude de la vie, sans l'aide de l'Etat.

Nos comparaisons comme la sagesse humaine sont « toujours courtes par quelque endroit ». Le père de famille inaugure l'éducation des âmes à leur berceau. L'Etat entreprendra-t-il par les mêmes procédés, les hommes mûrs, les esprits fixés des têtes ombrageuses et des Gaulois rebelles ?

8. **Le roi de France emploie tous les bons Français de toute opinion.** — Il est entendu que les protestants, les juifs les musulmans seront laissés dans leur parfaite liberté confessionnelle, que leurs églises et leurs écoles seront respectées et protégées; mais le sceptique, l'agnostique, le positiviste, le paganisant, l'anticlérical, l'antisurnaturel, le panthéiste, l'évolutionniste et jusqu'au théosophe, quel sort va faire à tant de mécréants le gouvernement du roi ? Celui-ci : Le roi de France recherche tous les talents, utilise tous les services, reconnaît tous les mérites, sans acception d'opinions religieu-

ses, ni même politiques. C'est la tradition française : Louis XIV écartait les jansénistes séditieux, il employait les athées et les libertins, en les grondant familièrement en particulier.

9. **Le roi de France n'entre pas dans le domaine privé.** — Cette distinction précise la politique religieuse française : sévérité pour les séditieux, indulgence extrême, excessive pour les « indépendants » même scandaleux ; car en dehors du scandale, la royauté ne se croyait pas le droit de pénétrer dans le domaine privé. « Le souverain, quoique juge de tous ses sujets, ne doit point ériger, pour ainsi dire, son tribunal jusque dans les foyers », écrivait le duc de Bourgogne, le plus religieux des princes. Il écrivait encore : « Quoique l'Evangile fasse loi en France et la loi la plus sacrée, puisque le roi en jure l'observance et le maintien à son sacre, il n'est pas cependant de la compétence du magistrat de rechercher ceux qui en négligent les devoirs dans le particulier ou même qui iraient à les mépriser. » Mais alors même qu'ils s'étaient fait prendre par les magistrats pour leur impiété publique, que de « mauvais garçons » furent sauvés de la corde ou du feu par nos rois ! Si la royauté était si large, aux siècles de l'unité religieuse, de sorte que le plus modéré des clergés se crut parfois obligé de faire des remontrances, est-il à craindre qu'en nos jours où cette unité est rompue, le roi traditionnel ait l'imprudence d'exaspérer les passions et de compromettre l'unité de la patrie pour des résultats qui ne peuvent être présentement obtenus par les armes de l'Etat ?

10. **Accord de la raison française et de la raison romaine.** — Cette politique française que nous avons exposée est aussi la politique romaine. Il n'y aura pas de désaccord, sur ces principes, entre le pape et le roi. La raison romaine est modération ; son cœur est indulgence. Son enseignement est fier, immuable, intraitable ; mais son gouvernement est maternel : il s'adapte à l'état de santé de chacun de ses enfants. L'entente ne sera pas difficile à établir entre les chefs des deux puissances. Sur quelles bases seront établies leurs relations ? Le Gallicanisme doctrinaire des parlements est bien mort.

L'autorité immédiate et absolue du pape dans le domaine religieux est reconnue. Ses bulles ne seront plus discutées, ni les communications soumises à la suspense et à l'interdiction. Dans le gouvernement des églises de France comme dans l'enseignement dogmatique et disciplinaire, le pape aura en France liberté pleine. Dans la politique religieuse, si le pape suggère quelque mesure au roi dans l'intérêt de l'Eglise, le roi est juge en dernier ressort de ce qui est opportun dans son royaume. L'élection des évêques est-elle une question mixte ? Le roi s'en désintéressera-t-il ? N'a-t-il rien à voir dans l'institution des biens d'Eglise ? Le roi conversera donc avec le pape. Un égal amour du bien public entretiendra dans ces conversations le respect mutuel, la bonne foi, la cordialité, et un équilibre si sage que du côté des Romains le fils aîné de l'Eglise mérite toujours son titre séculaire et que du côté des Français le roi soit toujours le roi.

Les principes exposés ici ont été précisés et « philosophés » par Charles Maurras dans ces lignes : « La tolérance deviendra inévitablement l'article premier de la monarchie restaurée. » Entendons pourquoi et en quel sens. « La tolérance, reprend Maurras, n'est pas une vertu humaine, ce n'est pas une attitude individuelle. Il faut la comprendre comme une institution politique ou comme une nécessité sociale, découlant non d'un dogme, non d'un «idéal», mais d'un état de fait. Elle est effet, non cause. Quelqu'un a-t-il la passion de l'ordre ? Quelqu'un aime-t-il passionnément son pays ? Eh bien ! si ce pays est divisé, si le seul ordre réalisable est composite, s'il implique des éléments très divers, différents jusqu'à l'inimitié, ce quelqu'un sera passionnément tolérant ; mais loin d'observer la tolérance pour elle-même, il subira et désirera simplement la condition de l'ordre et de la force de la Patrie. »

Ce quelqu'un, c'est le roi de France, c'est Monseigneur le Duc d'Orléans qui a maintes fois enseigné cette doctrine dans ses déclarations publiques et dans la *Monarchie française*, que tout Français, en quête de la vérité politique, devrait lire et relire.

" Nous sommes gouvernés par des gourdes "

Déclaration d'un délégué au Congrès des fonctionnaires.

VIVIANI. — « Et pendant c'temps-là,
Je tournais la manivelle... »

LA POLITIQUE MILITAIRE

Par le Lieutenant-Colonel BERNARD DE VESINS(1).

Il y a un problème militaire qui est le suivant : après la guerre, la France étant victorieuse doit-elle garder les charges militaires qu'elle s'imposait auparavant, alors que, vaincue en 1870, elle se trouvait sous la menace d'une Allemagne puissante et résolue à compléter par une nouvelle guerre les conquêtes qu'elle avait rêvé d'accomplir ?

Le bon sens répond que non, mais la réalité montre que les charges militaires de la France ont augmenté au lieu de diminuer. Le budget actuel de la guerre est plus de cinq fois ce qu'il était en 1914, alors que la politique militaire de la France devrait consister à mettre la réalité d'accord avec le bon sens. Que faut-il pour cela ? D'abord que la menace allemande soit écartée : c'était l'œuvre que le traité de paix aurait dû assurer. Il n'y avait à cela qu'un moyen : diviser l'Allemagne de façon à soustraire les peuples non prussiens à l'hégémonie de la Prusse. On ne l'a pas fait : 60 millions d'Allemands animés de l'esprit de revanche, bien plus fort que l'esprit de conquête, restent unis devant 39 millions de Français.

(1) Le Lieut.-Colonel Comte Bernard de VESINS est Président de la Ligue d'A.T., et collaborateur du journal pour les questions militaires et catholiques.

Il faut donc que la France reste armée devant le formidable danger qui pèse sur elle. Et elle aura cette obligation tant qu'une politique persévérante et continue n'aura pas abouti à le dissiper. La politique militaire est dans la dépendance étroite de la politique générale. Celle-ci demanderait de la continuité et de l'activité. Ces deux qualités sont absentes du gouvernement républicain. C'est ainsi que l'existence même de la République empêche la politique militaire de marcher vers la détente nécessaire.

Pourtant on s'est rendu compte au gouvernement qu'il fallait au moins se donner l'apparence de faire quelque chose, et c'est le but des projets de loi qu'il a déposés.

A-t-il bien résolu le problème ? C'est la question que nous allons examiner ; nous mettrons en regard la solution que la raison recommandait et qui reste le seul espoir d'arriver à une armée forte avec moins de charges pour le pays.

La première préoccupation a été de promettre une réduction du service militaire. Il était naturel qu'elle prît première place dans un régime électoral. En réalité, elle est conditionnée par bien d'autres questions qu'il aurait d'abord fallu résoudre.

On parle du service de dix-huit mois. Pourquoi dix-huit mois plutôt qu'un an, ou six mois qui, dans la plupart des cas, sont suffisants pour instruire les soldats ? A cette question qui ne peut manquer d'être agitée par les amateurs de surenchère, on ne peut faire aucune réponse satisfaisante.

Pourquoi ? parce que la durée du service est imposée par certaines considérations bien plus importantes que le temps nécessaire à apprendre aux soldats à se servir de leurs armes. Ces questions doivent être résolues d'abord ; la durée du service en résultera. Or on ne les pose même pas.

La première est celle-ci : de combien d'hommes a-t-on besoin pour assurer la sécurité de la France, l'occupation des provinces rhénanes ou des territoires de Syrie-Cilicie et la garde des colonies ou des pays de protectorat ? La réponse actuelle est qu'il faut pour cela 800.000 hommes. Les classes françaises étant d'environ 200.000 hommes, cela fait quatre

classes nécessaires. D'où la nécessité *théorique* d'un service de quatre ans.

Mais on peut recruter des soldats dans nos colonies et alléger ainsi le service des Français. Combien ? Environ 200.000 si on s'y prend bien, nous dit-on. Tout cela ferait une classe de moins, soit alors 3 ans de service.

Il y a encore autre chose : au lieu d'avoir des soldats de passage pendant trois ans, on pourrait les remplacer par des hommes ayant l'intention de servir plus longtemps, quinze ans par exemple, et alors chaque classe serait allégée d'autant. Cela serait d'autant plus précieux que ces vieux soldats ou gradés assureraient d'abord l'instruction, ensuite l'encadrement des jeunes recrues. L'armée serait plus solide. Tout cela est très juste, combien peut-on espérer de rengagés ? Environ 80.000 à 100.000, dit-on. Voilà donc une demi-classe de moins à maintenir sous les drapeaux. Nous sommes à deux ans et demi de service.

Est-ce tout ? Pas encore. Il y a des soldats (150.000 environ), qui, pendant la plus grande partie de leur service, sont de simples employés militaires. Si on les remplaçait par des civils, hommes ou femmes, ou si on diminuait leur nombre par une meilleure organisation, ce serait encore les trois quarts d'une classe de gagnés et, par conséquent, la durée du service militaire pourrait être abaissée encore de neuf mois, nous arrivons ainsi à vingt et un mois de service.

Puis avec divers artifices et des appels échelonnés d'une même classe ou des mises en congé, on arriverait à suffire à tout avec le service de dix-huit mois.

Si plus tard, *grâce à une politique persévérante et active,* on diminuait la force allemande ou les charges coloniales, on pourrait encore gagner deux cent mille hommes, et le service de six mois ne deviendrait plus une chimère dangereuse.

Mais pour cela, on suppose qu'il y a 200.000 soldats des colonies, 100.000 rengagés, des employés civils pour l'administration militaire, une politique extérieure et coloniale énergique qui amène une détente générale de la situation.

Or, de tout cela, *rien absolument, rien n'a été sérieusement*

étudié. Le nombre des soldats des colonies a diminué en 1920, ainsi que l'a constaté la commission de l'armée de la Chambre.

Le nombre des rengagés français s'amoindrit tous les jours d'une façon inquiétante. La réforme de notre administration militaire, l'action diplomatique et coloniale énergiques, apparaissent comme de plus en plus éloignées de nous. On en prend exactement le contrepied. C'est pourtant par là qu'il faut commencer, sous peine de laisser la France exposée à des réveils terribles comme en août 1914.

Serait-ce donc si difficile et si cher ?

Beaucoup moins qu'on ne le pense. Mais il faut le vouloir énergiquement. Ainsi pour les soldats des colonies, croit-on que la timidité avec laquelle notre gouvernement a démenti les calomnies allemandes envers les troupes noires a été d'un bon effet ? que cela a rendu leur recrutement facile ?

A-t-on augmenté le prestige des rengagés et des soldats de carrière, ce qui aurait tourné vers ce régime bien des chômeurs inquiets du marasme de leur métier ? A-t-on fait savoir par quelques exemples bien choisis auxquels on pouvait donner une large publicité que les emplois civils, auxquels ils ont droit, leur étaient sûrement réservés ?

Tous ces moyens sont bien faciles à employer, mais il faut pour cela une autorité gouvernementale décidée à leur faire porter tous leurs fruits. Il faut un gouvernement qui aime son armée parce qu'il sait quel appui elle apporte au pays. Il faut un gouvernement qui aime la France. Or la république a peur de l'armée et elle n'aime pas le pays dont elle craint toujours quelque brusque réveil.

C'est pour cela que le problème militaire sera toujours mal posé, par elle, résolu aux dépens de la sécurité du pays par des trompe-l'œil électoraux et que la France, tôt ou tard, en portera les sanglantes conséquences au lieu de goûter peu à peu les résultats de mesures utiles que pourrait prendre un gouvernement royal intéressé au salut du pays comme au sien propre, avare de promesses stériles mais riche de résultats bienfaisants.

" Nous sommes gouvernés par des gourdes "

Déclaration d'un délégué
au Congrès des fonctionnaires.

CAILLAUX. — « Oublions le passé... reviens !... »

LA JUSTICE

Par MARIE DE ROUX [1]

La crise de recrutement et les projets de réforme.

Au concours de l'an dernier pour le recrutement de la magistrature, il y avait cent places à pourvoir ; il s'est présenté dix-huit candidats ; quatorze ont été reçus.

Depuis longtemps le recrutement judiciaire se faisait difficilement ; il est apparu tout à fait compromis et deux solutions ont été immédiatement proposées : restreindre le nombre des magistrats et mieux payer ceux qu'on garderait, de façon à attirer les postulants.

Les Nestors du régime disaient qu'il fallait lier les deux choses ; c'est ce que M. Ribot appelait les économies compensatrices.Mais la seule réforme aisée est celle qui consiste à demander davantage au budget, surtout quand celui-ci est déjà en déficit de tant de milliards qu'un esprit tâtillon seul peut se soucier de quelques millions de plus ou de moins.

Supprimer un tribunal inoccupé est chose beaucoup plus malaisée : avec le scrutin d'arrondissement celui-ci n'aurait peut-être eu que son député pour le défendre ; avec le scrutin

(1) Le Marquis Marie de ROUX est bâtonnier du Barreau de Poitiers.

de liste, il a tous les députés du département, dont aucun ne veut faire une si grave injure à une portion des électeurs. Compter qu'une chambre élue et rééligible fera facilement une réforme qui coalise tant d'intérêts locaux, c'est une ignorance touchante du cœur humain et des ressorts de la politique.

La réforme proposée par beaucoup, le tribunal départemental, est d'ailleurs pleine d'inconvénients. Il y a des arrondissements trop petits qu'il serait nécessaire de résorber dans les circonscriptions voisines, mais le cadre départemental est souvent factice et presque toujours trop étendu. On imagine les Basses-Pyrénées partagées seulement en Pays Basque et Béarn, l'Hérault en Biterrois et Pays Montpellierin, le Finistère en Léon et Cornouailles, mais forcer les gens de Morlaix ou de Bayonne à porter le moindre procès aux juges de Quimper ou de Pau, quelle déraison ! Quant aux sections de Tribunaux, c'est une solution bâtarde. C'est dire que la réforme judiciaire suppose une réforme administrative raisonnable. La République démocratique la fera le jour où elle pourra être décentralisatrice et où le gouvernement des partis ne dépendra plus des intérêts particuliers.

Il eût été tout à fait fâcheux de laisser les magistrats, même les plus remplis d'illusions sur les facultés réformatrices du régime, souffrir de la vie chère, jusqu'à ce jour inconnu.

La Chambre et le Sénat, celui-ci après quelques hésitations, ont voté une augmentation temporaire de 4.000 francs du traitement de tous les membres des cours et tribunaux.

Par cette majoration uniforme les traitements de début sont beaucoup plus sensiblement relevés que les traitements supérieurs. Un juge suppléant débute désormais à 10.000 fr. au lieu de 2.000, mais le premier président et le procureur général de la Cour de Cassation, qui avaient 30.000 francs en 1914, qui étaient passés à 35.000 en 1919 et qui atteignent aujourd'hui 39.000 francs, sont en réalité de nouveaux pauvres s'ils ont des charges de famille, pas de fortune personnelle et quelques habitudes de représentation.

Les conseillers de Cours de province, les présidents et procureurs de seconde classe, qui touchaient, en 1914, 7.000 fr., reçoivent désormais 17.000. Ces postes correspondent sensiblement au grade de commandant dans l'armée. Les magistrats qui les atteignent sont considérés comme ayant réussi dans leur carrière. Un sur sept y parvient ; deux sur cent seulement les dépassent.

Si considérables que soient ces relèvements pour les traitements secondaires et moyens, ce serait une vue courte et fausse de croire qu'ils suffiront à susciter assez de vocations pour que le choix redevienne possible entre les candidats et permette de recruter une élite. La valeur personnelle des magistrats qui est le premier besoin de la justice, on ne l'assurera pas par les seuls traitements, et les magistrats les plus dignes de l'être sont justement ceux qui seront le plus sensibles aux avantages immatériels.

Dans tout le débat au Parlement on a paru d'accord pour dénoncer comme une survivance aristocratique le sentiment qui fait accepter un moindre traitement pour une fonction plus honorée. Ceux qui n'ont aucune fortune personnelle risquent ainsi de s'en trouver écartés. On n'a pas pris garde que ce sentiment du service noble, comme disait Bonald, est si naturel et si fort qu'il assure facilement encore aujourd'hui le recrutement absolument gratuit de tout un corps de juridictions qui expédient autant d'affaires que les tribunaux civils de première instance : les membres des tribunaux de commerce ne reçoivent aucune rétribution et se recrutent aussi facilement que les magistrats de carrière se font rares. Si les commerçants les plus occupés acceptent cette charge pour l'honneur seul qui s'attache au choix de leurs pairs et à la fonction de juger, la leçon est claire.

Le prestige de la Justice.

Le recrutement des corps judiciaires doit se faire par l'honneur autant que par l'intérêt. Il ne tarira point si les magistrats, les premiers, souhaitent voir leur fils entrer après eux dans leur carrière ; si les familles qui ont des traditions

de culture et d'indépendance (ce ne sont pas, tant s'en faut, toujours les plus riches) gardent l'habitude de considérer comme enviables les fonctions de judicature. Il y a des familles de robe comme il y a des familles militaires, mais il n'y a pas deux façons de porter l'épée, tandis que le barreau s'offre à ceux que la politique éloigne de la magistrature.

Un recrutement traditionnel et dans les familles notables du pays n'écartera point, comme quelques-uns affectent de le craindre, les hommes nouveaux. Ceux-ci n'en rechercheront les fonctions judiciaires qu'avec plus d'empressement, comme une consécration plus flatteuse de leur mérite.

Or la considération de la magistrature est fonction de l'opinion qu'on se fait de son indépendance, indépendance vis-à-vis de l'argent, indépendance vis-à-vis du pouvoir.

La magistrature française reste pure du soupçon de vénalité. Quelques horribles exceptions, par le scandale et le mépris qu'elles ont soulevés, attestent que l'ensemble reste sain. On n'y prend même pas assez garde et, quand on parle de réformer la magistrature, on n'a pas toujours souci de respecter les conditions qui lui ont conservé cette prérogative, même quand elle fut nommée par un Humbert ! Le fait qu'elle était moins avantageuse que d'autres carrières, en écartait mécaniquement ceux qui avaient le plus de besoins et d'appétits et qui auraient été le plus accessibles à la tentation.

Ainsi se maintenait cet esprit de corps qui dans chaque profession crée une faute irrémissible et arrive à en garder, même ceux qui cèdent à d'autres égarements. Un triste juge refusera souvent de recevoir de l'argent, comme un officier taré de commettre certaines lâchetés ou un mauvais prêtre de trahir le secret de la confession.

La magistrature, qui a gardé cet honneur essentiel, devrait sentir qu'elle a à régler un terrible compte avec le régime et le personnel qui l'ont voulue docile et se sont attachés à ruiner son renom d'indépendance, là même où ils ne pouvaient pas en entamer la réalité. Cela seul leur faisait un moyen de règne.

Les avocats qui ont été au pouvoir ont trouvé le secret de suggérer aux plaideurs qu'ils avaient sur les juges une influence irrésistible. Pour un Poincaré, qui n'a pas voulu reprendre sa robe en sortant de l'Elysée afin de ne pas profiter de ce préjugé, cent autres l'ont exploité jusqu'au scandale et sans même que cette influence fût vraie. Quand le Saint-Siège eut le procès du testament Plessis-Bellière, on lui fit croire qu'il serait politique de le confier à Waldeck-Rousseau. Celui-ci le plaida, le perdit, et l'affaire ne fut sauvée que par une transaction que Sabatier négocia.

Dans les grands scandales politico-judiciaires, le gouvernement s'est toujours efforcé de faire retomber sur les magistrats l'impunité des coupables, même et surtout quand il l'avait lui même assurée. M. Viviani a obtenu l'affichage de discours où il flétrissait la magistrature, après quoi il est devenu garde des sceaux. Quant à M. Emile Loubet, qui avait donné les modèles du genre dans le Panama, il a reçu deux fois la récompense convenable : d'abord flétri par la Chambre, puis élu président de la République.

L'inamovibilité et l'avancement.

L'indépendance du juge est si odieuse au régime des partis que l'on a vu en 1883 la République ne pouvoir en supporter la garantie, qui est l'inamovibilité. Elle la suspendit pour chasser du prétoire 600 magistrats, dont elle redoutait d'ailleurs les convictions religieuses bien plus que les opinions politiques, car on vit comprendre dans l'épuration un président de Chambre qui avait refusé le serment au Deux Décembre et n'était remonté sur son siège qu'après la chute de l'Empire et sous le ministère Dufaure.

Certes, plus de 600 magistrats auraient mérité l'honneur que le ministère Ferry fit à ceux qu'il frappa. L'inamovibilité qui n'était que suspendue reprit tout de suite son rôle. C'est une institution profondément antagoniste au principe démocratique ; elle soutient et fortifie les hommes. Seulement, quand elle ne s'accompagne d'aucune règle fixe pour l'avancement, elle n'assure l'indépendance complète qu'à ceux qui

renoncent à l'ambition. Elle ne protège pas les magistrats du parquet et elle suffit d'autant moins à assurer les légitimes exigences des magistrats du siège que tous les autres services publics conquièrent chaque jour un statut dont les garanties équivalent de plus en plus à celles de l'inamovibilité et régularisent l'avancement.

Les concours d'entrée et le tableau d'avancement, institués depuis quelques années, sont deux pierres d'attente de cette réforme dont M. Bonnevay disait au Sénat le 13 avril : « Elle est indispensable pour une première raison, c'est qu'elle est commencée et qu'elle l'est dans des conditions telles qu'elle ne peut pas subsister au point d'arrêt où elle est. »

La vraie réforme.

L'esquisse de la réforme n'est pas difficile, à supposer un pouvoir qui ait les mains libres.

Elle comporte d'abord une réduction de nombre, non pas la dangereuse expérience du juge unique ni même la diminution du chiffre des conseillers de Cours d'appel qui part du même esprit, mais la suppression des juridictions *vraiment* inoccupées.

Le nombre en est moins grand que ne soutiennent les détracteurs de l'arrondissement, centralisateurs conscients ou non. La loi n'a pas à les choisir ou à les faire choisir nominativement par le gouvernement ; elle n'a qu'à fixer le nombre des affaires expédiées en moyenne les dernières années au-dessous duquel un tribunal ou une cour ne se justifient plus.

Le rattachement aux circonscriptions voisines qui engage la réforme des cadres locaux, le replacement des magistrats supprimés, les indemnités aux officiers ministériels atteints par le remaniement soulèvent de délicates questions qui demandent une grande liberté d'esprit. Avant tout il faut abandonner l'idée qu'il s'agisse là d'une économie. Il suffit que l'opération soit blanche. Il ne s'agit pas d'épargner de l'argent, mais d'économiser des forces.

Cette réforme extérieure faite avec le mouvement de

personnel qu'elle suppose, un statut très fort doit assurer l'autonomie du Corps judiciaire. Il y a un concours d'entrée, mais c'est encore le plus petit nombre des nouveaux magistrats qui entre par cette porte et, à tous les degrés de la hiérarchie, le garde des sceaux a le droit de nommer des magistrats étrangers à la carrière. Recrutée tout entière au concours comme les corps techniques (avec quelques équivalences soigneusement limitées et qui pourraient corriger ce qu'il y a de livresque et d'artificiel dans tout concours) la magistrature recevrait par là même la meilleure garantie contre les intrusions politiciennes.

Une certaine part d'avancement à l'ancienneté, un droit de présentation défini, de cooptation même pour les cours souveraines et la cour suprême devraient exclure l'usage des recommandations parlementaires et créer un corps de magistrats auxquels l'idée d'accéder à une suggestion politique paraîtrait aussi déshonorante qu'aujourd'hui celle d'acueillir une sollicitation accompagnée de présents. Ce ne serait pas la séparation de la justice et de l'Etat, elle est impossible. Ce serait la séparation de la justice et du pouvoir politique.

Ne l'attendons pas de la législation actuelle.

C'est œuvre royale.

Pourquoi la république échouera.

Le double sacrifice que la réforme demande, celui d'intérêts locaux très exigeants et celui de l'intérêt du parti le plus fort, sont peu conciliables avec le souci de la réélection, incompatibles aussi avec cette faiblesse congénitale dont les entreprises du Bloc National sont marquées et qui tient au défaut d'idées cohérentes.

Quand M. Bonnevay s'écriait au Sénat, au milieu de beaucoup d'observations justes, que la magistrature « doit être la République elle-même, parce qu'elle est la justice » ou bien il parlait pour ne rien dire et seulement se faire applaudir, — c'est l'exégèse la plus probable de ce lieu commun, — ou bien il se ralliait à la doctrine que pour être admis à

administrer la justice, il faut la confondre avec une certaine doctrine politique.

Pour appeler à rendre la justice les jurisconsultes les plus savants, les psychologues les plus sagaces et les cœurs les plus fermes, sans plus se soucier de leurs opinions que s'il s'agissait de recruter le corps des ingénieurs des ponts et chaussées, il faut cesser de penser en homme de parti, c'est-à-dire aujourd'hui réagir contre les institutions.

Pourtant, maintenant que la vie est plus dure et plus chère, qu'on invite de toute part les jeunes gens à entrer dans les carrières actives qui paient mieux, on ne pourra dignement recruter une magistrature que par l'exclusion de toute préoccupation politique. Quant à la réforme des cadres locaux, le Bloc National serait sage de l'accomplir dans les limites très prudentes où elle est possible et malgré toutes les difficultés qu'il aura à vaincre.

S'il l'ajourne, cette preuve d'impuissance, jointe à tant d'autres, contribuera à le discréditer et à favoriser la réaction radicale socialiste que ses fautes préparent.

Surtout faite par le bloc des gauches, la réforme sera une occasion facile d'attenter à l'indépendance de la magistrature, puisqu'elle suppose toujours une suspension matérielle de l'inamovibilité. Le prétexte de la scandaleuse épuration de 1883 ne fut pas différent.

Nous souhaiterions sincèrement que les élus du Bloc National démentent notre pronostic d'impuissance. S'ils le justifient, comme c'est trop à craindre, ceux qui veulent la justice auront une raison de plus de choisir entre le pire dans le mauvais et le Roi.

" Nous sommes gouvernés par des gourdes "

Déclaration d'un délégué
au Congrès des fonctionnaires.

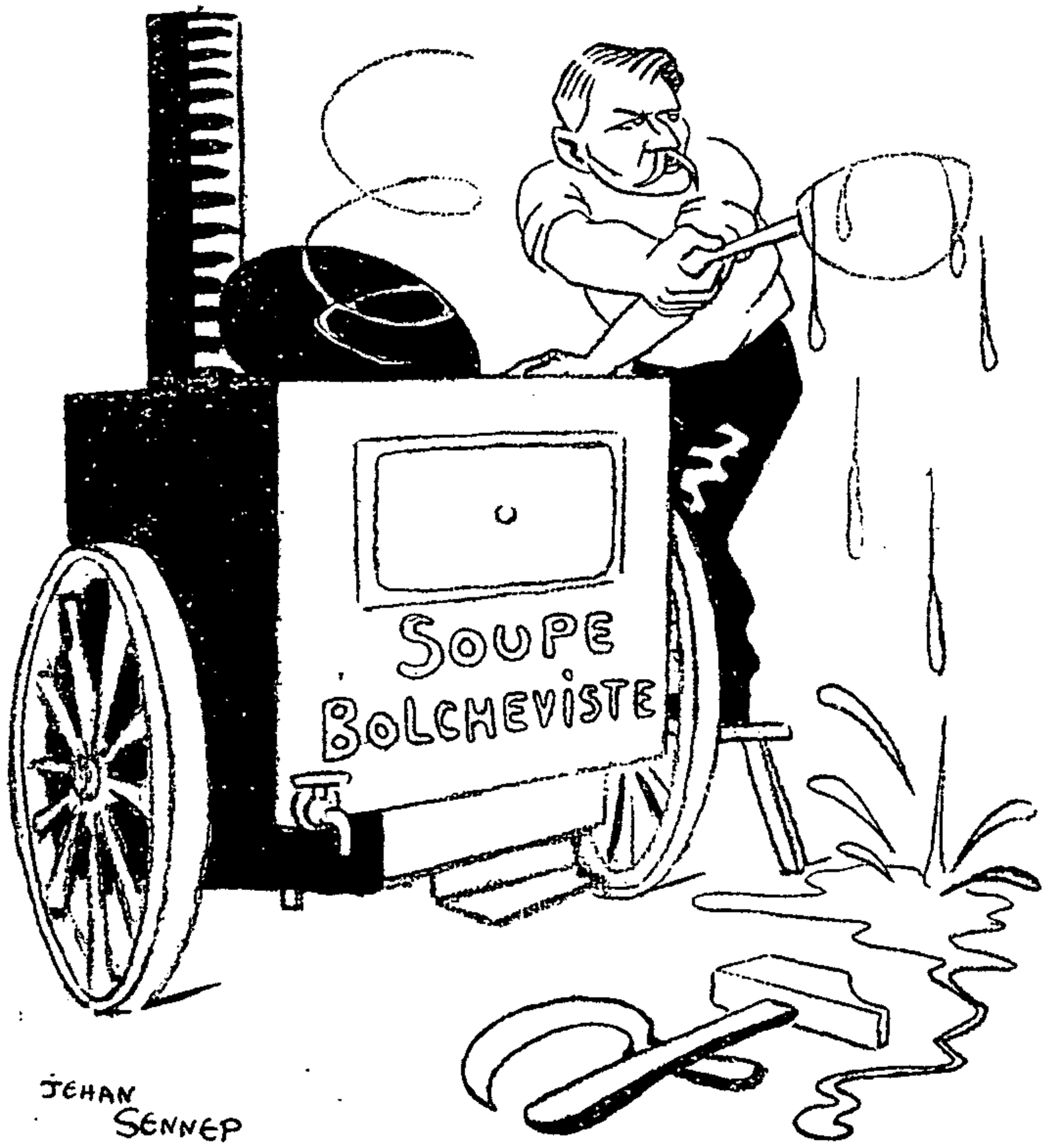

CACHIN. — « C'est pas d'la soupe, c'est du rata,
....., mais ça viendra. »

LES FINANCES

par MERCURE

La direction des finances d'un Etat exige moins de génie et d'imagination que de bon sens et de caractère. Malheureusement, on observe trop fréquemment que notre malheureuse situation financière suscite de grands plans, qui montrent une ingéniosité remarquable, mais qui tiennent souvent plus de la métaphysique que de l'ordinaire raison.

Il faut revenir à des notions extrêmement simples, après avoir vu la situation telle qu'elle est, et sans se dissimuler qu'elle est extrêmement sérieuse. Il vaut mieux ne préférer qu'un temps les prometteurs de panacée à ceux qui font entendre de dures vérités : car les choses elles-mêmes prendront bientôt leur revanche, avec une violence redoutable.

Peu de personnes semblent se rendre compte de la gravité de notre situation financière, et des désastres qui nous menacent. L'esprit public ne s'arrête pas à des questions qu'on lui dissimule d'ailleurs, ou qu'on lui obscurcit au point

que les Français en viennent à croire que les ministres des finances sont des demi-dieux, qui créent l'or à leur fantaisie.

I

Situation présente des finances de la France.

Si l'on prend le problème par son côté le plus simple, le plus suggestif, celui de la Trésorerie, c'est-à-dire, si l'on considère quelles sommes le Trésor doit payer, et quelles sommes il encaisse tous les mois, on observe que :

L'Etat a dépensé en 1920 plus de 4 milliards 1 /2 par mois ; il a encaissé régulièrement en 1920 à peine 1.800 millions par mois.

En 1921, la situation est sensiblement la même. Ce qui donne les deux chiffres annuels suivants :

Dépenses, 54 à 60 milliards par an.

Recettes normales, 20 milliards environ.

A comparer ces deux chiffres, on éprouve un peu d'angoisse, d'autant plus que celui des recettes, évalué à 20 milliards, est un peu exagéré : on ne le donne ici que parce que c'est un chiffre rond, facile à retenir. Mais dans la réalité stricte, malgré l'énorme effort fiscal fait par la loi du 25 juin 1920, on ne doit raisonnablement compter que sur 17 ou 18 milliards, et encore en faisant état des sommes qui proviennent de la liquidation des stocks et de diverses sources temporaires (contributions extraordinaires sur les bénéfices de guerre).

On aura beau retourner le problème dans tous les sens, on ne sortira pas des deux termes ci-dessus donnés. Tous les plans financiers du monde n'y feront rien. La France est dans la situation d'un particulier qui aurait 20.000 francs de traitement par an, qui ne *pourrait jamais* avoir un centime de plus, et qui dépenserait de 54 à 60 mille francs pendant le même temps.

Il va de soi que, pour couvrir la différence, l'Etat n'a eu qu'un seul moyen à sa disposition, emprunter.

Ces emprunts peuvent être de diverses sortes. On a, pen-

dant l'année 1919, pratiqué l'Emprunt à la circulation (ou à la Banque de France), c'est-à-dire l'émission en papier-monnaie. Grâce à M. François-Marsal, une telle pratique a été enfin arrêtée. Cette pratique n'est pas autre chose, en définitive, qu'une fabrication de fausse monnaie. — On en connaît les suites (1).

En 1920 et 1921, le déficit de 30 milliards a été couvert par des emprunts réguliers 5 0/0, 6 0/0 (dette consolidée) et surtout des emprunts à court terme *bons de la défense* (dette flottante), emprunts du Crédit national, obligations de chemins de fer, caisse d'épargne, etc.

De quelque manière qu'on prenne la chose, il reste que l'Etat a prélevé sur la richesse de la nation des sommes énormes qui sont tombées dans le gouffre sans fond de la Trésorerie, et qui, de toute façon, sont des placements *improductifs* : improductifs, non pas pour ceux qui ont prêté,— au moins maintenant —, mais improductifs pour la nation entière. Les dépenses d'Etat sont des frais généraux.

De sorte qu'en résumé, la situation financière de la France est la suivante : nous dépensons plus de cinquante milliards par an : l'impôt, — moyen normal d'alimenter le Trésor, — n'en fournissant que 17 ou 18, une trentaine de milliards sont demandés chaque année à l'épargne. Ces nouveaux milliards coûtent cher à l'Etat, qui est contraint d'emprunter à nouveau pour payer l'intérêt de ces sommes énormes.

Il convient d'insister là-dessus : cette insistance ferait figure de radotage si notre sens de la logique et de la raison n'était si singulièrement faussé.

Quand, normalement, l'Etat emprunte, c'est, ou bien pour entreprendre de grands travaux — auquel cas les recettes d'exploitation serviront à payer l'intérêt — ou bien pour faire face à des dépenses extraordinaires — auquel cas

(1) G. Valois : *La monnaie saine tuera la vie chère* (Nouvelle Librairie Nationale) ; — G. Bonnet : *Les Finances de la France* (Payot) ; — J. Arthuys : *Le problème de la monnaie* (Nouvelle Librairie Nationale) ; — Yves Guyot et Raffalovich : *Inflation et déflation* (Alcan).

c'est l'impôt qui fournira les moyens de verser les arrérages. Mais actuellement, il est bien évident que ce ne seront pas les recettes d'exploitation — qui n'existent pas — ni les impôts — qui ne couvrent que 30 0/0 du budget — qui pourront être utilisés à cette fin. D'où il suit que l'Etat, pour verser à ses rentiers les intérêts qu'il leur doit, est contraint d'emprunter à nouveau. Et comme il est absolument impossible, — ses recettes étant limitées à 17 ou 18 milliards et ne pouvant presque pas augmenter, — qu'il ait des rentrées plus considérables dans 1 an ou 10 ans qu'aujourd'hui, la conséquence en est que les méthodes financières employées doivent acculer l'Etat à une catastrophe, qui se produira le jour où on ne lui prêtera plus, ce qui ne peut manquer d'arriver, ce qui arrivera quand les nationaux, épuisés, n'auront plus rien.

Il suit encore de cette méthode d'autres dangers qui ne font que précipiter la chute.

D'abord, la fortune du pays, employée presque entièrement en emprunts d'Etat, est retirée au commerce et à l'industrie, qui sont les sources de richesse réelle. En sorte que ce qui créait la richesse et permettait de la prêter à l'Etat n'étant plus en mesure de le faire, la source même où s'alimente l'Etat s'épuise plus rapidement encore. Ensuite on ne prête que si on a confiance. Cette confiance peut brusquement cesser : et alors, il est fort possible que les caisses de l'Etat, privées des ressources fournies par les bons du Trésor ou les titres de rente, se trouvent vides du jour au lendemain. On voit les conséquences sociales que produirait cette éventualité. Enfin, le commerce et l'industrie devenant difficiles et très incertains, les hommes vont se trouver rejetés vers les professions apparemment tranquilles, celles des fonctionnaires. L'esprit d'entreprise, le goût du risque, l'initiative, vont disparaître rapidement en France où elles n'existent pourtant déjà que bien peu.

Qu'on ajoute à ce sombre tableau l'absence, nous ne dirons pas même, de politique monétaire, mais de souci monétaire, et l'on aura une image à peu près exacte de la situation

terrible où nous nous trouvons. Cette question monétaire, amplement discutée dans les journaux, dans les revues et dans les livres, ne paraît point avoir ému la tranquillité du Parlement. M. Bokanowski seul, dans un article récent du *Matin*, a attiré l'attention sur elle. Elle est pourtant si grave qu'elle domine pour ainsi dire tout le débat, et qu'on peut dire que, suivant qu'on y apportera telle ou telle solution, le sauvetage de la France est possible ou ne l'est plus.

Dans une extrémité aussi poignante, faut-il s'abandonner au désespoir, ou à cet optimisme qui fait le fond de la mentalité des Français, qui attendent en souriant que tout s'effondre ? Non. La maladie n'est pas aussi grave qu'elle le paraît d'abord. Un bon médecin, un peu énergique, pourrait tout remettre en ordre : à condition toutefois que le malade soit averti de son état, et ne s'endorme pas — comme il fait actuellement — dans l'indifférence.

II

La réforme financière.

Et d'abord, à quoi dépense-t-on 54 ou 60 milliards par an ? Pour aborder la question avec quelque clarté, il importe de se souvenir que le budget est divisé en 3 parties : *budget ordinaire, budget extraordinaire, budget des dépenses recouvrables.* Pour plus de simplicité encore, nous ne distinguerons ici que deux sections :

La première : budget des dépenses qui restent à la charge de la France, quoique l'Allemagne paie — 35 ou 40 milliards.

La seconde : budget des dépenses soi-disant recouvrables sur l'Allemagne (régions libérées, pensions, etc.) — 16 milliards.

Remarquons aussitôt que cette division est toute théorique. Car, il n'y a qu'une seule Trésorerie, une seule caisse ; les recettes ne sont pas affectées à telle ou telle dépense, mais tombent toutes dans un même coffre, d'où elles ressortent suivant les besoins.

A. *Dépenses à la charge de la France.*

Parlons cependant d'abord de la première partie de notre

budget : dépenses *à la charge de la France.* On pourrait concevoir que, puisqu'une politique d'emprunts a été reconnue absurde à la longue pour faire face à ces sorties de caisse, on songe à accroître les impôts.

Avant d'en venir là, il y a lieu de les percevoir mieux. Là-dessus, tout le monde est d'accord : et il n'y a pas de doute qu'une meilleure organisation de la perception permettrait au Trésor d'effectuer des rentrées plus abondantes. Mais ces rentrées ne seraient que de l'ordre de 2 ou 3 milliards environ. Nous sommes loin de compte.

Etablir des impôts nouveaux ? En vérité, cela passe l'imagination. Faut-il répéter encore une fois que l'impôt diminue la richesse des particuliers, et qu'à les rendre trop lourds on tarit la source même qui alimente le Trésor. Et on aperçoit jusqu'à quel extraordinaire niveau il faudrait les faire croître pour combler un déficit de plus de 20 milliards. Une telle proposition est absurde dans son énoncé même.

Le principe qui doit nous guider est autre ; le voici : *Il ne faut pas chercher à augmenter les recettes, mais diminuer résolument les dépenses.* Hors de là, il n'y a point de salut.

Par là, au contraire, le salut est possible. La diminution des dépenses est extrêmement aisée à concevoir, et extrêmement difficile à réaliser à cause des résistances suscitées par certains intérêts qu'une telle politique menace directement. Il faudra vaincre la coalition des fonctionnaires et des pouvoirs publics acharnés au maintien de leurs prérogatives et à notre perte.

Comment ? D'abord, en restreignant les attributions de l'Etat, en le ramenant à son rôle strict. L'Etat n'a que faire d'acheter, de vendre, de transporter, de fabriquer.

Tout a été dit sur son incapacité industrielle. Cette incapacité est évidente en fait : en raison, elle ne l'est pas moins. Quelque honnêtes et sérieux que soient les fonctionnaires, il est *impossible* que leur action soit heureuse, parce que ce n'est pas leur responsabilité ni leur fortune personnelle qui sont engagées. Quand ils ordonnent une dépense, ils ne

seront point tenus à l'échéance, eux personnellement, sur leurs fonds ; *c'est la collectivité des Français qui paiera.* Tout le vice des organisations étatiques est là. Les sommes englouties ainsi dans les gestions industrielles de l'Etat (services spéciaux) se chiffrent par dizaines de milliards.

L'Etat n'étant plus commerçant, des économies considérables se trouveraient réalisées de ce chef.

Mais cela ne suffirait point : il faudrait encore que l'Etat proportionnât ses dépenses à ses ressources, et non ses ressources à ses dépenses, dans les services ou dans les fonctions qui sont de son propre ressort : et cela, vigoureusement. Il est plaisant et triste à la fois de voir les misérables tentatives de restriction de dépenses qui furent faites en 1920 et 1921, et que les réclamations d'électeurs ont fait avorter. On ne conduit pas les finances d'un Etat avec du sentiment et des tirades démagogiques, pas plus qu'une banque ou une usine.

Pour ce qui est des dépenses militaires, il s'agirait uniquement de savoir si nous avons l'intention de nous faire payer par l'Allemagne ou non. Si oui, elles sont légitimes et productives : sinon, qu'on réduise l'armée à n'être qu'une gendarmerie. Mais nous sommes de ceux qui pensons que notre armée doit être conservée dans sa pleine force, afin que les contraintes utiles puissent être exercées sur l'Allemagne, le jour où la France aura une politique générale française.

Pour ce qui regarde enfin l'intrusion de l'Etat dans les questions sociales, le principe de la diminution des dépenses doit la faire écarter avec rigueur. Quelques centaines de fonctionnaires de plus ne feront rien pour supprimer les fléaux de l'humanité, augmenter la moralité des citoyens et accroître la population. L'Etat démocratique s'occupant d'hygiène et de moralité fait figure de grotesque. La police est de son ressort, non les mœurs ni l'enseignement, ni la lutte contre les maladies.

Il n'est pas excessif de dire que si toutes les mesures étaient une fois prises, le budget de l'Etat se trouverait allégé de

15 ou 18 milliards. Il y a en France plus de 750.000 fonctionnaires ; en Angleterre, moins de 310.000. Plus de la moitié sont à supprimer.

Mais voici alors le côté réel, le côté vivant, le vrai côté de la difficulté. On peut s'entendre facilement sur les principes ; mais les intérêts personnels sont de terribles agents de discorde. Au vrai, on conçoit facilement que toutes les solutions de l'ordre de celles qui ont été proposées ici se heurteront à l'obstruction des fonctionnaires et des prébendiers de toute sorte. Il va de soi qu'une telle politique française — *la seule* admissible et pratique — ferait jeter les hauts cris à tous les fonctionnaires dépossédés. On assisterait à une levée générale des boucliers ; mais ce ne seraient que des boucliers, non des lances. Les sportulaires n'auraient que de faibles armes juridiques à leur disposition. Le pays une fois prévenu, leur paresse naturelle et surtout l'action d'un gouvernement fort nous en débarrasseraient aisément.

Au reste, il faut bien se pénétrer de cette idée simple que si les dépenses ne sont pas réduites, — et non pas en retranchant cinq ou six francs d'indemnité de vie chère à quelques fonctionnaires moins bien organisés que les autres, mais en taillant dans le vif, c'est-à-dire en visant à la limitation la plus stricte des attributions de l'Etat, et en ajustant, dans les services qu'on ne peut ni ne doit lui enlever, les dépenses aux ressources, — on n'évitera pas, on ne pourra pas éviter *la catastrophe*, c'est-à-dire la banqueroute la plus monstrueuse.

C'est volontairement que nous ne voulons pas parler du soi-disant remède qui consiste à émettre du papier-monnaie. Nous dirons seulement que cet expédient n'a en lui que la puissance de transformer une banqueroute ouverte et franche, en une banqueroute honteuse et frauduleuse, après avoir provoqué la ruine du commerce et de l'industrie. Cela n'est même pas nié par les partisans de ce système. Mais la banqueroute étant inévitable, pensent-ils, elle sera moins brutale sous la forme d'émissions d'assignats.

B. *Les dépenses de reconstitutions.*

Il reste à envisager les dépenses dites euphémiquement recouvrables : c'est-à-dire celles qui doivent servir aux réparations des départements détruits et au paiement des pensions et qu'on doit recouvrer sur l'Allemagne.

Jusqu'ici ón les comprenait solennellement dans le budget. Les sinistrés ayant une créance sur l'Etat français, il paraissait tout simple que l'Etat payât,avec son unique trésorerie, en attendant que l'Allemagne s'exécutât. Malheureusement, l'Allemagne n'a pas payé — et la Trésorerie n'a pas d'argent.

Il ne faut cependant pas désespérer ; pas plus en cette matière qu'en celle du budget ordinaire.

D'abord il convient de rendre le budget et la trésorerie des régions libérées, sauf peut-être pour les pensions, complètement indépendants de l'autre, celui de l'Etat.

Ensuite il faut contraindre l'Allemagne à payer ce qu'elle doit, c'est-à-dire le peu que nous avons pu tirer des accords successifs à la suite desquels, comme par enchantement, notre créance ainsi que nos moyens d'action se trouvaient chaque fois diminués.

Enfin, il est urgent de chercher, d'étudier et de mettre au point de nouvelles combinaisons pour assurer la reconstitution. Nous ne dirons qu'un mot ici de ce qui peut être envisagé, car ce n'est pas notre objet de nous étendre sur le problème extrêmement complexe des réparations.

Outre les facilités accordées par le Crédit national, et les dispositions de la loi du 31 juillet 1920, on peut imaginer un système d'emprunts infiniment plus vaste : par exemple, en supposant que l'Etat français ferait abandon du monopole des tabacs, qui, remis à une compagnie privée, servirait de gage à une émission d'obligations dans le monde entier, que nous croyons possible à réaliser, grâce à des modalités dont nous ne pouvons faire ici l'exposé. Le trou creusé dans le budget ordinaire serait facilement comblé par une redevance payée par une autre Compagnie privée qui repren-

drait les postes et télégraphes. On peut imaginer d'autres plans encore. Mais il faut les chercher sérieusement : car il n'est pas admissible que le Nord et l'Est restent dans l'état où ils sont, et pendant des années, ce qui serait leur sort si l'on continue de rêver que l'Etat français, dans les conditions financières actuelles, assurera leur reconstitution. Pour rendre possible l'exécution de la créance que les sinistrés possèdent sur lui, l'Etat français doit et peut faire une dation en paiement du genre de celle qui a été indiquée plus haut, à condition qu'un gouvernement contrôle ces vastes opérations.

III

Conclusion.

Si un budget pouvait être établi de cette manière, il ne se monterait plus guère qu'à 20 ou 25 milliards. Une bonne politique monétaire — soit de dévalorisation du papier — soit de restriction lente de la circulation — assurerait l'assainissement. Et ce budget serait complet et sincère. Quand on parle de 25 milliards pour le budget de 1922, on donne le change aux Français et on entretient le mensonge. Compte-t-on pour rien les comptes spéciaux, dont on sait qu'ils ne seront pas liquidés, et les dépenses recouvrables, dont on affirme qu'elles n'entreront plus en compte dans la Trésorerie, sans se demander si les sinistrés, dont les illusions durent encore, l'accepteront ?

Sans doute, il y aurait encore à réaliser d'autres réformes : des réformes de méthode, afin précisément que le contrôle puisse s'effectuer. Il ne servirait de rien d'écrire sur du papier de l'imprimerie nationale un budget bien équilibré, si l'on pouvait constamment, par voie de services spéciaux, de budgets annexes, de crédits additionnels et réductibles, tout remettre en question. Mais ces réformes sont secondaires : à les faire passer au premier plan, on risque de *négliger l'essentiel, qui est qu'il faut mettre fin à la folie des dépenses*, travailler de toutes ses forces à la réduction des

attributions de l'Etat et ne pas accepter comme un principe sacro-saint que l'Etat *doit* dépenser 60 milliards par an.

Nous devons dire en terminant que nous craignons que tous les efforts faits pour mettre le pays en présence de ces réalités ne soient rendus vains par les dénégations intéressées de ceux qui profitent de cet état de choses et qui détiennent le pouvoir. Mais la révolution de 1789 a trouvé quelque appui, à l'origine, dans les accusations que certains portaient contre la Cour. Il y a une nouvelle Cour aujourd'hui : faudra-t-il encore une Révolution pour qu'elle disparaisse ?

Sans doute, on pourra trouver que la politique financière dont nous donnons ici les grandes lignes, manque de cette pompe et de cette richesse d'imagination qui entraînent les foules. Mais c'en est cependant une : au lieu qu'on se trouve contraint de reconnaître que la France n'a pas eu de politique de finances ni pendant ni après la guerre. Elle n'a eu qu'une politique de Trésorerie : si tant est qu'on puisse décorer du beau mot de politique, qui signifie réflexion et prévoyance, un système issu du raisonnement suivant : on est accoutumé à dépenser 60 milliards : il faut les trouver. Qu'on ne s'y trompe pas, tous les systèmes financiers qui peuvent être proposés, hors celui qui consiste à restreindre les dépenses, procèdent tous de la formule simpliste qu'on vient de donner. Il s'agit toujours, d'une manière ou d'une autre, de découvrir un moyen de continuer à prendre aux nationaux le plus possible, soi-disant pour solder des dépenses sacrées, et réellement pour entretenir la Cour. Les ministres des finances de ce temps le proclament eux-mêmes avec force dans des rapports officiels : il faut les en louer hautement ; mais ils ne sont pas les maîtres : un homme ne peut rien si l'institution est mauvaise.

" Nous sommes gouvernés par des gourdes "

Déclaration d'un délégué
au Congrès des fonctionnaires.

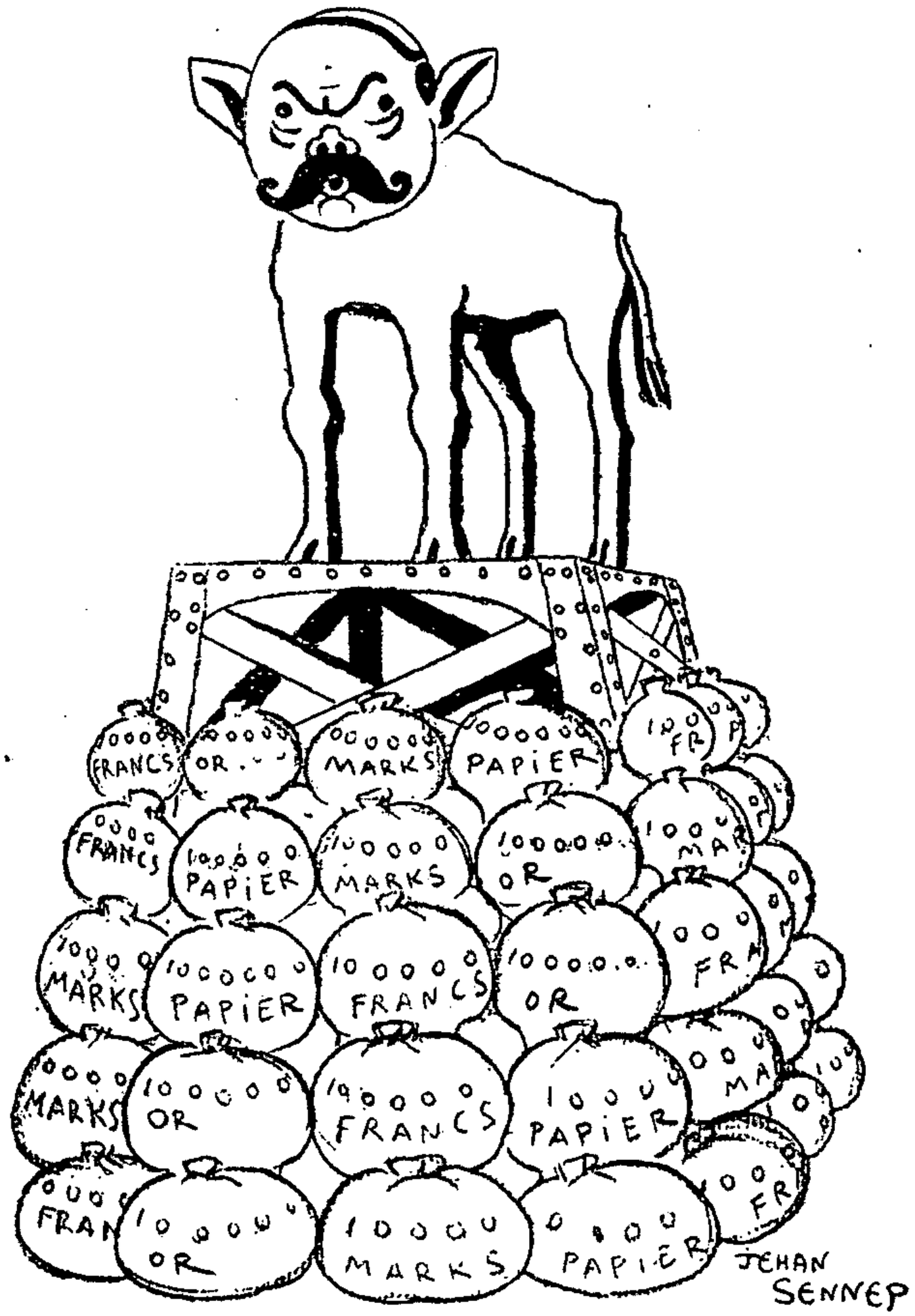

LOUCHEUR. — « Le Veau d'Or est toujours debout ! »

LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE

Par GEORGES VALOIS (*)

La République n'a pas de politique économique.

L'Etat démocratique, depuis plus d'un siècle, n'a pas eu de politique de la production.

Il a considéré que ce qu'il nommait la « liberté » résoudrait toutes les questions, et que ce qu'il pouvait faire de mieux était de laisser chacun « libre » de travailler à sa guise, sans autre but que celui de s'enrichir. Il en est résulté un prodigieux désordre, malgré tant de belles constructions dont s'enorgueillit follement ce que Léon Daudet appelle « le stupide XIXe siècle ».

En effet, parce que l'on a laissé toute liberté, ou plutôt toute licence à l'activité créatrice de l'homme, celle-ci s'est naturellement tournée vers ce qui lui coûtait le moins, vers le gain facile, rapide, fût-il contraire aux intérêts immédiats de la nation, ou aux intérêts un peu lointains des individus.

On a laissé se créer un régime économique dont la seule loi, la seule règle, la seule fin a été la conquête rapide de

(*) Fondateur et Directeur de la Nouvelle Librairie Nationale, et de la C.I.P.F. dont il est question plus loin. Il collabore régulièrement au journal « l'Action Française » (Chroniques du Lundi).

l'Argent. On a cessé d'aimer le travail pour le bien qu'il procure à la famille, à la société humaine ; on a aimé l'argent pour les jouissances qu'il permet aux individus.

Nous devons cela à la « liberté économique », à l'individualisme démocratique. Et voyez les résultats sociaux : le travail ouvrier étant mal rémunéré, la famille ouvrière a été obligée de vivre au jour le jour, et dans les plus mauvaises conditions de vie ; les cités industrielles, en apparence si riches, ont été des lieux d'effroyable misère morale et matérielle. Les ouvriers ont été livrés à l'alcoolisme et au socialisme ; les patrons à la jouissance et à l'imbécile libéralisme, qui les laissait sans défense contre les pirates de la finance. Le XIXe siècle a beaucoup produit, mais en ruinant la source de toute production, l'énergie humaine. Il avait transformé les chefs de la production en bourgeois âpres au gain, jouisseurs et peureux, et les ouvriers en mauvais garçons, prêts à la révolution destructive de tout ordre et de toute production. Et bourgeois et ouvriers, également jouisseurs, niaient ensemble les devoirs de la famille, supprimaient les enfants de leur vie, ce qui est la négation de toute continuité dans la production. L'absurde loi de l'argent et de la jouissance nous portait à supprimer les producteurs.

La République créatrice de l'Étatisme aveugle et ruineux.

Toutes les nations sont aujourd'hui en réaction contre cette anarchie économique qui menaçait la civilisation tout entière. On s'est enfin rendu compte que ce régime de la liberté économique ruinait la vie ouvrière, avilissait les chefs de la production, tarissait les sources de la vie nationale, vidait les campagnes, et qu'il nous acheminait vers cette situation paradoxale : la famine sur un sol épuisé ou sur des terres abandonnées, au milieu d'inutiles richesses amassées dans les villes, lesquelles eussent été d'ailleurs bouleversées par les révolutions.

Alors, l'Etat démocratique, qui jusque-là ne s'était occupé de rien en ce qui concerne l'Économie nationale, l'État a

voulu s'occuper de tout : il a voulu réglementer, guider, surveiller, contrôler, il a voulu exploiter lui-même ; il s'est fait protecteur du consommateur, de l'ouvrier, du paysan ; il s'est fait patron lui-même. Et il a échoué partout : il n'a abouti qu'à créer une armée innombrable de fonctionnaires pour l'inspection, la surveillance, le contrôle, ce qui fit une nouvelle charge pour la production, qui eut à nourrir toutes ces bouches inutiles, — inutiles, car ces inspections, ces contrôles, cette réglementation ont été inefficaces, et même nuisibles. L'État s'est fait marchand, transporteur, industriel, et il a échoué partout, car étant incapable de se contrôler lui-même, n'employant dans ses usines et ses magasins que des fonctionnaires qui sont assurés de leur traitement, qu'ils réussissent ou non, l'État a travaillé à un prix beaucoup plus élevé que n'importe quel industriel. L'État, avec ses ingénieurs sortant des grandes écoles, n'a jamais été capable de faire ce que sait faire le ressemeleur de chaussures : un prix de revient. Pourquoi ? Parce que ses chefs d'usine ne sont pas sous la crainte de la faillite : quand ils sont en déficit, ils puisent au budget que gonfle l'impôt. L'État industriel, en France, a trouvé le moyen de perdre de l'argent en fabriquant et en vendant les allumettes, qu'il vend trois fois plus cher que les industriels de l'étranger.

Le Bolchevisme, ou l'Étatisme total.

Si l'on veut se rendre compte de ce que peut donner un régime économique entièrement soumis à l'Etat, que l'on regarde la Russie bolchevique, où Lénine et ses disciples n'ont rien fait d'autre que de porter à l'absolu l'étatisation économique : le système a valu aux peuples russes la ruine presque totale de leur économie nationale, la fermeture de presque toutes les usines, la désorganisation des chemins de fer, une baisse énorme de la production agricole, la famine, le choléra, la peste. De grandes cités, florissantes il y a quelques années, ne sont plus que des charniers, où les cadavres demeurent dans les rues pleines d'immondices, et où les sur-

vivants disputent leur vie à la vermine. L'aboutissement de l'Étatisme général, c'est la ruine et la mort.

Notre politique économique.

Nous sommes également ennemis, en économie, de la « liberté économique » et de l'Étatisme. Mais nous ne nous plaçons pas au juste milieu. Nous nous plaçons au-dessus de ces deux conceptions, également fausses.

Nous disons : L'État doit avoir une politique économique.

Nous ajoutons : l'État ne doit pas faire le métier des producteurs, et il doit intervenir le moins possible dans la production, afin de ne point l'entraver, afin de ne point créer des fonctionnaires coûteux et superflus.

Au premier coup, il semble que nos deux propositions sont contradictoires. Il n'en est rien. En effet

1° Nous concevons que l'État ne doit avoir d'autre fonction, dans l'économie, que d'imposer à tous les producteurs le respect de l'intérêt national, c'est-à-dire de ne point diminuer la vie ouvrière par un labeur excessif, de ne point laisser exploiter le consommateur par les mercantis, de ne point laisser gaspiller les richesses naturelles par une exploitation imprévoyante des producteurs ;

2° Nous concevons que l'État, au nom de l'intérêt national, doit présider à la coordination des forces de l'économie nationale, afin d'éviter les conflits, et afin d'assurer la conservation et l'accroissement du patrimoine national que nous devons léguer aux générations futures.

Comment procéderons-nous pour faire entrer ces deux conceptions dans la pratique sans faire intervenir l'État par les procédés connus jusqu'ici ?

Par un moyen extrêmement simple, tiré de l'observation des faits actuels :

En utilisant le syndicalisme étendu à toute la production.

Au lieu de faire de l'Etat le contrôleur des entreprises au point de vue de l'hygiène, des conditions du travail, des bénéfices, etc., nous invitons les producteurs à se contrôler

les uns les autres par le moyen de leurs organismes syndicaux. Par exemple, les syndicats ouvriers veilleront à l'observation des conditions de travail établies d'un commun accord entre les délégués syndicaux patronaux et les délégués ouvriers ; les délégués du syndicat des viticulteurs établiront d'accord avec les délégués du syndicat des fabricants de tonneaux le juste prix des barriques, et la qualité des fabrications, etc. Vous pouvez étendre ce système à toute la production. Il a déjà été expérimenté. Il a donné de bons résultats. Il en donnera de meilleurs lorsque les Français auront définitivement rejeté les erreurs individualistes qu'ils ont héritées du siècle passé.

Mais ceci n'est que le premier aspect d'une nouvelle organisation économique : c'est le contrôle mutuel ou la contrainte mutuelle. Il reste à organiser la coordination des efforts, la prévoyance, la prévision, le travail de l'avenir.

Dans le système qui est encore à moitié debout, le producteur isolé n'a aucun moyen de prévoir utilement l'avenir de son industrie. Considérez, par exemple, le fabricant de papier travaillant isolément : il peut savoir que, si l'on continue de fabriquer du papier dans les conditions où on l'a fait jusqu'ici, la France, dans dix ans d'ici, n'aura plus ou presque plus de matières premières. Il sait cela : que peut-il faire ? Rien. Il est seul, il est impuissant. Or son intérêt et l'intérêt national exigent que la France conserve et développe ses ressources en matières premières. Ceci considéré, nous disons que, dans ce cas comme dans tous les autres du même genre, une politique économique prévoyante doit amener l'État à créer les organes de prévision et d'action.

Qu'il s'agisse du charbon, du fer, du cuivre, du papier ou du coton, de toute matière première ou de tout produit fabriqué, l'État doit, au nom de l'intérêt national, inviter les syndicats de producteurs, de transformateurs, de consommateurs, à se réunir en un organisme unique, où seront représentés les groupements par des délégués, afin de créer un lieu où l'intérêt général, permanent, durable, de chaque produit, de chaque fabrication aura sa représentation, en chair et en os, active.

Il faut, en quelque sorte, donner un cerveau à l'intérêt général de chaque groupement économique, afin que les intéressés puissent établir de concert des plans d'avenir et les exécuter. C'est la coordination des forces, sous la présidence de l'État. Que si quelque groupe se refuse à cette collaboration, l'État ne l'y contraindra pas, mais, donnant donnant, ou retirant retirant, il lui retirera toute espèce d'appui: celui qui ne veut pas collaborer à la défense des intérêts nationaux, celui-là n'a pas droit à l'amitié de l'État, défenseur naturel de ces intérêts.

Esquisse d'une libre organisation appuyée par l'État.

Appliquons ces principes très simples à l'économie tout entière, à l'économie nationale d'une part, à l'économie régionale d'autre part, et nous obtiendrons la coordination des producteurs, répartis dans vingt-quatre grands groupements économiques nationaux (culture, viticulture, élevage, sylviculture, horticulture, mines et carrières, marine marchande, ports et pêche, transports, alimentation, textile, habillement, cuirs et peaux, travaux publics et bâtiment, grosse métallurgie, chaudronnerie, construction mécanique, automobile et aéronautique, houille blanche et éclairage, optique et précision, industries chimiques, papier et livre, bijouterie, orfèvrerie et horlogerie, voyage, tourisme et industrie hôtelière, spectacle et sports, banque, bourse et assurances) et autant de groupements économiques régionaux. Les délégués de tous ces groupements, nationaux et régionaux, formeront le Conseil économique national, siégeant en permanence, travaillant d'une manière autonone, et collaborant avec l'Etat pour l'établissement des plans nationaux et la réalisation des travaux d'intérêt général.

Cette coordination des forces économiques se fait sous nos yeux. Mais l'État démocratique, au lieu de la favoriser, l'entrave. Le plan que nous traçons ici, c'est celui de deux confédérations qui se sont fondées depuis la guerre, la *Confédération de la Production française*, d'une part, la *Confédération de l'Intelligence et de la Production fran-*

çaise (C. I. P. F.) (1), d'autre part. Mais entre ces deux confédérations, il y a une différence énorme : la première est une confédération exclusivement patronale ; la seconde est une confédération totale, qui réunit tous les syndicats de producteurs (de patrons, d'ingénieurs, d'employés, d'ouvriers). C'est celle-ci que nous appuyons ; c'est celle-ci qu'un État éclairé doit appuyer.

Pour quelles raisons ? Parce que l'on doit repousser la formation en *classes*, qui est artificielle, dérive d'une fausse doctrine et ne correspond pas aux nécessités de la production. L'analyse scientifique de la réalité économique montre qu'il n'y a pas *une* classe ouvrière, *une* classe patronale, *une* classe d'intellectuels. Mais il y a des groupes différents de producteurs : Il y a des gens de mer, des gens de la terre, des gens de l'usine, qui forment des groupes distincts et solidaires. Patrons, techniciens et ouvriers de la laine sont solidaires avec la même force que les matelots, les mécaniciens, les officiers et le capitaine d'un navire sont solidaires quand ils sont en mer. A l'intérieur de leur groupement, ils peuvent avoir des intérêts opposés ; mais, à l'extérieur, ils ont le même, à savoir celui-ci, qui est essentiel : *que leur métier vive, et qu'ils vivent tous de leur métier.* C'est pourquoi nous repoussons totalement la formation *en classes*, qui met pêle-mêle les ouvriers du fer avec les ouvriers de la terre ou de la soie, et pêle-mêle les patrons du textile avec les patrons de la viticulture, et qui oppose stérilement les ouvriers aux patrons, les patrons aux ouvriers.

Il n'y a qu'une organisation économique viable : c'est celle qui, selon les plans donnés par la C. I. P. F., réunira, dans de mêmes groupements économiques, les délégués des syndicats d'ouvriers, d'employés, de techniciens, de patrons, et qui donnera enfin aux ouvriers le droit de participer, en toute indépendance, à l'organisation de la production sans nuire à la liberté nécessaire des entreprises. C'est la seule qui soit conforme à la tradition, à la raison, à la justice.

(1) Le siège de la C. I. P. F. est à Paris, 10, rue du Havre.

La Monarchie seule peut faire naître et durer les Républiques des Producteurs.

Est-elle utopique ? On le dirait il y a un an à peine. Mais, à la fin de l'année 1920 et au cours de l'année 1920, quatre grandes manifestations, qui ont abouti à des créations positives, ont démontré d'une manière éclatante l'efficacité de méthodes que nous-mêmes avions proposées au printemps de 1920 : la Semaine du Livre, la Semaine du Bâtiment, le Congrès du Livre, la Semaine du Commerce extérieur, organisées les deux premières par la C. T. P. F., les deux autres avec son concours et selon ses méthodes, ont abouti à créer ces organismes de coordination que nous regardons comme les grandes cellules de l'économie nationale. Pour la première fois, en France, on a vu les délégués des syndicats d'un même groupement économique, et représentant tous les facteurs de la production, régler les conflits et leurs oppositions au grand jour, et finalement unir leurs efforts. L'efficacité des moyens employés a été démontré avec tant de force, au cours de ces manifestations, que le chef de l'État, M. Millerand, a dit, en clôturant la Semaine du Commerce extérieur, que ces méthodes constituaient le « devoir » d'aujourd'hui et de demain.

Ce devoir, c'est le fondement de notre politique économique. La République peut-elle nous prendre ce programme et le réaliser? Nous l'en défions. Elle a été incapable d'organiser l'économie du pays pendant la guerre ; elle n'a « tenu » qu'en faisant un effroyable gaspillage de forces que nous payons aujourd'hui. Elle a été incapable de donner une organisation au pays après la guerre ; elle a failli livrer la France au bolchevisme. La République ne pense qu'à son Parlement. Les Français se sauvent eux-mêmes et organisent à l'heure actuelle leurs libres républiques de producteurs : qu'ils sachent que, seule, la Monarchie est capable de concevoir et d'appliquer une politique économique conforme à leurs vœux et de réussir en un an ce que la République a été incapable de faire en un demi-siècle.

" Nous sommes gouvernés par des gourdes "

Déclaration d'un délégué
au Congrès des fonctionnaires.

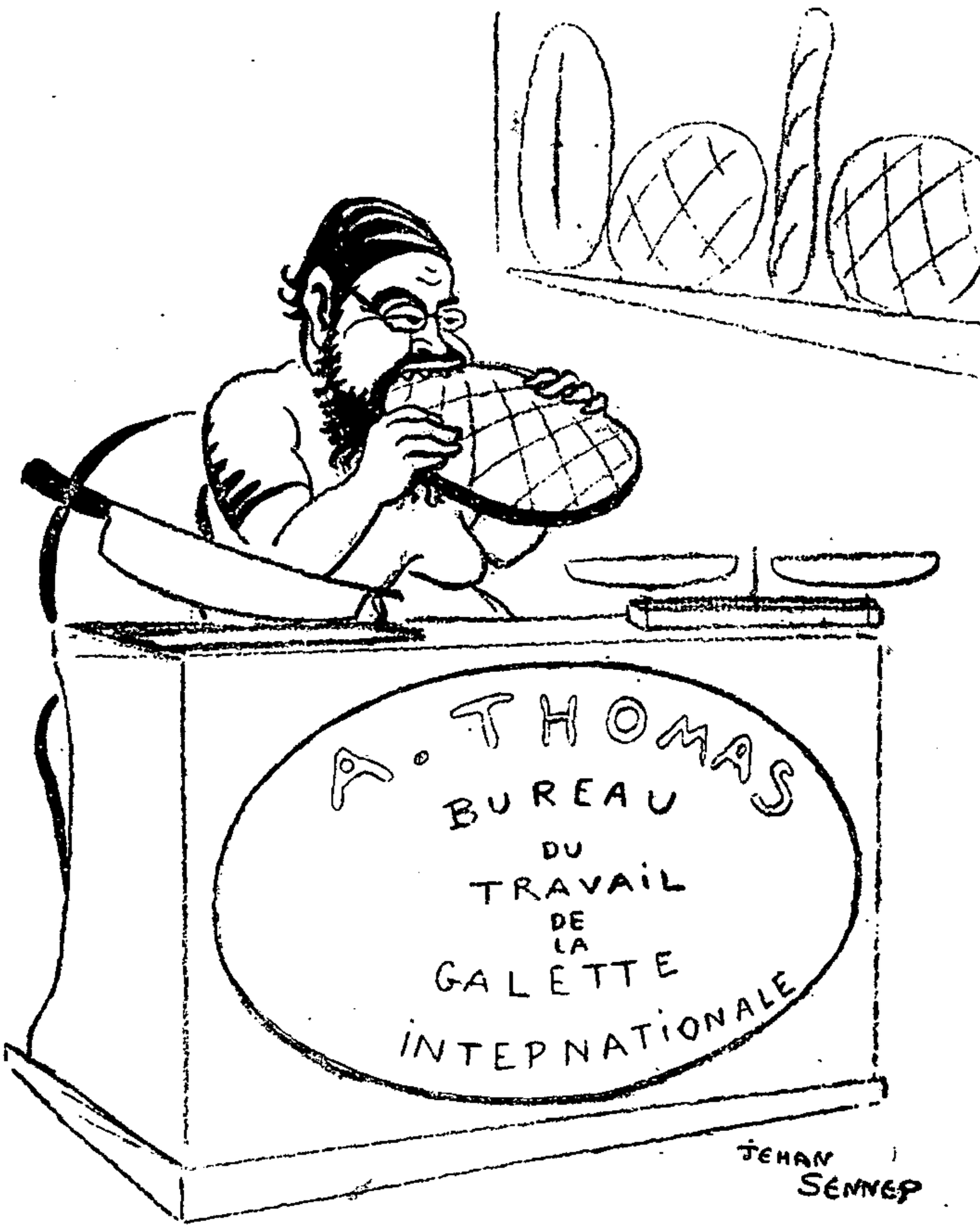

THOMAS. — « Dans mon pétrin, y a des écus
Qui ne me coûtent guère... »

LA POLITIQUE AGRICOLE

Par AMBROISE RENDU(1)

Une question préalable domine tout exposé d'une politique agricole. La France, pendant quinze siècles de glorieuse histoire, a été essentiellement une nation agricole, et vers 1850, elle comptait encore trois paysans pour un citadin.

Or l'examen des chiffres du recensement de 1921 nous annonce un profond changement dans cette situation : « Les citadins représentent à l'heure présente au moins 55 0/0 de l'effectif total contre 45 0/0 de paysans et la dépopulation des campagnes s'accentue dans 80 de nos départements. »

La France doit-elle devenir une nation industrielle ou doit-elle rester une nation agricole ? Peut-on concilier ces deux politiques, dans quelle mesure et jusqu'à quelles limites ?

Voilà la question à trancher avant d'exposer la politique agricole que devra suivre un gouvernement soucieux de l'avenir et de la durée de la patrie.

(1) Député royaliste.

La fertilité du sol, la douceur et la variété du climat, la pauvreté des ressources minières expliquent la prépondérance de l'agriculture en France sur les autres branches de l'activité humaine.

Exposée aux convoitises des nations rivales, isolée à l'extrémité de l'Europe, la France a trouvé à toutes les époques de l'histoire dans cette merveilleuse race paysanne des bras et des âmes pour défendre ses frontières et pour ravitailler ses armées. La dernière guerre a été l'apothéose de ces combats séculaires, mais soulignons fortement que nos bataillons ont failli succomber sous le nombre et qu'il a fallu pour les alimenter faire appel à des ressources étrangères, malgré le prodigieux labeur des femmes, des enfants, des vieillards restés aux champs.

Au point de vue économique, les richesses produites par le sol national ont toujours donné à nos finances et à notre crédit une solidité enviée par le monde entier.

Les leçons de l'histoire exigent donc que les familles paysannes restent nombreuses et prospères pour peupler et cultiver le sol national et enseignent que ce serait folie d'orienter exclusivement vers le commerce et l'industrie les énergies et les activités françaises.

En tenant compte de l'aide que le machinisme apporte à notre main-d'œuvre rurale et à l'augmentation des récoltes que donnera un large emploi des engrais chimiques, l'on peut affirmer que l'objectif essentiel de toute politique prévoyante et vraiment nationale est de *conserver à la terre la moitié au moins de la population française*. Derrière l'éphémère et artificielle prospérité de l'agriculture française provoquée par l'inflation fiduciaire de ces dernières années, l'observateur attentif découvre les symptômes d'une décadence redoutable.

Non seulement la dépopulation ravage nos campagnes, mais l'amour de la terre et de la profession décroît rapidement dans l'âme des jeunes générations. L'exode vers les villes est matériel et moral et jeunes gens et jeunes filles de nos villages désertent par le cœur les traditions familiales.

Péril mortel pour la patrie que la monarchie restaurée devra écarter à tout prix.

Trois fautes essentielles, toutes trois nées de l'esprit de la Révolution, toutes trois aggravées depuis cinquante ans par la politique agraire des majorités républicaines qui ont gouverné la France, expliquent la décadence de l'agriculture française et l'entraîneraient à une ruine définitive si un régime réformateur ne remplace pas dans un avenir très prochain les institutions actuelles.

Mettre en relief ces fautes et en indiquer ensuite les remèdes, c'est tracer le programme d'une politique agricole réparatrice.

LE CODE CIVIL. — Le premier coupable, c'est le code civil, imbu en certaines parties des principes révolutionnaires. Le partage obligatoire et systématique des terres détruit et disperse la famille rurale, annihile l'effort de chaque génération, brise l'instrument du travail en pulvérisant la cellule vivante qui correspond aux forces d'une famille normale et aux nécessités économiques de l'exploitation du sol.

Le paysan français croit réagir contre cette cause de mort en supprimant, sauf un ou deux, les enfants, ou, si une très haute vertu lui commande d'avoir une nombreuse famille, celle-ci dispersée à sa mort avec un patrimoine émietté déserte une terre qui ne peut plus la nourrir. Faut-il citer des exemples ? Le territoire de Chaingy (Loiret) comporte 48.000 parcelles pour 2179 hectares, soit 4 ares par parcelle ; en Limagne, une propriété de 5 hectares comprend 120 parcelles réparties sur 7 communes; en Lorraine telle commune de 850 hectares de terres labourables comprend 11.500 parcelles. Sous ces décombres, innombrables en France, gisent des milliers de foyers anéantis pour toujours.

L'ÉCOLE. — Le deuxième coupable, c'est l'enseignement donné aux enfants de nos paysans. Les 36.000 écoles « philosophiques » de nos communes rurales, à part de rarissimes exceptions, n'ont aucune valeur au point de vue de la formation professionnelle des petits terriens qui les fréquentent,

et l'instituteur, très souvent lui-même un déserteur du champ familial, détourne systématiquement de la profession paternelle les plus intelligents de ses élèves pour en faire des candidats fonctionnaires.

Ce régime infligé à nos écoles rurales depuis quarante ans avec une rigueur implacable, a fait des ravages effrayants au sein de nos populations rurales en enlevant à la terre les cadres et les chefs dont aucune profession ne saurait se passer et en diminuant dans l'âme de tous les enfants ce goût et ce sens des choses de la terre qui enracinent la famille rurale au sol natal.

CENTRALISATION ET AUTOCRATIE ADMINISTRATIVES. — La troisième erreur du régime républicain au point de vue agraire est sa haine avouée ou cachée de toute organisation professionnelle régionale, indépendante et responsable.

Au-dessus d'une poussière de groupements locaux, éparpillés dans quelques départements, systématiquement découpés par une volonté avide de détruire les liens que la nature, les traditions séculaires, les raisons économiques, avaient créés dans la France d'autrefois, triomphe et règne à Paris l'administration centrale du ministère de l'agriculture qui ignore à peu près tout des réalités de la voie rurale, de la diversité des besoins et de la multiplicité des débouchés des pays agricoles.

Répandus dans les départements, au hasard des postes vacants, les professeurs d'agriculture soumis à l'influence néfaste des politiciens du cru, sans racine dans le terroir où ils vivent, n'ont aucune action sur les paysans.

L'administration centrale ignore les compétences ou les combat, entrave leur effort d'organisation professionnelle ou crée des associations rurales peuplées de créatures ou de politiciens. Nul programme d'ensemble, nulles directives d'ordre national. Les ministres passent, les directeurs changent, les bureaux anonymes restent, usant les bonnes volontés ou les initiatives, dissociant les efforts des énergies libres et gaspillant sans profit pour l'intérêt général les crédits votés par le Parlement.

L'heure est venue de jeter bas l'édifice branlant dans lequel étouffent nos institutions rurales et d'inaugurer une politique nationale, largement décentralisée d'après un programme dont je vais esquisser rapidement les lignes essentielles.

LA FAMILLE ET LA PROPRIÉTÉ. — Le premier objet d'un programme agraire est de restaurer la cellule familiale, d'en augmenter le nombre et d'en assurer la durée.

D'abord réforme du code civil, suppression du partage obligatoire au-dessous d'une étendue fixée par régions et par nature de cultures. Liberté pour le père de famille de désigner son successeur parmi ses enfants. Moyens financiers créés pour lui permettre de dédommager ses autres enfants.

La famille type est la famille de quatre enfants qui peut exploiter une cellule terrienne de 20 à 40 hectares.

Facilités d'accession à cette cellule familiale par une large extension du crédit immobilier. Associations et fédérations des cellules familiales. Formation d'une élite de grands propriétaires qui donneront l'exemple de l'agriculture progressive.

L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL. — Le premier objectif : Exalter dans l'âme des enfants de nos villages l'éminente dignité de la profession rurale.

L'enseignement primaire donné dans nos villages est essentiellement professionnel.

Nécessité de scinder à l'école normale les programmes. L'instituteur rural dépend de la section d'enseignement du Conseil régional agricole et crée à côté de l'école rurale un champ d'expérience permanent avec le concours du syndicat agricole.

Au chef-lieu d'arrondissement fonctionne une école d'apprentissage pour métiers ruraux.

Au centre régional une ferme école modèle, centre d'expérimentation, station d'essais de semences, dépôt d'étalons et de reproducteurs. L'enseignement est donné par les professeurs régionaux qui dirigent, chacun dans sa spécialité, les centres cantonaux ou communaux d'expérimentation et contrôlent les instituteurs.

La Ferme régionale publie un bulletin en collaboration avec le Conseil régional agricole.

L'Institut national agronomique assure le recrutement des professeurs régionaux. Ces derniers sont rétribués par les Conseils régionaux. Plusieurs écoles supérieures d'agriculture donnent l'enseignement technique aux jeunes gens qui se destinent à la profession rurale et assurent à leurs élèves une formation sociale et économique poussée à fond.

L'ORGANISATION PROFESSIONNELLE. — Objectif essentiel : ressusciter la vie régionale et donner à la région les moyens financiers nécessaires à l'exécution d'un programme méthodique.

A la base, le syndicat communal qui crée et fait vivre les œuvres ou institutions de mutualité, de crédit, de prévoyance sociale, d'assurances et les groupements économiques de la profession.

Ces syndicats se fédèrent par arrondissements et nomment les membres du conseil régional, à raison de 2 par arrondissements.

Le Conseil régional agricole a mission de diriger toute l'agriculture régionale. Il dispose des fonds votés par le Parlement, peut percevoir certains impôts et taxes et est assisté par un inspecteur général représentant le ministre de l'agriculture.

Il nomme et rétribue le directeur de la Ferme-Modèle, les professeurs régionaux, les directeurs des œuvres et institutions. Il élabore le programme des grands travaux et dirige l'office d'expansion écnonomique.

Un secrétaire général assure l'exécution des décisions du conseil régional. Le conseil régional désigne deux de ses membres au conseil national.

Le Conseil national de l'agriculture siège à Paris. Il est présidé par le ministre et se compose des 20 inspecteurs généraux et des 40 membres désignés par les conseils régionaux.

Le Conseil national coordonne les efforts des conseils régionaux et les harmonise avec les intérêts supérieurs de

la France. Il subventionne les œuvres d'intérêt général et donne son avis sur tous les projets ou propositions de loi soumis au Parlement.

Dix de ses membres appartiennent de droit au Sénat.

Une section économique élabore et poursuit l'exécution des programmes généraux, fait appel aux représentants des grandes professions et fixe avec eux les conditions de production, de vente et de consommation des principales matières utiles à l'agriculture et des principaux produits agricoles.

Un secrétaire général permanent assure une étroite liaison avec les Conseils régionaux.

Le Conseil national a autorité sur l'administration des eaux et forêts et sur celle des Haras.

Telles sont, esquissées à grands traits, les lignes essentielles d'un programme agraire qui donnerait à l'agriculture française l'ordre, l'initiative, les responsabilités et les libertés indispensables à son progrès et à la grandeur de la France.

L'ORGANISATION RÉGIONALE DE LA FRANCE

Par GEORGES COQUELLE (1)

Ceci n'est pas pour l'an 1922, ni pour 1923, mais pour une dizaine d'années à venir. La suppression du régime barbare de centralisation, que subit la France depuis 1790 et qui l'étouffe, ne peut être qu'une œuvre de longue haleine, conduite avec une sagesse, une prudence et un tact pratiquement infaillibles. Le corps anémié de la France n'est plus en état de supporter aucune expérience hasardée, et le retour trop brusque à une décentralisation effective en serait une, qui enfiévrerait dangereusement ce pays.

Trop de choses ont été brisées par la bêtise démocratique, dans les faits et dans les esprits. Le régime sanguinaire de la Liberté, en supprimant une à une toutes les libertés véritables, a fait perdre, aux Français, toute expérience, sinon tout désir, de la gestion de leurs affaires communes. Il s'agit de res-

(1) Principal collaborateur de M. G. Valois à la C. I. P. T. et rédacteur en chef du journal de cette association : « la Production Française » dont M. Valois est le directeur.

taurer les libertés, œuvre indispensable, et nous n'avons plus d'esprit civique. Nous n'avons plus qu'à peine le sens de ces droits, qu'on nous a tant vantés. Qui se révolte encore, dans la commune, contre la tyrannie préfectorale, et combien savent faire la différence entre le village libre et fier de l'ancien régime et le village esclave sous le régime de la Liberté ? Qui se défend contre l'arbitraire des administrations d'Etat ou privées ? Qui sait que le consommateur passe un contrat bilatéral avec les Compagnies de distribution de gaz ou d'énergie électrique et qu'en échange de paiements réguliers, doit être servi régulièrement et ne peut être privé de gaz ou d'électricité, selon le caprice du fournisseur ? Qui n'ignore pas que le paiement d'un billet de chemin de fer impose à une Compagnie l'obligation de vous mener sans retard où vous avez demandé à être conduit ? Quel consommateur est bien averti que rien ne le contraint à payer n'importe quoi, n'importe quel prix et qu'il doit se défendre lui-même ? Et qui ose encore demander à une justice, désorganisée comme le reste, de le défendre contre les exactions subies quotidiennement.

Exactions subies... ! Nous subissons, en effet ; et le plus fier, le plus valeureux des peuples, magnifiquement redressé contre l'envahisseur, contre la mort, aussi longtemps qu'un régime, qui le trahit, l'a rendu nécessaire, est retourné aux chaînes de son esclavage. Il ne comprend rien à la liste ininterrompue de nos dépouillements, il ne sait comment ont été perdus un grand nombre des fruits de sa victoire, il s'est sauvé lui-même et on gaspille tout ce qu'il a sauvé avec lui. Il subit : tant ce régime de honte, de boue et de sang a de moyens efficaces pour l'abêtir.

Les difficultés du problème.

Le brusque rétablissement des libertés, dans ces conditions, engendrerait les pires maux. Le plus grand nombre n'oserait les utiliser, une minorité formée presque tout entière de la clientèle des politiciens que des intérêts pressants ont maintenue en action, s'en emparerait. Mais ce serait pour

les utiliser, selon la coutume, au détriment des autres et s'en griser, alors que les libertés françaises doivent profiter à tous les Français. Ce que pourrait être cette exploitation, on le comprendra mieux si nous dressons la liste de ce qui fut perdu ou amoindri : liberté du chef de famille, pour l'éducation et l'instruction de ses enfants, pour la répartition de ses biens, libertés religieuses, libertés des communes, libertés des villes, des pays, arrondissement ou subdivision des régions, libertés des provinces, libertés des groupes syndicaux, associations professionnelles et intellectuelles, liberté de la justice, liberté quant à la défense du sol, confiée autrefois à la noblesse et à des soldats de métiers, liberté dans le consentement des impôts, liberté dans la modification des coutumes remplacées par des lois, plus encore les innombrables franchises, dont l'énumération est impossible puisqu'elles variaient selon les provinces, les pays et les villes. Voit-on l'anarchie qui naîtrait de tous ces libres arbitres, si l'exercice en tombait dans les mains des politiciens, et qu'un intérêt vital exige que la résurrection soit lente, surveillée par une autorité vigilante, attentive à ne remettre la plénitude d'un droit qu'aux seuls intéressés directs, compétents, capables d'éviter son détournement.

Autre nécessité : la restauration des libertés ne doit pas être une œuvre fragmentaire. Donner ceci d'abord, ensuite cela, est impossible. Il faudra rendre au peuple français de tout un peu, puis un peu plus, plus encore, continûment et sans heurts. Charles Maurras nous en a avertis :

« La vraie France, écrivait-il, la France réelle, celle dont les rhéteurs et les astrologues n'auront jamais le sentiment, forme un plexus riche et subtil d'organisations locales et d'organisations professionnelles. Le groupe local (province, commune) demeurera bien faible s'il n'est composé de groupes professionnels (corporations, syndicats, etc.) ; là est sa vigueur, là sa résistance, sa fermeté. Mais, s'il ne s'appuie sur quelques vigoureuses et précieuses réalités géographiques, s'il manque de profondes racines urbaines et rurales, le groupe professionnel détermine un terrible péril pour la patrie ;

il constitue une menace permanente de révolution internationale et d'anarchie cosmopolite. Ces deux formes se complètent donc l'une l'autre. Elles offrent le même degré de nécessité. Ces deux décentralisations, l'économique et la géographique, s'impliquent et s'appellent. »

Ce sera donc une condition de succès que de procéder comme la vie dans une matière animée, par croissance harmonique de tout le corps, progressive et sage, afin que jamais l'équilibre ne soit rompu entre deux organes, qui ne doivent jamais s'opposer, mais grandir ensemble, l'un poussant l'autre, l'autre aidant l'un. Les fabricants de système, s'ils dirigeaient pareille œuvre, casseraient tout.

Mais qu'on n'oublie pas la première condition : l'autorité restaurée. Sans elle rien n'est possible et elle permet tout. L'autorité fonde la liberté, disaient nos pères, et nous l'avons oublié. Nous avons oublié qu'une liberté est toujours menacée par les libertés voisines, dont la tendance naturelle est de chercher à grandir. Il est donc nécessaire que toutes soient garanties et préservées, qu'elles s'appuient sur un arbitre fort, c'est-à-dire sur une autorité concentrée, mise à l'abri des contestations, du temps et de la mort. Une seule répond à ces conditions, l'autorité royale, l'autorité du Roi, père et chef.

Et l'on voit bien que la réformation devra commencer par en haut et suivre de haut en bas. C'est dire qu'elle continuera par les provinces. On dit aujourd'hui les régions, doux euphémisme des petits esprits qui pensent démocratiquement, c'est-à-dire timidement, et qui ont peur des mots. Les provinces s'en moquent, elles existent, elles vivent, d'une vie ralentie sans doute, quoique plus active qu'il y a cinquante ans ; on n'a pu les réduire, et lorsque la délimitation des « régions » sera faite, on s'apercevra qu'on a reconstitué les anciennes provinces, non par système, il y aura çà et là des modifications de détail, quelques groupements de provinces à faible territoire, mais dans l'ensemble. Nous pourrons reprendre nos cartes de l'ancienne France. Ceux qui taillent et tranchent à travers le sol français ne connaissent que les

intérêts économiques, dont ils cherchent à fixer les limites incertaines : c'est un préjugé, qui passera dès que les autres intérêts, qui comptent, se feront entendre. Nous verrons alors les marchands des régions économiques découvrir la lune.

Direction des efforts.

Pour donner, aux provinces nouvelles, une première et pauvre existence, il n'y aura d'autre moyen que de s'appuyer sur ce qui existe, germe de ce qui sera. M. de Marans nous a proposé un bon procédé pratique : « Il résulte de l'étude de l'histoire et de la science juridique, disait-il au congrès de la Fédération régionaliste, réuni à Toulouse en 1901, qu'un groupe d'hommes ne prend conscience de son unité que lorsqu'il existe au-dessus de lui un organe émettant des vœux en son nom ou prenant des décisions dans son intérêt... Il faut donc créer dans la région un orgagne centralisateur des besoins, des intérêts, des vœux. » Cet organe doit sortir de la région, non des individus, mais des groupes constitués. On s'adressera donc à ceux qui existent : sociétés religieuses, clergé, sociétés intellectuelles, groupements sociaux, économiques ou professionnels, syndicats patronaux, ouvriers et agricoles, chambres de commerce, coopératives, etc. Les délégués de ces groupements, réunis dans la ville principale, pourront discuter de leurs aspirations morales, intellectuelles, professionnelles, économiques, rédiger leurs vœux et en informer l'Etat. « Les limites de la région se détermineront peu à peu et par tâtonnements », par discussion avec les régions voisines. Des groupements nouveaux se formeront, car nous n'en sommes pas riches. Peu à peu la région s'éveillera. L'Etat royal saura d'ailleurs l'activer, si d'aventure l'abêtissement démocratique la maintient encore en torpeur. Au surplus, il faudra bien que la presse s'en mêle et, sous sa forme régionale, elle a gardé assez d'indépendance, de vigueur et d'intelligence pour faire œuvre utile ; quant aux grands quotidiens, qui vivent aujourd'hui aux crochets de ce que nous sommes convenus d'appeler encore l'Etat,

privés de leur sportule, ils péricliteront, à moins qu'au nom du Roi, il leur soit enseigné tout ce qu'on gagne à servir, alors ils aideront aussi, on y parlera moins des faits et gestes des hommes de crimes, au bénéfice des honnêtes gens.

En France, on comprend vite d'ailleurs, et, les esprits éveillés — ce sera le plus difficile, — il faudra peu de temps. La grande œuvre pourra commencer. Rendre peu à peu l'administration des communes à l'ensemble des familles qui y vivent, représentées par leurs chefs, pères ou veuves ; constituer parallèlement la représentation des corps de métier ; elles se confondront dans les communes rurales dont M. de Marans faisait remarquer qu'elles constituent déjà une corporation. Confier parallèlement l'administration des arrondissements, ou plutôt des pays, aux délégués des communes, des villes et des groupements intellectuels et professionnels. Edifier encore sur la représentation des pays, géographique et professionnelle, l'administration des provinces, sous le contrôle et la présidence du gouverneur, représentant du Roi, c'est-à-dire de l'intérêt national. Tel sera l'essentiel.

Les délégués des Parlements provinciaux, réunis à Paris, deviendront alors, pour le Roi, ses Conseils et ses secrétaires d'Etat, une représentation vraie et vivante de la France réelle.

Comment seront nommés tous ces délégués ? Par vote des mandants. On votait dans l'ancienne France, plus souvent qu'aujourd'hui, et mieux. Car on ne votait que pour donner son avis sur des choses connues et vécues : celles du village, du métier, du pays environnant ou de la province, pour nommer les délégués qui devaient consentir les impôts ou discuter les lois proposées par le Roi. Jamais en effet on n'eût admis la perception d'impôts qui n'eussent été consentis par le peuple ; il a fallu le régime de la Liberté pour que des politiciens aient pouvoir de pressurer la nation et de garder leurs générosités pour l'ennemi, ainsi que nous le voyons aujourd'hui ; quand il y eut des excès, sous l'ancien régime, ils furent l'œuvre des agents administratifs chargés

de la perception et à qui de vieilles coutumes permettaient de se payer eux-mêmes d'abord, non sans que le pouvoir royal ne résistât et souvent ne sévît. A chaque impôt nouveau, les délégués des provinces étaient là pour formuler doléances et représentations afin d'obtenir, en compensation, quelque franchise ou liberté nouvelle. Quant aux lois, elles étaient rarissimes : on vivait des coutumes, habitudes sociales et locales, formées lentement du consentement commun, modifiées de même, procédé sûr pour éviter ces textes législatifs, fabriqués à la douzaine quand la nation en doit être lésée ou gênée, retenus plusieurs années dans les cartons, lorsque le pays les attend.

Il faudrait avoir le don de prophétie pour montrer, par le détail, comme se fera l'immense travail de décentralisation et de retour aux libertés, sans lequel notre ruine est certaine. Les hommes, les faits, le commanderont. Cette œuvre de collaboration des Français et de leur Roi dépendra d'eux-mêmes, et, avant tout, de la rapidité avec laquelle nous renoncerons à nos luttes intestines, à nos opinions chimériques, à cet acharnement que nous mettons dans ce qui nous divise et qui serait irrésistible s'il s'appliquait à ce qui nous nuit. Louis XIV nous connaissait bien, qui écrivait : *Il y a longtemps que la France serait la maîtresse du monde, si la division de ses enfants ne l'avait trop souvent exposée aux jalouses faveurs de ses ennemis.*

Y renoncerons-nous, au moins dans ce temps des reconstructions inévitables et urgentes, où il serait d'une si haute utilité que nous soyons unis ?

Qui vivra, verra. Sans qu'il soit besoin de durer longtemps, car « les temps sont venus ». Et à ceux qui liront ces lignes, il convient de se préparer, que dis-je, d'être prêts, quand il s'agira pour eux d'assurer enfin l'avenir de leur foyer, de leur village, de leur province et de permettre à notre France l'ascension nouvelle qu'elle a bien méritée.

LES RÉGIONS DÉVASTÉES

Dix départements ont été ravagés par le barbare de l'Europe, 789.000 maisons et 4.700 usines ont été détruites ou gravement endommagées, 3.300.000 hectares de terre dévastés. Ces ruines ont été terminées il y a trois ans. Où en sommes-nous ?

Un chiffre : il resterait 452.000 foyers à reconstruire, au dire du moins impartial des hommes, le ministre intéressé. Ce sont évidemment les plus endommagées.

L'Allemagne n'a rien payé : chaque fois que le gouvernement de la République a manifesté quelque velléité de contraindre l'Allemand, l'étranger « allié » s'est interposé ; on a réuni une conférence d'où nous sommes sortis toujours riches en promesses et dépouillés toujours de quelques nouveaux biens. Il est arrivé que, décision prise d'occuper le bassin de la Ruhr, un gouvernement a mobilisé une classe entière : l'Angleterre l'a arrêtée au bord du Rhin ; mais l'Allemand pris de peur a versé un premier milliard : l'Anglais a obtenu qu'une moitié de cette somme lui appartînt, le reste devant aller à la Belgique ; la France, à ses yeux, devait s'estimer heureuse d'avoir retrouvé ce qui était son bien, le bassin de la Sarre, et de payer, pour les autres, les frais de mobilisation d'une classe : deux cents millions. Par leurs propres moyens, les Français ont tenté de reconstruire, il fallait de l'argent : huit milliards ont été donnés à une Caisse de Crédit national qui fut confondue avec celle de l'Etat ; l'Etat a tout volé. Outre ces crédits, on a tiré du pays plus de soixante milliards qui ont été dépensés pour la reconstruction, l'Allemagne devait les rembourser : mais l'Anglais « allié » en a fait remise au coupable, à nos dépens. Les efforts des Français, restés aux pays dévastés, ont permis cependant de rebâtir 10.000 maisons et d'en réparer 300.000, mais ce fut contre et malgré la tyrannie d'une administration tracassière et stupide, où les fonctionnaires honnêtes étaient noyés dans le flot de la clientèle des politiciens, tombés comme des corbeaux sur

les régions meurtries, pour s'enrichir du malheur de la France. Dans le désordre, dans l'incurie, on a proposé tous les systèmes et presque tous, ici ou là, ont été essayés, aucun n'a réussi parce qu'on les appliquait dans l'incurie et le désordre.

Que faut-il faire ? Au train dont les choses ont été, la reconstruction demandera encore 18 à 20 ans, car il reste à relever les maisons qui n'ont plus pierre sur pierre. Mais l'Allemagne ne paie rien, l'Etat est acculé à la banqueroute, ses caisses sont vides. Et on projette de faire payer la France encore, non seulement pour alimenter le Trésor et payer 750.000 fonctionnaires — deux fois ce qu'en a l'Angleterre plus peuplée —, mais pour achever la reconstruction. On a déjà commencé en revendant le charbon livré par l'Allemagne à des prix qui ont affaibli l'industrie française. Moyen usé, insuffisant d'ailleurs ; on cherche autre chose et, les particuliers écœurés ne répondant plus aux appels, nos politiciens tentent de faire sauter les caisses des communes éprouvées. Mais le jeu est trop clair et les refus s'accumulent : Faites payer l'Allemagne ! c'est le cri général. Or pour la faire payer il serait indispensable d'être libre vis-à-vis de l'Angleterre, tandis que les politiciens sur qui reposerait la résistance ou ceux qui les font agir sont vendus à notre « alliée ».

Que faire ?

Avant tout, encore et toujours, jeter bas le régime, c'est-à-dire les hommes tarés, pourris, qui le représentent et nous représentent. Lors même qu'ils céderaient la place à quelques-uns plus honnêtes, ceux-ci devraient perdre une grande partie de leur temps à déjouer les traquenards des autres, et ce jeu ne dure en moyenne que dix mois. Faisons donc un chef, un roi : tout en deviendra possible.

Les provinces meurtries s'organiseront comme les autres, mais peut-être devra-t-on provisoirement nommer pour les régions dévastées un gouverneur spécial, un seul chef encore. De là résultera un plan de reconstruction, un seul, le meilleur probablement, dont l'efficacité, en tout cas, viendra de son unité, fixée avec le concours, le conseil des intéressés. Il y a des matériaux sur place, ce qui manquera sera fourni par

l'Allemagne. Et pour éviter d'en ruiner nos industries du bâtiment, il conviendra de mettre fin, par une sage législation des loyers, à la crise qui pèse sur la construction bâtie dans la France entière : par là ces industries trouveront plus de travaux qu'elles n'en pourront exécuter. Pour la main-d'œuvre, on pourra combler les vides en faisant appel aux pays alliés et neutres, organisant l'immigration afin d'éviter ses dangers et prévoyant l'émigration, toutes choses que la présence d'un chef, gouverneur appuyé et maintenu par le Roi, permettra. L'Allemagne paiera les salaires.

Car, avec le Roi, l'Allemagne paiera. La France a donné soixante milliards en trois ans ; l'ennemi, qui n'est pas dévasté, peut faire plus. Il n'y faut qu'une épée, parlant l'unique langage qu'il ait jamais compris. L'Angleterre protestera, demandera une conférence. M. Lloyd George fera un nouveau discours pour le monde. Quand la Ruhr sera occupée, les paiements commencés, le Roi enverra son ambassadeur, on causera. Mais la cause de la France est si claire, nos droits si évidents, la justice si directement intéressée que les Anglais ne trouveront rien à dire, si, pour la première fois, les choses leur sont présentées comme elles sont et sur le ton convenable.

Enfin la présence du Roi, celle d'un ministre des finances qui, subsistant plus de dix mois, sera contraint de restaurer les finances au lieu de recourir aux expédients ruineux en attendant le successeur, tout permettra de rétablir l'ordre dans les comptes, de séparer le budget des régions dévastées alimenté par le Boche, du budget d'Etat et de rendre impossible le détournement des milliards destinés aux Français du Nord et de l'Est sans abris.

Ainsi seront effacées nos ruines, aussi vite qu'il est humainement possible. Mais avec la République, non ! Avant le Roi, non ! On gardera le régime et on attendra les dernières constructions un quart de siècle et plus, ou on rappellera le Roi afin que l'ordre règne et que les pays détruits se reconstruisent. En ce moment, la France choisit, qu'elle fasse vite et bien !

L'ACTION FRANÇAISE
ET
L'ALSACE ET LA LORRAINE

par MAURICE PUJO(1)

Si l'*Action française* va en Alsace et en Lorraine, elle n'y cherche pas l'intérêt étroit d'un parti. Ceux qui connaissent sa doctrine savent qu'elle n'est pas ce qu'on appelle un « parti », c'est-à-dire un groupe d'hommes poursuivant pour eux-mêmes et pour leurs conceptions particulières la conquête du pouvoir.

Les Préjugés contre la Monarchie.

Mais on nous dit alors : « Vous perdez votre temps ; l'idée que nous apporte l'*Action française*, l'idée royaliste ne peut convenir à l'Alsace et à la Lorraine. Elle est contraire à leurs traditions les plus anciennes qui sont démocratiques depuis le temps où chaque ville d'Alsace formait une petite répu-

(1) Rédacteur en Chef de "l'Action Française" et l'un de ses premiers collaborateurs. Il est l'un de ceux qui ont le plus contribué à la disparition de Thalamas, l'insulteur de Jeanne d'Arc.

blique communale. Elle est contraire aussi à celles qu'elles ont reçues de la France avec enthousiasme au moment de la Révolution. Et quarante-huit ans passés sous le joug des Hohenzollern ne leur ont guère donné le goût de la monarchie.

Un peu de réflexion suffit à faire justice de ces arguments. L'Alsace a raison de se souvenir de ses petites républiques urbaines qui étaient d'ailleurs fort peu démocratiques. Mais ce qui subsistait de ces anciennes libertés communales et provinciales a précisément été supprimé par la Révolution qui brisait tout fédéralisme au nom de la République « une et indivisible ». Les Rois de France en avaient respecté l'essentiel. On fait gravement tort à l'Alsace en ne datant son attachement à notre pays que de la Révolution. On a oublié qu'elle est française depuis 1648 et que Strasbourg a volontairement ouvert ses portes à Louis XIV en 1681. On néglige la longue période pendant laquelle cette province vécut heureuse et prospère sous l'administration royale, large, tolérante qui, conformément à l'ordre du grand Roi de « ne rien changer aux choses d'Alsace », n'avait voulu toucher ni à la religion ni à la langue, ni aux coutumes des habitants, mais qui leur assurait, avec la justice lorsqu'ils y faisaient appel, la paix et la sécurité. C'est vingt ans après l'établissement de cette autorité que l'ambassadeur d'Allemagne pouvait écrire à son maître en 1703, que l'Alsace était devenue « un brasier d'amour pour la France ». De cet amour, la Révolution et l'Empire ont bénéficié un siècle plus tard ; ce n'est pas eux qui l'avaient créé. Quant à la Lorraine, ses princes ont toujours été associés aux nôtres : plusieurs, tels que les Guise, ont joué un rôle important dans notre histoire. Lorsque par le mariage de Louis XV, la province fut définitivement réunie à la couronne, cette union combla le vœu unanime de la population.

Si les Alsaciens et les Lorrains ont souffert sous des souverains étrangers, ce ne peut être un argument contre les Rois français. Il y a la même différence de nature entre les deux régimes qu'entre un Français et un Allemand. Les

Hohenzollern ne furent jamais que des mauvais singes des Capétiens. Leur gouvernement a pu assurer à l'Allemagne les avantages élémentaires de la monarchie : l'ordre et la puissance. Mais cette monarchie impérialiste, militariste, brutale, était incapable de se faire aimer, incapable d'assimiler les populations que la force seule avait conquises. Elle n'a rien de commun avec la monarchie française. essentiellement populaire par son origine, puisqu'elle était constituée par l'alliance du peuple et de ses communes avec le Roi protecteur contre les barons brigands et les abus de la féodalité. Traditionnellement le Roi resta le Père de la famille, d'une famille où, l'une après l'autre, les provinces encore séparées demandaient à entrer. Sans ambitions démesurées, par cette attraction spontanée, aidée par une politique de bon sens pareille à celle du paysan qui, d'année en année, arrondit et fertilise son domaine, notre Monarchie, à travers les épreuves inévitables toujours surmontées, même à travers les erreurs passagères, toujours corrigées, avait réalisé en dix siècles ce chef-d'œuvre incomparable : la France, dont le prestige rayonnait sur le monde.

Les Alsaciens et les Lorrains doivent savoir que la plupart des critiques que l'on colporte contre la monarchie ont été mises en circulation par les sectaires franc-maçons qui sont les vrais bénéficiaires de la République. Pour maintenir leur propre règne, ils ont répandu les calomnies contre le régime qui a fait la grandeur du pays et contre le prince qui le représente aujourd'hui. Abusant de l'ignorance ils ont falsifié l'histoire de la monarchie dans les manuels scolaires, comme ils ont falsifié celle de la religion. Les Allemands, de leur côté, n'ont pas manqué de cultiver les préjugés ainsi introduits dans les esprits, car ils redoutaient la Royauté qui aurait assuré le prompt relèvement de la France, et Bismarck, en 1873, s'était opposé à la restauration du comte de Chambord, qui était alors le chef de la dynastie nationale.

Les Alsaciens et les Lorrains sont-ils vraiment attachés à la République ? Ils sont, comme les autres Français, doués de réflexion et de bon sens. Lorsqu'ils se seront aperçus que

rien ne va comme il devrait aller ; qu'en dépit de la victoire obtenue par le courage de la nation mais gâchée par les politiciens, le sort du pays reste encore incertain et menacé ; qu'en dépit des ressources merveilleuses du sol, de la valeur et du travail des hommes, notre industrie reste languissante et nos finances obérées, faute d'une organisation sérieuse ; lorsqu'ils auront vu le gaspillage, la négligence, l'incohérence révéler partout l'absence de continuité et de responsabilité, lorsqu'ils auront vu les ministères successifs servir les intérêts de leur parti avant ceux de la France, tout sacrifier aux élections dont le succès doit les maintenir au pouvoir, céder aux surenchères démagogiques, s'immiscer abusivement dans les sentiments et les affaires des citoyens, mais négliger les tâches propres de l'Etat, se montrer intolérants et sectaires en politique intérieure, mais faibles et incapables en politique extérieure, — alors les Alsaciens et les Lorrains ne pourront faire autrement que de chercher la cause de cette situation. Et, lorsqu'ils se seront rendu compte que le personnel a beau changer, le résultat est toujours le même ; que les hommes de bonne volonté, de vertu et de talent eux-mêmes comme il n'en manque pas en France et même au Parlement se corrompent ou demeurent impuissants, il faudra bien que nos compatriotes retrouvés en viennent à voir la cause du mal là où elle est dans le régime républicain.

Les causes du malaise alsacien et lorrain.

Les Alsaciens et les Lorrains auront des raisons particulières de se rendre à cette évidence. Pendant les longues années de la séparation, la pensée de la mère patrie ne se distinguait pas, dans leur esprit, de celle de son gouvernement. Vu du dehors, pour eux, opprimés par un empereur étranger, il représentait d'ailleurs la liberté. Aux jours délirants de l'armistice, ils fêtèrent du même cœur la France et la République. Mais, depuis ce moment, ils ont éprouvé quelques déceptions et les patriotes les plus enthousiastes ont le sentiment confus d'un malentendu. Les difficultés de

l'adaptation au régime nouveau ont produit ce que l'on appelle le « malaise » alsacien-lorrain.

Faut-il rappeler les points les plus sensibles de ce « malaise » ? Il y a d'abord la question des langues. La grande majorité des Alsaciens ne comprennent que leur langue maternelle, le dialecte, et l'allemand qui leur fut si longtemps imposé. Ils ont certes le désir de comprendre et de parler le français, il fallait seulement leur en laisser le temps. Mais on a prétendu le leur apprendre par des méthodes brusquées qui apportaient un grave trouble dans les relations de la vie et surtout dans l'éducation des enfants. En même temps, l'envoi dans le pays de certains instituteurs de l'intérieur dont les sentiments plus ou moins affichés de libres penseurs heurtaient les croyances des populations, leur donnaient d'autres alarmes. Les Alsaciens et les Lorrains ont pu craindre pour leur école confessionnelle où, de tout temps, la religion a été enseignée par le maître. Sans doute on leur a promis qu'elle serait maintenue; mais ils sentent que cette assurance n'est que provisoire et que l'on attend seulement le moment plus ou moins rapproché où, la propagande antireligieuse ayant fait son œuvre et la foi étant devenue moins ardente en Alsace et en Lorraine, on pourra y établir la soi-disant école neutre qu'on a imposée à l'intérieur, en même temps qu'on mettra en vigueur les autres lois laïques et la séparation de l'Église et de l'Etat.

Comment nos compatriotes ne se méfieraient-ils pas ? D'abord sous un régime où toutes les autorités sont passagères, on ne peut être assuré qu'une promesse faite par un ministre sera tenue par son successeur. Puis le régime ne pourra souffrir longtemps l'exemple, dangereux pour le reste de la France, de deux provinces où ne s'appliqueraient pas les lois laïques. En effet, les lois laïques constituent le fondement de la République, et c'est pourquoi elle les a toujours déclarées intangibles. Elles en constituent le fondement parce qu'en République le pouvoir ne repose que sur l'élection et *que ces lois sont celles par lesquelles on forme et on tient la pensée des électeurs.* Les Alsaciens et les Lorrains se trompent

lorsqu'ils disent quelquefois qu'on veut traiter leur pays comme une colonie. Les nègres de nos colonies, ne votant pas, sont laissés tranquilles à leur langue et à leurs superstitions. C'est parce que les Alsaciens et les Lorrains sont citoyens français et électeurs que le parti qui occupe le pouvoir, quel qu'il soit, et dont le sort dépend d'eux en quelque mesure, prendrait toujours ombrage de l'autorité des églises sur eux et surtout de la puissante Église catholique; il leur donnera l'école neutre, soi-disant pour leur rendre la liberté, en réalité pour pouvoir tromper leur ignorance à son aise et conformer les esprits à ses intérêts. L'intolérance dans la question des langues a la même cause : il faut que le gouvernement puisse agir directement et sans retard sur la pensée des électeurs, c'est une nécessité vitale du régime républicain.

On pourrait montrer de même que les autres sujets de plaintes ou d'appréhensions des Alsaciens et des Lorrains ont également pour origine le vice propre, non des hommes mais des institutions. Les organisations corporatives des travailleurs sont privées des droits que leur accordait la plupart des monarchies parce qu'elles constituent des puissances qui font peur à la République et que celle-ci ne veut avoir à faire qu'à l'électeur isolé et sans défense. Dans le débat sur les fonctionnaires se marque le manque de prévision et de tact d'un pouvoir trop impersonnel pour régler comme il aurait fallu cette matière délicate ; mais aussi, et par le fait même qu'il n'y a pas de tête pour dominer l'ensemble des questions et assurer la justice, ce pouvoir laisse certains intérêts particuliers se tailler leur part aux dépens des autres. Ce sont des intérêts particuliers et les moins avouables qui, en l'absence d'un organe suffisamment fort de l'intérêt général, retardent indéfiniment les mesures de protection réclamées par les viticulteurs d'Alsace et tant de fois vainement promises par les ministres. Ce sont encore des intérêts particuliers qui, faute d'un œil vigilant dans l'Etat, menacent de priver celui-ci des mines de potasse. L'affaire de la valorisation du mark où le gouvernement, après avoir montré une prodigalité irréfléchie, s'est trouvé embarrassé pour donner à chacun

ce qui lui était dû, est un des cas de l'incohérence que nous avons signalé plus haut.

Si l'on s'indigne de voir des Allemands connus pour leurs sentiments antifrançais, non seulement naturalisés de droit, mais maintenus dans des postes importants, tandis qu'on oppose souvent des difficultés absurdes à de bons Alsaciens et Lorrains, cela tient à ce que le personnel gouvernemental est trop changeant pour être bien informé. Et si l'on se plaint du manque d'ordre, de la complication des formalités et du retard des affaires, c'est parce que tout est réglé par des administrations anonymes et irresponsables derrière lesquelles il n'y a pas le chef permanent qui ferait tout marcher parce qu'il serait intéressé au bien public. Car, en République, l'Etat, théoriquement, c'est tout le monde, mais en fait, ce n'est personne.

La République ennemie des libertés régionales.

Certains Alsaciens et Lorrains croient que le remède à ces maux est dans une certaine autonomie régionale qui, respectant les lois qui concernent les intérêts régionaux, permettrait aux provinces de légiférer et de décider dans les affaires qui leur sont propres, au lieu d'être obligées de les faire régler par le pouvoir central de Paris. Quelques-uns regrettent même qu'il n'y ait plus de Landtag à Strasbourg parce qu'on pouvait alors y porter les doléances contre les abus et ainsi les faire cesser plus rapidement. Le vœu d'une décentralisation et d'un régionalisme qui ne porteraient pas atteinte à l'intégrité de la mère patrie est légitime en lui-même. Il était compatible avec la monarchie qui, autrefois, sous la haute autorité du Roi de France, l'arbitre suprême et protecteur, laissait les provinces comme autant de petites républiques, organiser leur vie avec leurs parlements ou « Etats », selon leurs coutumes et leurs désirs. Mais ceux qui formulent ce vœu aujourd'hui ne se rendent pas compte qu'il est tout à fait irréalisable avec la République comme forme de gouvernement central. Nous avons montré comment, dépendant de l'élection, la République redoute les libertés religieuses et scolaires. Elle

redoute encore plus les libertés provinciales : c'est pour les abattre que, sous la Révolution, elle a supprimé les divisions naturelles et traditionnelles de la France pour les remplacer par les cadres artificiels des départements. La République a besoin d'être « une et indivisible » : elle centralise *nécessairement*, et le rêve de décentralisation que forment certains républicains est *contradictoire* avec son principe même.

Les Alsaciens et les Lorrains se rendront compte à l'expérience comme au raisonnement que la plupart des questions délicates posées par leur retour et leur réadaptation à la mère patrie sont, en réalité, insolubles pour la République et que, s'ils veulent travailler au succès de leurs désirs légitimes, ils doivent chercher une autre voie. Quelques préjugés sans fondement les feront-ils reculer s'il est démontré que cette voie est celle de la monarchie ? Nous ne le pensons pas, car s'ils ont la réflexion et l'intelligence, ils ont aussi la logique et la volonté. L'*Action française* s'adresse donc à eux avec confiance comme à tous les Français, dont un si grand nombre ont déjà répondu à son appel, pour réaliser le bien commun de la nation par le seul moyen de salut.

La République n'est pas la France.

En attendant de les amener à ses conclusions politiques, l'*Action française* a d'ailleurs l'ambition de remplir auprès d'eux une autre tâche, encore plus urgente, et qui est d'intérêt national immédiat. Devant les motifs de mécontentement que leur donne le régime, nos compatriotes pourraient être portés à les attribuer à la patrie retrouvée, et les Allemands ne seraient pas fâchés de les en persuader. L'*Action française* rend service en leur apprenant à distinguer entre la République et la France. La République a tous les défauts que nous avons dits, et ces défauts, répétons-le, ne sont pas ceux des hommes mais ceux des institutions. La France, elle, est toujours la grande nation que les Alsaciens et les Lorrains ont aimée. Son peuple n'a pas dégénéré comme nos ennemis ont voulu le faire croire en le représentant sous l'image d'une écume de politiciens et de noceurs qu'on rencontre sur les boulevards

de Paris et dans laquelle il y a une grande proportion d'étrangers. Notre vrai peuple, celui qui travaille au fond des campagnes ou dans les villes : cultivateurs, ouvriers, soldats, commerçants, industriels, hommes d'étude, a l'esprit et le cœur droits ; s'il n'a pas la lourdeur et la brutalité germanique, il a le bon sens et l'honnêteté ; s'il n'est pas réduit à l'état de mécanique morale, il a, dans la liberté, la notion claire des devoirs. Chez lui, la vie de famille est plus solide que partout ailleurs, mais, en raison de la place qu'y tient la femme, elle est plus délicate et plus humaine. Sa vertu, plus réelle, est moins pédante et moins hypocrite. La religion, en dépit de notre réputation d'anticléricalisme, est restée chez nous la maîtresse des mœurs, au point que les mariages et les enterrements laïques sont des exceptions rares.

Le grand Pape Pie X, qui affectionnait particulièrement la France malgré les erreurs de sa politique, n'ignorait pas que la foi y est plus pure que dans l'Allemagne moderniste. Ce peuple qu'on représentait comme voué à des révolutions perpétuelles est le seul sur lequel le bolchevisme n'ait pas sérieusement mordu et, au milieu des nations de l'Europe plus ou moins troublées, il a été le rempart de l'ordre contre l'anarchie. Ce peuple généreux, en dépit de l'impréparation due à son gouvernement, a sauvé le monde de la domination allemande par sa vaillance et ses sacrifices. Il n'a pas cessé de produire des héros, de grands capitaines, des savants illustres, des hommes entreprenants et organisateurs comme ceux qui nous ont donné notre empire colonial ; seulement ces ressources morales admirables qui doublent les richesses de son sol sont mal utilisées, paralysées, gaspillées par un régime politique qui n'est pas digne de lui.

Telle est la vraie France du présent. L'étoffe, sinon la façon, en est la même que dans le passé glorieux. Mais ce passé, la République ne songeant qu'à sa propre tradition s'applique à le laisser ignorer aux Alsaciens et aux Lorrains, comme si l'histoire de notre pays n'avait d'intérêt que depuis 1789.

Dans l'almanach spécial à l'Alsace et à la Lorraine

qu'elle publie en langue allemande pour la deuxième année,(1) l'*Action française* a voulu donner une grande place à cette ancienne France, à laquelle les Alsaciens et les Lorrains appartiennent aussi puisque c'est elle qui les a incorporés et qui les aidera à connaître, à comprendre et à aimer celle d'aujourd'hui. Les vues des monuments de l'art et du goût français dont des siècles heureux ont orné notre pays, un rapide historique, province par province, de la formation de la patrie commune, les images des Princes et Princesses de la Maison de France, ainsi nommée parce que c'est elle qui en mille ans a fait la France, y servent de témoignages et de cadre au portrait de celui qui incarne la France, Mgr le Duc d'Orléans, héritier légitime de ses Rois. Et les Alsaciens et les Lorrains trouveront la garantie de ce que sera la France de demain dans les nobles paroles que le Prince a adressées cette année à ses amis et qui le montrent prêt à reprendre, avec l'aide de Dieu, quand le peuple voudra, la grande œuvre de ses ancêtres.

(1) M. Maurice Pujo en est le fondateur et c'est lui qui en dirige la publication.

L'ANNÉE POLITIQUE

Par FIRMIN BACONNIER(1)

L'avènement du Ministère Briand.

Le 12 janvier 1921, M. Georges Leygues, président du Conseil, réclame à la Chambre l'ajournement de l'interpellation sur la politique extérieure, alors que doit s'ouvrir, le 19, la conférence interalliée de Paris. L'ajournement est refusé. Le cabinet démissionne. L'opinion paraît réclamer la formation d'un ministère Raymond Poincaré, dont le nom, à tort ou à raison, est associé pour l'heure à l'idée d'une politique de fierté nationale. Mais la candidature de l'ancien président de la République n'a pas l'agrément du suzerain britannique. Le 17 janvier, M. Aristide Briand devient le chef du gouvernement de la France.

Il faudra marquer d'un caillou noir cette date du 17 janvier 1921 qui amène au pouvoir M. Briand. Avec ses prédécesseurs, le désordre de l'Etat, qui est inhérent au régime républicain, était tempéré en quelque mesure par le patriotisme des chefs du gouvernement. Avec M. Briand, homme sans patriotisme et sans culture, pour qui le pouvoir est un moyen d'assouvir des rancunes, toutes les puissances de dissolution vont s'acharner à la perte de la Patrie. Les socialistes l'ont bien compris, qui ne cesseront pas de ménager sa personne. Mais il fait illusion au Bloc national, qui lui attribue des qualités d'homme d'Etat, parce qu'il possède quelques dons oratoires. Cette illusion va coûter cher à la France.

Politique de désintéressement français.

L'avènement de M. Briand coïncide avec l'ouverture de la conférence de Paris. C'est, depuis la signature du traité de Versailles, la septième grande conférence que tiennent

(1) Collaborateur de « l'Action Française du Dimanche » pour la chronique des événements « Au Jour le Jour ».

les alliés pour examiner toujours la même question : Comment désarmer l'Allemagne ? comment la faire payer ?

Le 15 juillet 1920, à Spa, on s'était aperçu que l'Allemagne n'avait pas réduit son armée à 100.000 hommes et on lui avait laissé jusqu'au 1er janvier. A cette date-ci, l'Allemagne paraît être en règle quant à son armée régulière. Mais elle a pris soin de créer toutes sortes d'organisations de civils aux noms barbares ; en fait l'Allemagne n'a pas désarmé, mais la conférence de Paris se satisfait des apparences.

Touchant les paiements que le vaincu de 1918 doit effectuer, la Conférence décide que le montant devra être réglé en 42 annuités : les deux premières années, 2 milliards ; la 3e année, 3 milliards ; la 4e année, 4 milliards ; la 5e année, 5 milliards ; pendant les 37 autres années, 6 milliards. En outre, une taxe de 12 0/0 *ad valorem* sans limite de sommes frappera les exportations allemandes pendant 42 années. Au total, c'est un gros rabais sur notre créance : le chiffre des réparations est réduit ; les versements sont échelonnés sur 42 années au lieu de 30. Le Parlement français approuve les abandons de M. Briand.

Le 21 février 1921 s'ouvre la conférence de Londres. Les Allemands, admis à faire des contre-propositions, repoussent l'accord de Paris. C'est donc la rupture. Les troupes alliées occupent Dusseldorf, Duisbourg et Ruhrort. Nous nous emparons des douanes sur les frontières de l'Allemagne d'une part, de la France et de la Belgique de l'autre. D'autres douanes sont installées en Allemagne et les provinces allemandes occupées. Enfin sur la valeur des marchandises allemandes vendues en pays alliés, il est prélevé une taxe de 50 0/0. Le rendement est évalué à 350 millions de marks-or. La part de la France étant de 52 0/0, il lui resterait 180 millions de marks-or ou 600 millions de francs papier.

L'alliance de l'argentier et de l'émeutier.

Arrive l'échéance du 1er mai. Comme il était à prévoir, aux réclamations des alliés, l'Allemagne oppose la force d'inertie. Si l'Allemagne ne s'exécute pas, avait annoncé M. Briand,

« nous lui mettrons la main au collet », nous occuperons ses charbonnages et ses mines. Les experts alliés se mettent d'accord sur les chiffres et toutes les questions d'ordre financier que soulève l'occupation de la Ruhr. Mais M. Lloyd George fait remarquer qu'en Angleterre cette occupation sera accueillie avec humeur. Les « travaillistes » et quatre financiers israélites le pressent de s'opposer à l'occupation par les troupes françaises du bassin minier de la Ruhr. M. Lloyd George impose à la Conférence l'idée de surseoir à cette occupation jusqu'à ce que l'Allemagne ait répondu à une nouvelle sommation. En attendant il veut bien « autoriser » le gouvernement français à rappeler la classe 19, mais sous la réserve que la Ruhr ne sera occupée que si, le 13, l'Allemagne n'a pas accepté nos conditions. La classe 19 est rappelée ; le docteur Wirth devient chancelier allemand ; il adresse aux alliés de bonnes paroles ; les 12 milliards que l'Allemagne devait verser le 1er mai ne lui sont pas réclamés. M. Briand, satisfait, congédie la classe 19.

Le lecteur le moins averti a perçu la comédie qui se joue. Au centre de la politique européenne nous voyons la puissance juive qui s'appuie sur les partis socialistes en vue de faire prévaloir la politique de ménagement à l'égard de l'Allemagne.

L'annulation de la victoire.

En juillet, à Paris, nouvelle réunion du conseil suprême. Elle est motivée par le partage de la Haute-Silésie. L'Angleterre voudrait faire attribuer les riches districts miniers de cette province à l'Allemagne. La France les revendique pour la Pologne. Mais la France est seule ; ses délégués déguisent leur retraite sous un renvoi à la Société des nations.

En même temps que les séances du conseil suprême, se tiennent celles de la Conférence financière interalliée. Il s'agit de procéder à la répartition du premier milliard de marks-or versé par l'Allemagne. L'Etat des paiements du 6 mai a disposé du milliard jusqu'à concurrence de 720 millions ; mais la conférence n'a pas le moindre souvenir de cette

disposition ; elle agit comme si le milliard était disponible. Il est décidé que la Belgique, en vertu de son juste droit de priorité, touchera une partie de la somme. L'Angleterre, en rémunération des frais de ses troupes d'occupation, se fait attribuer 450 millions. La France n'obtient pas un centime. Il lui est même signifié qu'elle est débitrice à l'égard de ses alliés, la valeur des mines de la Sarre devant lui être comptée comme si elle avait reçu de l'argent liquide. Cette décision mémorable a reçu le nom d' « accord du 13 août ».

Nous pouvons, dès maintenant, mesurer le chemin parcouru depuis que le génie de nos chefs militaires a conduit à la victoire les armées de la France et de ses alliés. Le 11 novembre 1918, la France était l'objet de l'admiration du monde. En moins de trois ans, les chefs républicains ont fédéré contre elle l'univers. Revendique-t-elle le droit d'assurer la sécurité de ses frontières ? On la taxe d'impérialisme ; invoque-t-elle la grande détresse de ses régions dévastées ? On lui répond qu'il faut avant tout permettre à l'Allemagne de développer sa capacité de production.

En prenant le pouvoir, M. Briand nous avait avertis que sa politique consisterait à suivre scrupuleusement les directives britanniques. C'était le sens de sa formule : tout subordonner au maintien de l'alliance anglaise. Plus tard il précisa que sa politique était toute *de désintéressement français.* Disons, à sa louange, que ce programme il l'a suivi dans sa lettre et dans son esprit. Il se traduit par les résultats ci-après : Actif : néant ; Passif : perte de 12 milliards de marks-or, de la Ruhr, de la Haute-Silésie ; chute du change, du crédit et du prestige de la France ; perspective de nouveaux impôts à la charge... des Français.

Et ceci n'est que la préface du vaste plan de diminution nationale qu'a mission d'exécuter M. Briand. L'isolement politique de la France devait entraîner son isolement économique. En voici des témoignages : contre nos produits, l'Angleterre vote une taxe de 33 1/3 0/0 ; aux Etats-Unis, un projet de tarif protecteur *ad valorem* met nos fabricants dans l'impossibilité d'exporter ; la Suisse impose nos vins

d'un droit d'entrée de 32 à 50 francs par hectolitre ; la Tchéco-Slovaquie limite nos exportations annuelles à 40 000 hectos, alors que l'Italie peut en expédier un million ; la Pologne prohibe nos soies comme articles de luxe ; l'Italie et l'Espagne restreignent l'importation de nos produits.

N'est-ce pas le lieu de rééditer la formule fameuse en la démarquant à peine : « Démocratie, démocratie, qu'as-tu fait de la victoire de la France ? »

La suzeraineté anglaise.

Il est un principe que les alliés n'ont cessé de prôner pendant et depuis la guerre : c'est le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Mais telle est l'inhabileté, ou la naïveté ou la malice de nos hommes d'Etat républicains, que ce principe jouera invariablement contre la France. L'ex-empereur d'Autriche-Hongrie, Charles Ier-IV, est acclamé par les Hongrois ; le droit qu'ont les peuples à disposer d'eux-mêmes veut que Charles soit reconnu par les alliés roi de Hongrie. Cette reconnaissance s'accorderait avec l'intérêt de la France. La restauration du Habsbourg à Pest et à Vienne serait le plus sûr moyen d'éviter le rattachement de l'Autriche à l'Allemagne. Mais l'intérêt de la France n'entre pas dans le plan de M. Llyod George qui dirige la politique européenne ; pas même dans celui de M. Briand, ce qui n'est singulier qu'en apparence ; et les Hongrois sont brutalement invités à garder leur république démocratique. Pourtant les Grecs n'ont pas été inquiétés pour avoir rappelé Constantin. Oui, mais Constantin est le beau-frère de Guillaume II. Notre « alliée » s'embarrasse peu de principes et de formules. Elle interdit la monarchie là où elle juge que ce régime fermerait la porte à son influence ; mais elle s'accommode de Constantin à Athènes, qui servira contre les Turcs ses visées sur Constantinople, et elle créera Fayçal à Bagdad qui l'aidera à détruire notre ascendant en Asie Mineure.

La politique anglaise a beau jeu contre le gouvernement de la France. « Nous n'avons pas de politique extérieure et nous ne pouvons pas en avoir », dit le personnage d'Anatole

France. Nous n'en avons pas, ou plus exactement nous avons dans ce domaine accepté le rôle de servants de l'impérialisme anglais. Mais lors même que nous aurions une politique à nous, une politique proprement française, nous ne pourrions pas la suivre : l'institution démocratique nous l'interdirait.

Le vice de cette institution c'est *l'instabilité*. Ce qui fait la force de M. Lloyd George, c'est qu'il est au pouvoir sans interruption depuis seize ans : président du Board of Trade (1905-1908) ; Chancelier de l'Echiquier (1908-1915) ; ministre des munitions (1915), de la Guerre (1916) ; premier ministre (1916 à 19...). Quoi de surprenant dans ces conditions qu'il y ait dans sa politique une cohésion, une unité qui ne se rencontre pas chez nous ?

Depuis qu'il est premier ministre, de septembre 1916 à octobre 1921, M. Lloyd George a vu paraître sur notre écran gouvernemental : M. Briand, jusqu'en mars 1917 ; M. Ribot, de mars à septembre 1917 ; M. Painlevé, de septembre à novembre 1917 ; M. Clemenceau, de novembre 1917 jusqu'à janvier 1920 ; M. Millerand, de janvier à septembre 1920 ; M. G. Leygues, de septembre 1920 à janvier 1921 ; enfin M. Briand. Comptez bien : *en moins de cinq ans*, et dans cette période délicate et tragique où la continuité était pour nous une nécessité vitale, nous avons eu exactement *sept* présidents du conseil. Ne soyons pas surpris que l'Anglais ait réussi à les rouler les uns après les autres.

Chapelet de scandales.

Si la démocratie exprime l'effacement de la France au dehors, à l'intérieur elle se traduit par le pillage du Trésor public. Des interpellations retentissantes nous ont révélé que dans ce régime tout est pourri : les hommes et les institutions. Preuves : scandale de la liquidation des stocks ; scandale des rhums, puis celui des blés. On a ouvert des instructions judiciaires contre certains personnages. Mais comme il s'agit de puissants seigneurs de la démocratie, de hautes influences politiques et financières s'agitent en leur faveur et les disputent à la justice.

Enfin, scandale financier. La Banque industrielle de Chine dépose son bilan, laissant un passif évalué à environ 500 millions. Le grave, c'est que cette banque a pour président de son conseil d'administration l'un des plus authentiques représentants de la noblesse républicaine, M. André Berthelot, sénateur radical de la Seine, dont le frère, M. Philippe Berthelot, secrétaire général au ministère des Affaires étrangères, n'a pas craint de lier le crédit de la France aux infortunes de sa famille. Mais M. Philippe Berthelot est couvert par le président du Conseil ; sous le masque de M. Briand, il continue d'assumer la direction de notre politique extérieure.

L'opinion trompée.

Ce chapelet de scandales ne semble pas émouvoir l'opinion publique. L'opinion a une excuse : elle ne sait pas. Le chef du gouvernement use de son influence dans la presse pour lui voiler la vérité. L'affaire de la Banque de Chine n'a été connue que par les articles de Ch. Maurras dans l'*Action française* et par quelques rares journaux patriotes à tirage limité. La grande presse, dite d'information, s'est tue. Elle avait reçu l'ordre de distraire le public par une réclame monstre autour des coups de poings échangés entre l'Américain Dempsey et le Français Carpentier.

M. Briand dispose encore d'un autre moyen de gouvernement. Il consiste, tout en favorisant les pires, à caresser parfois les éléments nationaux. Par exemple, il élève à la Légion d'honneur des personnages tarés, mais en même temps il décore des membres de l'épiscopat ; il fait choix comme gouverneur de l'Algérie du fils d'un pasteur prussien, mais il envoie un ambassadeur au Pape et reçoit à Paris l'envoyé de Benoît XV. Ceci efface cela. L'opinion publique est admirablement préparée à encaisser tous les échecs de notre « politique » extérieure et tous les abandons de M. Briand.

Et c'est cela le gouvernement du pays par le pays ; c'est cela la république démocratique.

POÈMES

DE CHARLES MAURRAS

VOYAGEUSE

— Quel est le matelot du Nord qui t'a donné
Ce grand œil d'émeraude aux tempêtes tourné
Comme pour y chercher un pôle magnétique,
Et quelle est la médaille ou le camée antique
Dont ta mère a rêvé pour cet ovale pur
Que ton visage ami dessine dans l'azur ?

O galbe impérieux d'une forme éternelle
Qu'aspire d'insensé ton avide prunelle ?
Et quel monstre amoureux pleure, à tes pieds dompté,
La loi, la dure loi de l'hybride beauté ?

PROLOGUE
DU
MYSTÈRE D'ULYSSE

Le poète sacré père de tous les sages
Au bord de la sirène avait craint le naufrage
Du malheureux Ulysse et de ses compagnons,
Et le dur laboureur de l'humide sillon,
Le héros préféré de Pallas et d'Homère
A suivi le conseil que ses dieux lui donnèrent,
Oubliant que les dieux sont capables d'erreur
Quand il leur faut descendre au secret de nos cœurs.
Résolu d'épargner à ses amis fidèles
L'épreuve du cantique aux délices mortelles,
L'audacieux permit qu'en lui fut disputé
Le prix de la sagesse ou de la volupté :
Vous me lierez, *dit-il,* au mât de ce navire,
Et d'abord, au soleil échauffant de la cire,
La leur mit à l'oreille et les fit comme sourds,
Mais cette surdité qui ne dura qu'un jour
Les a gardés vivants de l'embûche de l'onde :
A quelque enlacement de caresse profonde
Que les sollicitât le perfide concert,
L'ignorance les sauve où le savant se perd.

Souverain roi des dieux, maître de toute chose,
Le banc de la galère où ta loi me dépose
Porta jadis Ronsard et son ami Bellay :
Tout ainsi que pour eux à ta justice il plaît

Qu'au déduit de l'oreille une clôture épaisse
Interdise mon âme aux voix de la déesse.
Mais comment au revers de l'indigne prison
Laisses-tu refleurir les merveilles du son
Et de lieux condamnés au plus profond silence
Renaître ainsi le chant, le rythme, la cadence ?
Ou pourquoi ce beau chœur à l'esprit pur inné
De charnelle amertume est-il empoisonné ?

Comme en un pli doré de la mer de Sicile,
Celle qui souriait au piège de son île,
Ma secrète sirène à la mer a jeté
La fleur de ma jeunesse et la simplicité,
Elle m'a révélé le chaos où retombe
Des hommes et des dieux l'éternelle hécatombe,
Et d'un vers anxieux m'a voilé tour à tour
La figure et l'esprit de l'idéal amour.
Ton artifice, hélas ! ô muse intérieure,
Excelle à raffiner le supplice des heures,
Et tout l'acre bonheur qui se mêle au tourment
Tremble, hésite et finit par avouer qu'il ment :
Néanmoins, que tu sois l'amie ou l'ennemie,
Résonne, ma sirène, à la fibre endormie,
S'il est vrai que par toi mon âme ait répondu
Au signe que mon corps n'avait pas entendu !

. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .

Charles MAURRAS.

LA CHANSON DES BONS GARÇONS

Sur la mer Atlantique,
Eux-mêmes s'écœurant,
Tous les poissons du monde
Répliquent à Briand :
A bas la République !
Vive le duc d'Orléans !

La France en croix pantèle,
Le Fritz cuve son sang,
Le Juif vend sa cervelle
Trente deniers comptant...
A bas la République !
Vive le duc d'Orléans !

Dans les sables d'Afrique
Le soleil est brûlant,
On y mange des briques
Plutôt que du pain blanc...
A bas la République !
Vive le duc d'Orléans !

Cette France héroïque
A donné tout son sang ;
Grâce à la République
Il n'en sort que du vent...
A bas la République !
Vive le duc d'Orléans !

Mais notre honneur nous pique
Et l'étendard flottant,
On oublie la fatigue,
On repart en chantant :
A bas la République !
Vive le duc d'Orléans !

De sa gloire historique
Chacun arrache un pan,
Le Juif en sa boutique
Brocante le restant...
A bas la République !
Vive le duc d'Orléans !

Dans les jardins de France
Fleurit le lilas blanc,
La rose et l'angélique,
Aussi le lys d'argent...
A bas la République !
Vive le duc d'Orléans !

Guettant son agonie,
Les bons amis d'avant
Disent : « Elle est finie »
Et font son testament...
A bas la République !
Vive le duc d'Orléans !

Plus de quinze cent mille
Sont morts de ses enfants :
La misère publique
En tuera bien autant...
A bas la République !
Vive le duc d'Orléans !

Nos voisins nous méprisent
Tout en nous exploitant,
On nous en veut de vivre :
Nous sommes trop gênants...
A bas la République !
Vive le duc d'Orléans !

Le Boche fait la nique,
L'Anglais montre les dents,
L'Américain pratique
Réclame son argent...
A bas la République !
Vive le duc d'Orléans !

Tout gonflé de rapine
Le Teuton ricanant
Répond à nos suppliques :
« Moi pas avoir d'argent »...
A bas la République !
Vive le duc d'Orléans !

Dès qu'un sourcil se fronce
Nos lâches gouvernants
Pour tactique et réponse
Ils font les chiens couchants...
A bas la République !
Vive le duc d'Orléans !

En savate, en lévite,
Sordide et purulent,
Le Juif cosmopolite
Rigole en nous voyant...
A bas la République !
Vive le duc d'Orléans !

Notre roi, c'est Rothschild,
Qui nous crache dedans,
Se mouche sur le Christ,
Et nous mange vivants...
A bas la République !
Vive le duc d'Orléans !

Nos requins politiques,
Vendus au plus offrant,
Se gavent, eux et leur clique,
De nos membres saignants...
A bas la République !
Vive le duc d'Orléans !

Dans leurs autos splendides
Roulent en nous narguant
Les mercantis cyniques
Tout cousus de diamants...
A bas la République !
Vive le duc d'Orléans !

On refuse justice
A tous nos combattants :
Sur les places publiques
Ils iront en mendiant...
A bas la République !
Vive le duc d'Orléans !

On fourre à la laïque
Nos pauvres innocents ;
Le franc-maçon jubile :
Ça fait des mécréants...

A bas la République !
Vive le duc d'Orléa !

Les apôtres du crime,
Qui prêchent librement,
Mettront par leurs pratiques
Tout à feu et à sang...
A bas la République !
Vive le duc d'Orléans !

Nos provinces meurtries
Qu'a souillées le hulan
Sont des déserts tragiques
Où pleure l'habitant...
A bas la République !
Vive le duc d'Orléans !

On ferme les usines,
Lutter plus ne pouvant ;
L'ouvrier famélique
S'en va les bras ballants...
A bas la République !
Vive le duc d'Orléans !

Les campagnes se vident
Faute de paysans :
On a tant peine à vivre
Qu'on ne veut plus d'enfants...
A bas la République !
Vive le duc d'Orléans !

Nos fillettes phtisiques
Avec nos vieux parents,
L'Assistance publique
Est là qui les attend...
A bas la République !
Vive le duc d'Orléans !

Ça sera la faillite
Avant qu'il soit longtemps ;
Nous mangerons des briques
Ou bien l'herbe des champs...
A bas la République !
Vive le duc d'Orléans !

Et la queue en trompette,
Joyeux, le nez au vent,
Les métèques rappliquent
Comme des conquérants...
A bas la République !
Vive le duc d'Orléans !

Aussi chacun soupire
Après les anciens temps
Où dans la paix publique
Chacun était content...
A bas la République !
Vive le duc d'Orléans !

Et soupire et repense
A la France d'avant,
Entend sa conscience
Redire à tout instant :
Vivent nos rois de France,
Vive le duc d'Orléans !

Les larrons de finance,
Sangsues des pauvres gens,
Passaient à la potence
Et nous rendaient l'argent...
Vivent nos rois de France,
Vive le duc d'Orléans !

Quand faisaient rouspétance
L'Anglais ou l'Allemand,

On les boutait de France
Et puis tambour battant :
Vivent nos rois de France,
Vive le duc d'Orléans !

Devant notre puissance,
Du couchant au levant,
Tous voulaient l'alliance
D'un roi juste et vaillant :
Vivent nos rois de France,
Vive le duc d'Orléans !

Voir tant de déchéance
Nous fait serrer les dents,
Les vrais Français de France,
N'ont-ils donc plus de sang ?
Vivent nos rois de France,
Vive le duc d'Orléans !

C'est trop d'être en puissance
De tant de dévorants,
Quand un pur fils de France
Est là qui nous attend :
Vivent nos rois de France,
Vive le duc d'Orléans !

Il est plein de vaillance
Et d'esprit tout autant ;
Il tiendra la balance
Pour les honnêtes gens :
Vivent nos rois de France,
Vive le duc d'Orléans !

Dans tous les coins de France
Par ses soins prévoyants
Renaîtra l'abondance
Et naîtront des enfants :
Vivent nos rois de France,
Vive le duc d'Orléans !

On reverra la France
Respectée comme avant,
Ça mettra dans les transes
Les mauvais garnements :
Vivent nos rois de France,
Vive le duc d'Orléans !

Dans nos jardins de France
Fleurit le lilas blanc,
La rose d'espérance,
Aussi le lys d'argent :
Vivent nos rois de France
Vive le duc d'Orléans !

Au jour de délivrance,
Au son des instruments,
Le soir après la danse
Chacun ira chantant :
Vivent nos rois de France,
Vive le duc d'Orléans !

JUSTIN FARIGOULE,
Maître-calfat à bord du *Brennus*
en rade de Marseille.

ENCORE LES LOYERS

1er Novembre 1921.

Est-il encore temps d'en parler ? Hélas ! cela n'est pas douteux, et ce n'est pas parce que le problème des loyers est posé depuis le 4 août 1914 qu'il faut s'attendre à le trouver résolu le 1er janvier 1922. Ce serait méconnaître les méthodes de travail du régime, et le grand principe qui consiste à remettre au lendemain les questions délicates, parce que le lendemain, c'est un autre qui aura la charge d'y répondre. Aussi, lorsque parlant des méthodes parlementaires nous évoquons les lenteurs du chariot mérovingien, faisons-nous à ce véhicule évidemment désuet une injure imméritée ; traîné par ses bœufs, d'une marche lente mais sûre, il finissait par arriver quelque part, et l'on n'en pourrait dire autant des travaux de nos législateurs. Le problème des loyers reste donc à résoudre, et nous affrontons le danger de venir, après tant d'autres, traiter auprès de nos lecteurs un sujet que chacun d'eux a déjà approfondi pour son compte personnel et qui risque de paraître légèrement défraîchi.

Un rapide examen rétrospectif de la situation nous paraît nécessaire.

* * *

Lorsque, au 4 août 1914, les chefs de famille ont quitté leur foyer pour rejoindre leur corps, il était naturel de leur éviter des soucis étrangers à leur devoir militaire ; d'épargner à ceux qui restaient derrière eux le poids supplémentaire de préoccupations matérielles. Il fut donc décidé, tacitement d'abord, explicitement ensuite, qu'aucun mobilisé ne serait poursuivi pendant la guerre, ni sa famille inquiétée pour non-paiement de son loyer.

C'était là une première et grave atteinte aux droits des propriétaires, dont beaucoup sont de condition modeste, et n'ont acheté leurs immeubles qu'avec le concours d'établissements financiers, auxquels ils doivent des intérêts hypothécaires tandis que leurs locataires ne leur versent rien à eux-mêmes. Certes, les raisons morales de cette politique étaient des plus puissantes ; il était légitime de dire aux possesseurs d'immeubles : « Ces biens que vous avez au

soleil, c'est votre locataire qui les défend en ce moment ; il sauve non seulement notre commune patrie, mais votre capital en exposant sa vie ; vous pouvez bien faire en sa faveur le sacrifice de ce qu'il vous doit. »

Encore eût-il fallu dès l'abord considérer les cas particuliers, et ne pas procéder par voie de mesure générale.

Nous avons tous rencontré tel mobilisé, tel officier de réserve, qui, dans un poste de l'arrière, roulait automobile et percevait une solde deux ou trois fois supérieure à ses modestes appointements civils d'avant guerre. Il était dispensé de payer son loyer au même titre que le poilu qui sortait de la tranchée, riche de son seul courage et du sou quotidien que lui octroyait généreusement la reconnaissance nationale.

De même les officiers généraux dont la situation en temps de guerre ne se trouvait pas aggravée. De même, l'ouvrier mobilisé qui touchait de forts salaires sous les yeux pleins de convoitise du propriétaire déconcerté.

C'était une injustice incontestable, de faire porter à une seule catégorie de citoyens la dette de reconnaissance que tous avaient contractée ; c'en était une non moins grande de faire bénéficier de l'exonération, ceux des mobilisés qui n'étaient ni exposés à un poste de combat, ni atteints dans leurs intérêts matériels par la mobilisation.

Mais, faute d un pouvoir personnel, doué d'intelligence et de vie, il faut bien avoir recours à la seule souveraineté que reconnaisse l'Etat démocratique : la Loi. Et celle-ci ne peut être que générale et se plie difficilement aux formes multiples des cas particuliers.

Loin donc de limiter le nombre des mobilisés dispensés momentanément de payer leur loyer, la loi étendit à tous les locataires la faculté de rentrer dans leur appartement sans bourse délier. Un seul précepte, purement moral ; on disait : qui peut payer, doit payer. C'était là un conseil dépourvu de sanctions ; et la certitude de n'avoir à craindre ni saisie, ni expulsion durant les hostilités, poussait chacun à ne pas se classer lui-même dans la catégorie qui, pouvant payer, devait payer.

C'était là une politique d'imprévoyance extrêmement dangereuse ; car, tout en accordant à des centaines de milliers de locataires le droit *provisoire* de ne pas payer, les lois, décrets et circulaires n'avaient jamais prévu d'exonération définitive.

On ne payait pas, mais on devait. On devait des sommes qui devenaient chaque mois plus importantes, aggravées d'intérêts qui normalement auraient pu être exigés ; et chacun se demandait comment cela finirait.

Le temps passait ; les dettes augmentaient, et avec elles la certitude qu'elles ne pouvaient pas être payées. Faute d'avoir prévu dès le début un statut légal du locataire en temps de guerre, il fallait liquider maintenant un passé très lourd, concilier des intérêts opposés

et respectables, et surtout examiner sur tout le territoire un nombre de cas à faire frémir les tribunaux les plus zélés.

Les ministères se succédaient et se léguaient généreusement la charge de résoudre la difficulté. Cela dura plus de trois ans ; la situation ne pouvait se prolonger, car, devant l'incertitude de ses obligations, aucune famille n'était capable d'établir son modeste budget. Après de multiples tâtonnements, amendements, remaniements, un texte fut enfin voté par les Chambres, ce fut la loi du 9 mars 1918.

* * *

La loi du 9 mars 1918 avait un double but : liquider le mieux et le plus vite possible les situations restées pendantes entre propriétaires et locataires ; déterminer pour l'avenir les droits de chacun afin d'éviter les brusques perturbations qu'entraînerait le retour à l'état de paix dans un milieu dont les conditions économiques avaient été profondément bouleversées.

De ces deux difficultés, il semblait que la plus délicate à résoudre serait la première ; en réalité, c'est le contraire qui s'est produit.

La loi du 9 mars 1918, contre laquelle de multiples critiques se sont élevées, et qui en mérite en effet un bon nombre, a répondu à peu près à ce que l'on attendait d'elle pour réparer les atermoiements des années précédentes.

La création des commissions arbitrales a offert des avantages et des garanties indiscutables : composées par moitié de propriétaires et par moitié de locataires ; siégeant dans le quartier même de la contestation ; appréciant les questions de fait bien plus que les questions de droit, les commissions apportaient la compétence de leurs situations respectives et la connaissance des usages locaux. En outre, cette très grande décentralisation permettait l'examen d'un nombre de dossiers que jamais les tribunaux n'auraient eu le temps d'étudier avant plusieurs années. L'éloge le plus grand que l'on puisse faire de ces tribunaux d'exception est d'ailleurs de montrer les résultats obtenus. Des injustices ont été commises ; c'était inévitable ; mais, en comparaison du nombre fantastique des sentences rendues, le chiffre en est encore relativement faible ; et le but principal est atteint : l'apaisement en ce qui concerne le passé. Il serait injuste, d'ailleurs, de ne pas ajouter que cet heureux résultat est dû aussi à l'excellent esprit de conciliation dont faisaient preuve, au lendemain de l'armistice, des Français qui avaient appris à s'aimer..... et qui n'en avaient pas encore perdu le goût.

Mais ces éloges décernés pour faire bonne mesure à des législateurs qui avaient tant de fautes, et de si graves à réparer, il faut reconnaître que la loi de 1918, dans la partie qui légiférait pour l'avenir, a été complètement inférieure à sa tâche.

La question de prorogation, question angoissante à une époque

où le nombre de familles à loger est grandement supérieur à celui des locaux disponibles, n'a pas été traitée, ou plutôt l'a été de façon telle qu'il ne pouvait en résulter autre chose que de nouveaux conflits.

Qui avait droit à la prorogation ? Pour quelle durée ? A partir de quelle date ? Autant de questions que la loi laissait en suspens, sur lesquelles les Commissions arbitrales rendaient des sentences contradictoires, et qui n'ont été tranchées qu'à l'occasion de cas particuliers par la jurisprudence de la Cour de cassation.

Actuellement, grâce à elle, nous sommes à peu près fixés sur nos droits. Mais le malheur est que, pour la plupart des bénéficiaires, pendant que la Cour délibérait sur leur cas, les délais couraient. Et, lorsqu'ils ont vu qu'ils avaient droit à deux ans de prorogation... les deux ans étaient écoulés ; ils ont reçu en même temps la nouvelle que c'était à bon droit que, depuis deux ans, ils étaient restés chez eux, et l'avis que c'était maintenant le moment de déguerpir.

Nous sommes précisément à l'époque de cette « soudure », puisque depuis la guerre le mot « soudure » sert à désigner les solutions de continuité et l'impossibilité de joindre les deux bouts.

Devant l'échéance prochaine, en présence de la pluie de congés qui tombait de toutes parts, des décrets, des lois, des circulaires ont paru, s'appliquant aux locataires d'avant guerre dont la prorogation prend fin, aux locataires depuis guerre qui ne trouvent pas de logement, à ceux qui ont reçu congé et à ceux qui ne l'ont pas reçu, etc., etc.

Les journaux les publient, les commentent, les interprètent, les déforment. Tout le monde les lit ; personne ne les comprend.

Beaucoup sont à la fois sous le régime d'une loi qui les défère à la commission arbitrale, et d'une autre qui les assigne devant le juge des référés ; une même affaire reçoit à la fois deux solutions diamétralement opposées. Les magistrats, eux-mêmes, ne savent plus, devant la multiplicité des textes de circonstances, quelle loi ils doivent appliquer, et ne peuvent qu'accorder de brefs délais de 3 mois, qui obligent les intéressés à venir les trouver au bout de ce temps pour lui demander le bénéfice d'une nouvelle loi votée dans l'intervalle.

La loi de 1918 était mal faite en ce qui concerne les prorogations. Elle avait du moins le mérite d'exister, et les magistrats pouvaient, par leur interprétation, en corriger les défauts. Depuis, c'est le gâchis.

* * *

En attendant le vote de ce texte que l'on promet toujours et qui ne vient jamais, nous allons essayer de résumer brièvement les divers cas qui se présentent actuellement.

Avant tout, et quels que soient les textes votés depuis, les *locataires d'avant guerre* restent soumis à la loi du 9 mars 1918.

Les principales dispositions sont les suivantes :

Les loyers sont prorogés au taux prévu par le bail d'avant guerre, d'une durée de :

1° Deux ans pour les locaux d'habitation ;

2° Cinq ans pour les locaux commerciaux, si le locataire a eu soin d'avertir le propriétaire de son intention.

Même pour les locaux d'habitation la durée peut être de plus de deux ans, lorsque le locataire a été mobilisé, et que son logement appartient à la catégorie des petits loyers (à Paris, 500 fr. ou moins, 600 s'il est marié). Dans ce cas, la prorogation est égale à la durée de sa mobilisation.

Quant à savoir de quelle date part la prorogation, la question a été longtemps controversée. La jurisprudence actuelle de la Cour de cassation admet que le point de départ est à la date de l'expiration du bail pour lequel le propriétaire vous a donné congé.

S'il n'y a pas de bail, le point de départ de la prorogation est à la date du congé donné par le propriétaire, à charge par le locataire de lui signifier dans les 20 jours son intention de profiter de la prorogation prévue par la loi du 9 mars 1918.

Ici pas de difficulté ; la seule obligation imposée au locataire qui réclame la prorogation est celle d'habiter lui-même le logement ou l'appartement, et de payer régulièrement son loyer.

* * *

Les complications commencent lorsque nous sortons de cette loi du 9 mars 1918. Nous nous trouvons alors en présence de textes épars, réglant pour trois mois ou pour 6 mois la situation des locataires ayant contracté depuis la guerre. La procédure est plus coûteuse ; la jurisprudence moins stable et la décision essentiellement provisoire.

C'est que nous nous trouvons maintenant pris entre deux questions de principe qui font hésiter le législateur (en plus des considérations égoïstes signalées ci-dessus).

Maintenir le locataire dans les lieux malgré la volonté du propriétaire, c'est perpétuer cette atteinte légale au droit de propriété que l'état de guerre pouvait excuser en présence de nécessités supérieures, mais qui constitue en temps de paix une expropriation déguisée.

D'autre part, rendre au propriétaire la faculté d'augmenter à son gré, c'est d'abord, au point de vue politique et social, s'exposer à de graves désordres. C'est, en outre, favoriser une exploitation qui abuserait des circonstances.

Un exemple est fréquemment donné à ce sujet : durant une tempête, un navire désemparé est abordé par un pilote qui, seul, peut le ramener au port. Le pilote exige une somme fantastique pour le sauver. Le contrat par lequel le capitaine du bateau en perdition a accepté ce prix doit être annulé parce que le refus était impossible.

De même, lorsque, depuis des années, aucune construction nou-

velle n'a été élevée ; lorsque des milliers de jeunes hommes au retour de la guerre, se sont mariés avec le désir de fonder une famille et d'avoir un foyer, on ne peut laisser monter les prix des loyers à des hauteurs seulement accessibles aux riches étrangers bénéficiaires du change, ou à ceux dont la guerre a rempli les poches, pendant que le jeune combattant serait exproprié.

Pour marquer sans doute le caractère provisoire des jugements à intervenir, plusieurs lois successives ont autorisé le président des *référés* à maintenir dans les lieux pour 3 ou 6 mois les locataires qui justifieraient n'avoir pas trouvé d'autre logement.

Ils doivent alors déclarer qu'ils s'en rapportent à lui pour arbitrer le chiffre de l'augmentation raisonnable de leur loyer pendant ce temps, et s'engager à le payer.

Cette procédure s'applique :

1° Aux locataires depuis guerre, que ne protégeait pas la loi du 9 mars 1918 ;

2° Aux bénéficiaires de la loi du 9 mars 1918 dont la prorogation se trouvera expirée avant le 1er avril 1922.

Elle offre un gros inconvénient : la nécessité d'exposer des frais souvent disproportionnés avec le loyer, et toujours élevés vu la brièveté de la prorogation, et la nécessité probable de recommencer. Aussi nous semblerait-il préférable de garder, de la loi du 9 mars 1918, ce qu'elle avait de bon : les commissions arbitrales, pour fixer dans chaque cas le chiffre des augmentations raisonnables.

Nous retrouverions les avantages déjà indiqués : 1° connaissance du quartier, des ressources approximatives des deux parties ; 2° compétence des juges due à leur propre situation de locataires et propriétaires ; 3° tendance marquée à examiner les faits plutôt que les textes de loi.

Quant aux limites dans lesquelles lesdites commissions seraient appelées à statuer, la loi les fixera, si jamais elle est votée.

En attendant la seule attitude permise au justiciable est de patienter en souhaitant un texte précis. Tout engagement prématuré risquerait d'être annulé par la loi, et exposerait le signataire à de nouvelles difficultés.

La loi de 1918 est venue avec la sage lenteur du char mérovingien ; celle de 1922 (ou 23 ou 24) a bien l'air d'avoir pris le char embourbé.

Nous qui n'avions pas d'illusions sur les méthodes démocratiques, nous aurons toujours la consolation de nous dire : les régimes ont les législateurs qu'ils méritent.

Et ce nous sera une raison de plus pour vouloir en changer.

AIDE-MÉMOIRE FISCAL

Contributions directes et taxes assimilées. Tableau des Déclarations obligatoires à faire.

Dates extrêmes.	NATURE DES DÉCLARATIONS	Désignation du Bureau où ces déclarations doivent être faites.
	Janvier.	
15	Déclarations relatives : à la taxe sur les chiens et à la contribution sur les voitures, chevaux, automobiles.	Mairie
31	Déclarations relatives à la taxe sur les Cercles, Sociétés et lieux de réunion.	Id.
31	Déclarations relatives aux salaires, traitements, pensions, rentes viagères, payés au cours de l'année précédente.	Contrôlour des Contributions directes
	Février.	
9	Déclarations relatives aux remises sur le principal de la contribution foncière des propriétés non bâties (petits propriétaires exploitants).	Mairie
	Mars.	
31	Déclarations relatives : 1° à l'impôt général sur le revenu ; 2° aux dégrèvements pour charges de famille ; 3° à l'impôt sur les bénéfices des professions non commerciales.	Contrôleur spécial des revenus du lieu du domicile.
31	Déclarations relatives à l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux.	Id.
31	Déclarations relatives à la taxe spéciale sur le chiffre d'affaires. (Ventes au détail, dont le total dépasse un million.)	Id.

Réclamations, demandes ou déclarations susceptibles d'être présentées dans un délai déterminé, au cours de chaque année.

I. — *Réclamations afférentes aux diverses contributions et taxes assimilées* :

Ces réclamations doivent être présentées : 1° soit dans les 15 jours qui suivent les faits y donnant lieu ; 2° soit dans les 3 mois de la publication des rôles que ces réclamations concernent :

II. — *Déduction des intérêts des dettes* :

Le paiement des intérêts de dettes hypothécaires peut donner lieu à des dégrèvements d'impôt foncier ; une réclamation doit être présentée dans les 3 mois du jour de ce paiement.

III. — *Contribution sur les voitures, chevaux, automobiles* :

Les nouveaux éléments d'imposition doivent être déclarés dans les 30 jours de la possession, sous peine du doublement de la taxe.

CONTRIBUTIONS OU TAXES	PÉNALITÉS ET MAJORATIONS PRÉVUES DANS LE CAS DE		
	non-déclaration ou refus de déclaration.	déclaration tardive.	déclaration seulement inexacte.
Bénéfices industriels et commerciaux.	Majoration de 50 0/0.		Doublement de l'impôt afférent à la fraction dissimulée
Taxe spéciale sur le chiffre d'affaires.	Majoration de 50 0/0.	Majoration de 50 0/0.	Majoration de 50 0/0.
Impôt sur les traitements, pensions, etc.	Amende de 5 fr.	Amende de 5 fr.	Amende de 5 fr.
Bénéfices des professions non commerciales.	Taxation d'office et majoration de 50 0/0.		Doublement de l'impôt afférent à la fraction dissimulée
Impôt général sur le revenu.	Majoration 10 0/0.	Majoration de 10 0/0.	Id.
Contributions sur les voitures, chevaux, automobiles, billards, Cercles, Sociétés.	Taxe doublée.	Taxe doublée.	Taxe doublée.
Chiens.	Taxe triplée.	Taxe triplée.	Taxe doublée.

LA PART DU COMBATTANT

I. — Ce qu'a donné la troisième République.

Pendant la guerre : Les poilus reçoivent des fleurs, des articles de journaux, des discours, des pruneaux, etc.

Par eux la victoire est assurée. Mais elle exige 1.500.000 morts et quatre ans d'invasion, que les poilus ont payés à la République incapable de prévoir la guerre et de la préparer.

Après la guerre : Le Boche ne paie rien.

Le gouvernement républicain le laisse faire et soutire, à la France ruinée, *soixante et un milliards en trois ans, pour les réparations.*

C'est le poilu qui paie pour l'Allemagne, soit en souscrivant aux emprunts, soit en payant tout plus cher.

En compensation, le Poilu reçoit : NÉANT.

II. — Ce que proposaient les royalistes.

Pendant la guerre : *Dès le mois d'octobre* 1916, Charles Maurras écrivait dans l'*Action Française* : Le combattant a droit à sa part de la victoire. Instituons *la part du combattant*.

Tous les gouvernements de la République ont étouffé sa campagne.

Après la guerre : La persévérance de Maurras et des campagnes de l'*Action Française* a enfin son écho au Parlement. M. de Magallon, député de l'Hérault, a saisi la Chambre des députés, en avril 1921, d'une proposition de loi ayant pour objet :

1° La constitution d'un Office des Combattants qui aurait la capacité de recevoir des dons et legs au bénéfice des anciens combattants ;

2° L'affectation à cet Office des Combattants des revenus des mines de la Sarre à titre de dotation fondamentale ;

23° L'attribution à tout combattant français d'un titre nominatif, viager, incessible et insaisissable, amortissable chaque année, par remboursements à 5.000 francs l'un, par voie de tirage au sort.

La République a refusé. Briand a trompé la Chambre pour l'obliger à un vote contraire.

M. de Magallon a déposé, en juillet, une nouvelle proposition de loi affectant, à l'*Office des Combattants* :

1° *Le revenu des biens cédés à la France par l'Allemagne en vertu des Traité de Versailles* ;

2° *Le produit d'une loterie nationale constituée de façon à laisser un reliquat net annuel de 40 millions* ;

3° *Le produit des amendes prononcées pour spéculation illicite et dissimulation de bénéfice de guerre.*

La République n'a pas encore pris de décision.

Le combattant aura sa part quand il aura chassé les Politiciens qui la lui volent.

LES ORGANISATIONS D'ACTION FRANÇAISE

L'œuvre intellectuelle

L'*Action française* est une école politique et un mouvement d'organisation dont l'objectif est la conquête des intelligences, la destruction des « nuées » démocratiques et la restauration de la monarchie, régime d'ordre, d'autorité et de libertés dont l'action ininterrompue pendant mille ans a fait la France et assuré sa prospérité, son indépendance et sa grandeur.

Pour arriver à ce but, l'*Action française* dispose d'un certain nombre d'organes.

Le principal de ces organes est le journal « L'Action française ».

Par sa critique raisonnée, incessante, des fautes de la démocratie, e journal est le moyen le plus efficace pour toucher les intelligences et les éclairer. Il est aussi le lien le plus vivant, le plus fort entre les amis de ses doctrines et de sa méthode, le plus capable de coordonner leur action.

Avant la fondation du journal (21 mars 1908) existait la Revue d'action française dont l'édition est suspendue depuis la guerre. Elle permet de donner aux études doctrinales des développements qui ne pourraient trouver place dans le cadre forcément limité du journal.

L'Institut d'action française dont la fondation est de février 1906, permet l'étude dans leurs détails, des grands problèmes politiques, sociaux, religieux. Ses cours ont repris régulièrement en 1919. Les étudiants des Facultés de l'Etat et des Facultés libres y ont la plus large entrée.

Ces cours ont lieu 33, rue Saint-André-des-Arts, à Paris. L'administration de l'Institut est au siège du journal, 14, rue de Rome.

A côté de ces organes étroitement liés à *l'Action française*, nous devons en placer deux autres, complètement autonomes, mais qu'animent le même dévouement à l'intérêt français, le même objectit de propagande intellectuelle.

C'est d'abord la Revue universelle, fondée en avril 1920, sous la direction de Jacques Bainville, et dont le programme est « : refaire l'esprit public par les voies de l'intelligence, tenter une fédération

intellectuelle du monde par la pensée française ». Ce programme est en pleine voie de réalisation.

Le siège de la *Revue universelle* est à Paris, 157, boulevard Saint-Germain.

C'est ensuite la NOUVELLE LIBRAIRIE NATIONALE, maison d'édition qui s'est placée au premier rang de la Librairie française sous l'impulsion énergique et audacieuse de Georges Valois.

La Nouvelle Librairie Nationale édite les œuvres des écrivains d'Action française et ceux d'auteurs qui, n'étant pas royalistes, servent cependant la cause française.

La Nouvelle Librairie Nationale a son siège à Paris, 3, place du Panthéon.

L'ACTION

L'*Action française* ne sépare point pratiquement l'idée de l'acte. Toute personne convaincue pleinement de la nécessité de la monarchie dans la France contemporaine s'attache à servir cette cause et tout d'abord en faisant partager ses convictions raisonnées par ceux avec qui elle est en rapport.

La distinction que nous faisons ici entre l'œuvre intellectuelle et l'action est donc simplement une classification matérielle.

COMMISSION DE PROPAGANDE

La Commission de propagande a été créée au cours de l'année 1920. Elle a pour but de fournir des subsides à tout un ensemble de formations actives et laborieuses qui ne cessent d'étendre en profondeur dans les régions les plus éclairées de l'opinion l'influence et l'autorité des idées de salut public. Mais ces organismes importants et nécessaires, ou bien ne peuvent tabler sur aucune recette particulière, tels sont les *Secrétariats régionaux*, le *Comité d'études législatives*, la *Main-d'œuvre civique*, l'*Office de placement*, ou bien, tels la *Ligue d'Action française*, les *Camelots du Roi*, l'*Institut d'Action française*, ne disposent pas des ressources proportionnées soit à leur développement, soit à leur utilité pour la propagande.

D'autres moyens de propagande dont l'efficacité est reconnue de tous, dont l'extension nous est demandée journellement, comme l'*affichage* intensif, les *Conférences* répétées dans les grandes villes, et aussi les villes de moyenne importance et les gros bourgs, coûtent extrêmement cher. Ajoutons que des affiches, des conférences peuvent éveiller l'attention des bons Français et leur ouvrir les yeux sur les illusions et contre les vérités sur quoi se fonde la République, mais il faut ensuite les éclairer, les convaincre, en faire à leur tour des propagandistes et des adhérents. Pour cela la mise à leur disposition de tracts, brochures, etc., est nécessaire, et surtout il importe de les mettre

en état de connaître notre journal par des abonnements qui, au début, doivent être gratuits ou à prix réduit.

Par ce rapide exposé, on voit à quel point sont considérables les charges de la Commission de propagande. Pour les remplir, elle n'a que les ressources fournies par la générosité de nos amis. Elle les obtient par différents systèmes dont on aura connaissance en s'adressant au Secrétaire général de la Commission de propagande, 14, rue de Rome, Paris.

Tous les services de l'*Action française* sont représentés dans la Commission de propagande que préside Charles Maurras. Le capitaine Robert de Boisfleury, membre des Comités directeurs de l'*Action française*, est le trésorier. Louis Gonnet remplit les fonctions de secrétaire général.

Ligue d'action française

Président : Lieutenant-Colonel Bernard de Vesins. — Secrétaire général : Marius Plateau.

Pour être *Ligueur d'Action française* il faut :

1° Avoir signé la déclaration ;

2° Avoir acquitté le montant de la cotisation annuelle (5 francs au minimum, membre adhérent ; 50 francs au minimum, membre donateur).

3° Avoir été agréé par la section locale ou par le Secrétariat de Paris.

Il existe également une *Alliance d'Action française*. Les conditions sont les mêmes que celles de l'adhésion à la Ligue, sauf pour la signature de la déclaration.

Partout où des sections d'*Action française* sont organisées, les intéressés sont mis en relation avec nos amis de l'endroit ; dans le cas contraire, ils sont rattachés directement et à titre provisoire au Siège central.

Il suffit d'écrire au Secrétariat de la *Ligue d'Action française* (12, rue de Rome, Paris, 8e) pour recevoir immédiatement tous les renseignements complémentaires.

Camelots du roi

Président : Maxime Real del Sarte.(1) — Vice-président : Lucien Lacour. — Secrétaire général : Marius Plateau. — Secrétaire adjoint : André Guignard.

Les inscriptions à la Fédération nationale des Camelots du Roi, qui avaient été interrompues depuis la mobilisation, sont reprises. Pour tous renseignements, s'adresser au secrétaire général, 12, rue de Rome, Paris.

(1) Mutilé de guerre, sculpteur (prix national, 1921).

Secrétaires régionaux

Les secrétaires régionaux sont créés pour décharger les services de la *Ligue* à Paris, apporter une aide à nos amis des provinces et créer une liaison plus étroite entre eux.

Les secrétaires régionaux remplissent également les fonctions d'inpecteurs et d'organisateurs de la vente du journal quotidien et de l'*Action française du dimanche.*

Les présidents de nos organisations, ainsi que les ligueurs, alliés, lecteurs et amis n'appartenant pas à un groupe constitué sont instamment priés de se mettre en rapport avec eux et de se servir de leur intermédiaire pour toutes les questions concernant la *Ligue*, la diffusion et l'inspection du journal quotidien et de l'hebdomadaire, la main-d'œuvre civique, et en général pour tout ce qui concerne la propagande et le mouvement d'Action française.

1re zone, Région du Nord. — (Aisne, Nord, Oise, Pas-de-Calais, Somme), Secrétaire régional : M. Maurice Dupont, 6, rue Jeanne-d'Arc, à Amiens.

Ve zone, Région de la Loire moyenne. — (Cher, Indre, Loiret, Loir-et-Cher, Indre-et-Loire, Yonne, Eure-et-Loir, Nièvre), Secrétaire régional : M. Emile Devaux, 21, rue Gambon, à Bourges.

VIe zone, Région du Poitou et des Charentes. — (Vienne, Deux-Sèvres, Vendée, Charente et Charente-Inférieure), secrétaire régional : M. Jean Jamain, 3, rue de la Prévôté, à Poitiers.

VIe zone, Partie Sud. — (Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne, Landes, Hautes-Pyrénées, Basses-Pyrénées), secrétaire régional : M. Paul Courcoural, 7, rue Ravez et permanence d'A. F., 43, rue Porte-Dijeaux, à Bordeaux.

VIIe zone, Région du Massif Central. — (Haute-Vienne, Corrèze, Creuse, Cantal), secrétaire régional : M. Elie Jacquet, 114, rue Grange-Garat, Limoges.

VIIIe zone, Région de Lyon. — (Ain, Ardèche, Drôme, Isère, Loire, Rhône, Saône-et-Loire, Savoie, Haute-Savoie, Haute-Loire), secrétaire régional : M. Louis Jasseron, 26, place Bellecour, à Lyon.

IXe zone, Région de Toulouse. — (Haute-Garonne, Ariège, Gers, Tarn-et-Garonne, Lot, Tarn, Aveyron, Aude, Pyrénées-Orientales), secrétaire régional : M. Alban Castelbert, 14, rue Saint-Sauveur, à Toulouse.

Sections de la Ligue d'Action française

Voici la liste des sections ayant une permanence effective, c'est-à-dire un local spécialement aménagé pour les réunions, la bibliothèque, la propagande, etc..

Tous nos amis sont engagés, pendant leurs déplacements, à se présenter à ces permanences. Ils y seront toujours les bienvenus. La correspondance pourra également y être adressée sous forme impersonnelle : M. le président de la section d'Action française de...

Paris et Banlieue.

5e et 6e, 33, rue Saint-André-des-Arts.
7e, 116, rue du Bac.
9,e 10, rue Clauzel.
10e, Hôtel des Chambres syndicales, 10, rue de Lancry.
11e, 16, rue Pétion.
12e, 8, rue Abel.
14e, 2, rue Asseline.
15e, 97, rue Blomet.
17e, 21, rue Lamandé.
18e, 71, rue du Mont Cenis.
19e, 16, rue Cavendish.
20e, 1, rue Bretonneau.
SAINT-DENIS, 10, impasse Thiers (boulevard Ragot).
COLOMBES, 13, rue de l'Industrie.
CLICHY, 10, rue des Réservoirs.

Provinces.

AIX-EN-PROVENCE, 21, rue Gaston-de-Saporta.
ALAIS, 66, rue Fabrerie.
ALGER, 8, rue Ledru-Rollin.
AMIENS, 8, rue des Lombards.
ANCENIS, 62, rue des Tonneliers.
ANGERS, 12, rue Saint-Aubin.
AVIGNON, 20 *bis*, rue Bouquerie.
BAYONNE-BIARRITZ, 20, rue d'Espagne (Bayonne).
BEAUMONT DE LOMAGNE (Tarn-et-Garonne), rue du Maréchal-Foch.
BERGERAC, 10, rue Saint-James.
BÉZIERS, 8, rue Montmorency.
BORDEAUX, 43, rue Porte-Dijeaux.
BOURGES, 18 *bis*, rue Littré.
BREST, 15, rue de la Mairie.
CANNES, 42, rue d'Antibes.
CAVAILLON (Vaucluse), café de l'Univers (1er étage), cours Gambetta.
CHATEAUROUX, 4, rue Racine.
CHOLET, 4, boulevard Victor-Hugo.
CLERMONT-FERRAND, 25, rue Ballainvilliers.
COMPIÈGNE, salle Hégo, 3, place de l'Hôtel-de-Ville.
(Deux-Sèvres), 15, rue de la Poste à Parthenay.
DIJON, 3, rue Vauban.
FABRÈGUES (Hérault), rue du Presbytère.
GRENOBLE, 2, rue de France.
LABRUGUIÈRE (Tarn), ancienne gendarmerie, rue Castelmouton.
LA GRAND'COMBE (Gard), Maison Lacombe, rue Mas-Chazelle.
La ROCHE-SUR-YON, M. Baudry, libraire, boulevard de l'Ouest.
LAVAL, 48 *bis*, rue de Joinville.
LE HAVRE, 19, rue de la Bourse.
LE MANS, 16, rue des Ursulines.
LILLE, 4, rue des Débris-Saint-Etienne (Grand'Place).
LIMOGES, 4, place de l'Ancienne-Comédie.
LORIENT, 34, rue Gambetta.
LYON, 26, place Bellecour.
MACON, 2, rue du Vieux-Palais.
MARSEILLE, 6, cours Belsunce (entresol).
MAUBEUGE (Avesnes), 8, place-d'Armes.

MAZAMET (Tarn), café du Redondal (1er étage).
METZ, 15 *bis*, rue des Clercs.
MONTARGIS, 19, rue du Pont-de-l'Ouche.
MONTAUBAN, Place de la Cathédrale.
MONTPELLIER, 5, rue des Augustins.
NANCY, salle Déglin (bureau 25). rue Léopold-Lallemand.
NANTES, 16, rue Crébillon.
NICE, 3, boulevard Victor-Hugo.
NIMES, café Continental, rue Condé.
ORAN, 2, rue Pierre-Picard.
ORANGE, 1, rue Grenouillet.
ORLÉANS, 12, rue des Anglaises.
PAMIERS, 26, rue Major.
PAU, 2, place des 7 cantons.
PÉRIGUEUX, 4, rue de la Nation.
PERPIGNAN, 3 *bis*, rue des Grandes-Fabriques.
PHILIPPEVILLE, rue Jeanne-d'Arc.
POITIERS, 7 *bis*, rue du Trottoir.
RENNES, 15, rue Hoche.
RIOM, 21, rue Croizier.
RODEZ, café du Bourg (1er étage), place du Bourg.
ROUBAIX-TOURCOING, 9, rue Nationale, à Tourcoing.
ROCHEFORT, 31, rue Emile-Zola.
ROUEN, 35, rue Saint-Eloi.
SAINT-BRIEUC, 2, rue Glais-Bizoin.
SAINT-ETIENNE-SAINT-CHAMOND, 18, rue de l'Alma (Saint-Etienne).
SAINT-OMER, 106, rue d'Arras.
SENS, 16, rue Rigault.
SOISSONS, Hôtel de la Croix-d'Or.
STRASBOURG, 6, rue Brûlée.
TARBES, 4, rue Paul-Bert.
THIERS, 12, rue Manuel-Chabot.
TOULOUSE, 9, rue des Arts.
TOURS, 1, rue Colbert.
VALENCE, 9, rue du Refuge.
VANNES, 3, place Henri-IV.
VERSAILLES, 53, rue du Maréchal-Foch.
VIAS, maison Nicolas, rue Saint-Jean (Hérault).

ÉTUDIANTS, COLLÉGIENS ET LYCÉENS D'ACTION FRANÇAISE

Les étudiants, collégiens et lycéens d'aujourd'hui seront demain officiers, professeurs, médecins, avocats, prêtres, officiers ministériels... ou bien agriculteurs, ingénieurs, membres du haut commerce et de la grande industrie. Grâce à leur situation sociale, c'est par eux que se reformera l'esprit politique de la nation française. On voit de quelle importance il est de les instruire des doctrines de salut public.

La permanence et le local des Etudiants d'Action française sont situés à Paris, 33, rue Saint-André-des-Arts, en plein Quartier latin.

Des salles de lecture, de travail, de conférences, une bibliothèque sont à la disposition des adhérents.

Le Secrétaire général est chargé de répondre à toute demande de renseignements.

CONFÉRENCES

Ce service est destiné à l'organisation de conférences par toute la France. Son directeur est Paul Robain à qui l'on peut s'adresser 14, rue de Rome, Paris.

LES ORGANISATIONS D'ACTION FRANÇAISE

DAMES ET JEUNES FILLES ROYALISTES D'ACTION FRANÇAISE

L'association des Dames royalistes d'Action française est présidée par M^me^ la marquise de Mac-Mahon à qui on est prié d'écrire pour tous renseignements (à l'*Action française*).

L'association des Jeunes Filles royalistes est présidée par M^lle^ Yvonne de Kerret, au château de la Forêt, par Languidic (Morbihan).

SERVICES DIVERS

Indépendamment de ces organisations d'étude, de propagande et d'action, l'*Action française* possède :

1° Une *Permanence centrale*, salle de lecture et de correspondance créée comme centre de réunion pour nos amis de Paris et nos ligueurs de province de passage dans la capitale. Cette permanence est ouverte chaque matin (sauf le dimanche), 14, rue de Rome, au troisième étage, de neuf heures et demie à midi, et tous les après-midi, de deux heures à sept heures ; on y trouve journaux, magazines, revues, nouveaux ouvrages, etc. Pour les conditions d'admission, s'adresser au président.

2° Un Comité d'Etudes législatives et sociales qui, avec le concours de jurisconsultes de nos amis, étudie les projets de lois ou amendements possibles et propose les solutions qui paraissent les plus favorables aux différents problèmes posés soit au Parlement, soit devant l'opinion publique. Les bureaux sont installés 14, rue de Rome au 4^e^ étage.

3° Un service de *Renseignements militaires et juridiques*.

Il est répondu aux questions écrites soit par la voie du journal, à des initiales indiquées, soit par lettres particulières. (Les correspondants sont priés de joindre un timbre pour la réponse).

4° Un *Office de placement gratuit*, organisé pour servir d'intermédiaire entre employeurs et employés et dans l'espoir de leur rendre de mutuels services.

Pour les uns comme pour les autres, les demandes d'emplois sont reçues et examinées à titre absolument gracieux, à la seule condition que les intéressés soient inscrits à l'une de nos organisations ou recommandés par un de nos amis connus.

Seuls les réformés de la guerre et les réfugiés des pays envahis peuvent se présenter sans autre recommandation. Ils sont simplement priés de présenter des pièces justifiant cette situation.

De plus, les bureaux de l'office (12, rue de l'Isly, 8^e^) sont ouverts tous les matins (dimanches et jours de fête exceptés), de 9 heures à 11 heures.

Toutes les communications doivent être adressées à M. le Secrétaire de l'Office de placement d'*Action française*.

LA FÊTE NATIONALE DE JEANNE D'ARC

Le dimanche 8 mai 1921 aura marqué une date précieuse aux annales nationales. C'était la première fois, un demi-millénaire après avoir dû son salut à Jeanne d'Arc, que la France la fêtait légalement et officiellement.

Pour l'insulter officiellement, treize années seulement auparavant, en 1908, la République avait confié une chaire en Sorbonne à un sieur Thalamas. Après quatre mois d'une lutte épique, Maurice Pujo et les Camelots du Roi avaient chassé de la Sorbonne cet insulteur et, le 16 mai 1909, un premier cortège de 250 Camelots du Roi, repoussant les charges violentes de la police, réussissaient à associer Paris à l'hommage que, drapeau français en tête, ils allaient rendre à Jeanne, d'abord à Notre-Dame où se célébrait sa Béatification, puis, rue de Rivoli, à sa statue qu'ils ornaient de fleurs et de leur drapeau.

Le succès croissant de ce cortège populaire annuellement organisé par l'*Action française* de 1909 à 1914 avait créé la tradition de ce culte public de Jeanne d'Arc où s'unissaient la jeunesse des Ecoles et tous les patriotes. La guerre l'avait interrompu. Mais cette interruption, c'étaient quatre années de bataille commune où tous les bons citoyens s'étaient retrouvés unis pour repousser l'invasion boche. Au lendemain de cette union sacrée de la guerre, la République ne se sentait plus de force à interdire ou à ignorer le culte public de Jeanne.

Le souvenir du cortège traditionnel de 1914, ovation triomphale de 50.000 Parisiens rangés à l'appel de l'*Action française*, hantait la pensée des hommes au pouvoir. Le sentiment de l'autorité politique acquise à l'*Action française* par les services éclatants rendus à la patrie avant et pendant guerre, la notion des dévouements et des courages qu'elle suscitait (témoin tant de citations et aussi, hélas ! tant de sacrifices) faisaient également appréhender au régime ou de s'opposer à l'hommage public qu'elle persisterait certainement à rendre à Jeanne, ou d'abandonner la place à l'*Action française* en lui laissant l'initiative d'un acte et d'une fête trop évidemment nationaux.

La République des Homais, mangeurs de curés, qui avait proscrit tant de Français vivants, confisqué jusqu'aux fondations des morts pour crime de religion et dont la folie anticléricale allait encore jusqu'à priver le pays des services politiques d'une ambassade auprès du Saint-Siège, n'osa plus reprocher à l'héroïne nationale sa Mission

CONFISERIE FAMEUSE DU

"CHIEN QUI SAUTE"

MAISON UNIQUE

15, Avenue de l'Opéra, Paris

BAPTÊMES
o RICHES o

CADEAUX
ÉLÉGANTS

Ses incomparables Chocolats, Ananas, Malagas, Cerisettes, aux vieilles liqueurs et vingt autres Fantaisies exquises ; Spécialités pour les Tout Petits, ses Dragées moelleuses, Pralines Montespan, Truffes, Caramels, Fondants fourrés, Fruits confits, Nougats et Marrons glacés de la Maison

LA MAISON FRANÇAISE **RAMLOT,** Tailleurs, Chemisiers — Chapeliers — ☐ CIVILS — MILITAIRES ☐ - ECCLÉSIASTIQUES -

76, rue de Rennes, PARIS (6) — Téléphone : Saxe 15-70

VÊTEMENTS, CHEMISERIE ET BONNETERIE DE SPORTS, pour l'Auto, la Plage et la Campagne

DÉPOT DES ÉDITIONS CASTERMAN

LIVRES CLASSIQUES **G. STREIF, libraire** 66, rue Bonaparte (VI^e^)

DEUIL AU SABLIER DEUIL

(English Spoken) ***14, Rue Drouot*** (Tél. Cent. 31-21)

PHOTOGRAPHIE D'ART - AGRANDISSEMENTS - PASTELS - ÉMAUX

CHÉRI-ROUSSEAU, *12, rue Boissy-d'Anglas, 12* — PARIS —

TÉLÉPHONE : ÉLYSÉE 02-03 — Conditions spéciales aux lecteurs de l'Almanach

**

MAISON BAILLY

TRANSPORTS ET DÉMÉNAGEMENTS

Paris - Départements - Étranger

Téléphone :

Saxe 4-04
Wagram 88-90

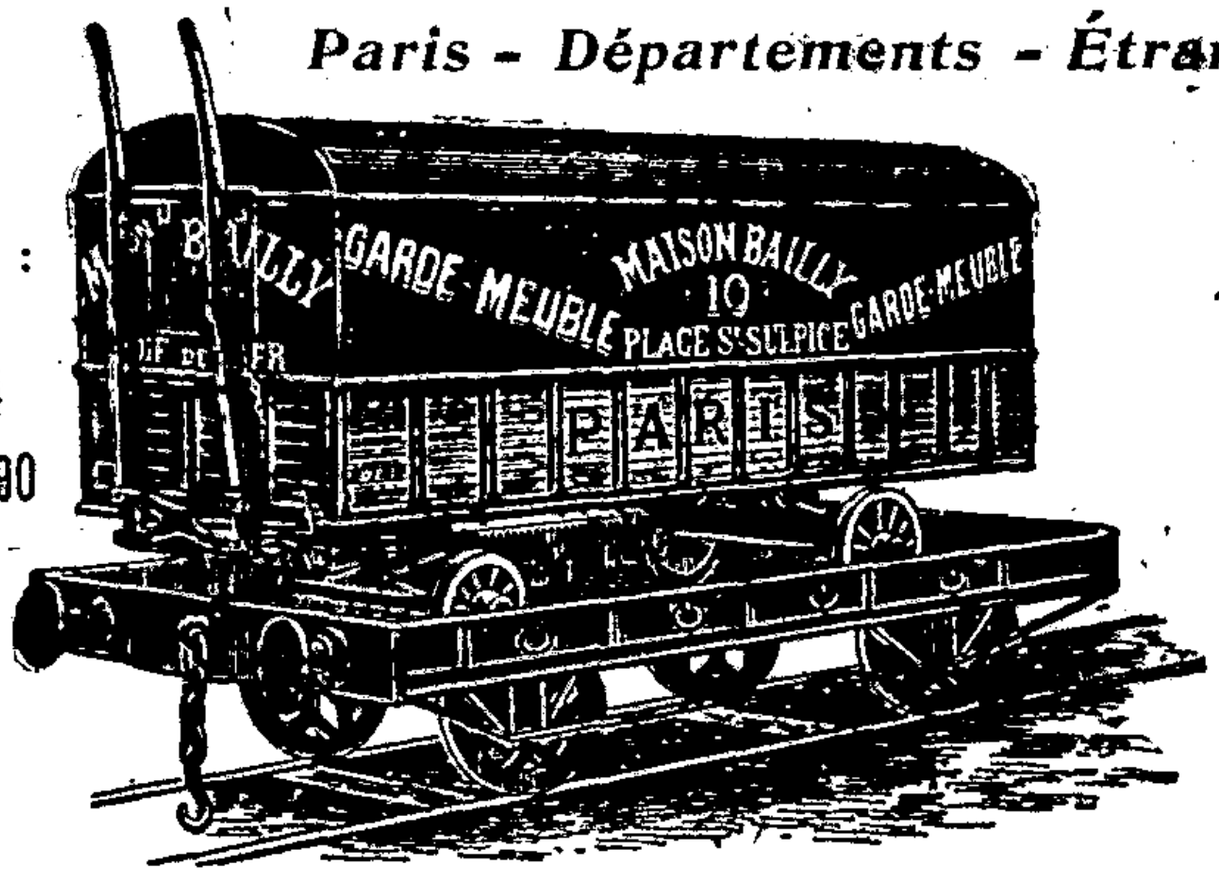

Téléphone :

Saxe 12-32
Saxe 31-70

DIRECTION : **Place Saint-Sulpice, 10 — PARIS**

Succursales : Aven. du Maine, 148 ; Rue de Rome, 48 ; Rue de Madrid, 1 ; Aven. de Chatillon, 52.

GARDE-MEUBLES, PUBLICS AGRÉÉS

DÉPOT DU MATÉRIEL : 148, Avenue du Maine, 148 — PARIS

La Maison Française RAMLOT

Tailleurs - Chemisiers - Chapeliers
CIVILS, MILITAIRES, ECCLÉSIASTIQUES

76, Rue de Rennes, PARIS (6e). — Téléphone : **Saxe 15-70**

Vestons, Jaquettes et Pardessus d'hiver, Vêtements de cérémonie, habits, Smokings, etc. Grande spécialité d'imperméables.

DÉPOT DES ÉDITIONS CASTERMAN

G. STREIF, Libraire

68, rue Bonaparte (VIe)

ALBUMS et LIVRES DE PRIX

Charles HÉNAULT

ENTREPRENEUR DE VITRERIE, PAPIERS PEINTS
Diplôme Exposition Universelle 1900

PARIS — 19, Rue du Départ (Téléphone : Saxe **64-77** — Métro. et N.-S. : MONTPARNASSE)

BOIS - - - - - -
- CHARBONS - -
- - - - COKES

E. BROSSEL

Maison fondée en 1780

Paris, 238, rue de Vaugirard. — Tél. Saxe 12-19

divine et sa sainteté déjà solennellement proclamées par l'Eglise catholique. Et c'est ainsi, sous l'empire de la nécessité créée par l'*Action française*, que fut votée, en cette quatrième République, la loi instituant la Fête nationale de Jeanne d'Arc.

***

La célébration en avait été fixée au 8 mai, dimanche où, cette année, la date anniversaire de la délivrance d'Orléans se trouva concorder avec la fête religieuse de Jeanne.

Oh ! le gouvernement exécuta la loi. Le même jour où toutes les églises de Paris et de France invoquaient notre sainte française, l'honoraient de toute la pompe de leurs offices et chantaient sa gloire de toutes leurs cloches, le gouvernement célébra Jeanne d'Arc. Mais combien misérablement ! Rien ne fut arrêté qu'au dernier moment. Assurément quelques drapeaux de plus, fanés et las d'avoir fêté tant d'indifférents 14 juillet et notre victoire qu'une mauvaise paix rendait déjà vaine, furent sortis des réduits, cloués aux portes et fenêtres des gendarmeries, des casernes, des bureaux publics et des musées ; quelques mâts maigrement pavoisés furent plantés sur les places autour des statues de Jeanne ; on autorisa les cabarets à fermer quelques heures plus tard que de coutume, et l'on alluma le soir quelques rares lampions qui permirent aux gens de s'attarder un peu plus aux carrefours. Enfin, seul pauvre clou de la fête gouvernementale, avec un infime concours des troupes et de ces drapeaux victorieux dont il semblait que dût être saluée d'abord et le plus dignement la mémoire de la Libératrice de la Patrie, une petite bande de redingotes officielles escorta au pied de la statue de Jeanne, place des Pyramides, l'habit d'un ministre, celui de l'Intérieur, qui s'efforça d'y prononcer l'éloge de la Pucelle. Le lendemain 9 mai, Maurras pouvait écrire que le discours du ministre avait paru « correct ». Tenu par le même prudent souci des opportunités politiques qui avait fait décréter cette fête nationale, ce ministre de la République se contraignit à parler « avec convenance — disait encore Maurras — du royalisme de Jeanne, de sa foi religieuse et du principe de la continuité historique ».

Malgré cette première concession faite à ses sentiments, Paris avait senti que le cœur n'y était pas. Cependant nombre de ses maisons avaient pavoisé leurs fenêtres ; mais ce n'était pas encore là le ruissellement splendide des trois couleurs qui illumine les murs d'une ville en fête, comme nous l'avons connu en 1918 dans Strasbourg délivrée et où palpitent au grand jour la joie, la reconnaissance et la fierté unanimes d'un peuple, et la respectueuse acclamation de ses hôtes étrangers et de ses métèques eux-mêmes. C'est que le public avait été à peine et tardivement averti des projets officiels ; c'est qu'il sentait que celui-ci allait à la fête de Jeanne d'Arc à contre-cœur ; pis encore, c'est qu'il avait été égaré par une succession de communiqués contra-

dictoires sur les intentions et les tergiversations du Gouvernement.

Mais le vrai Paris, le Paris patriote, le Paris du travail et des écoles ne s'y était pas laissé tromper. Il n'avait pas oublié. Durant les semaines qui précédèrent le 8 mai, négligeant toutes les diversions, répondant à l'appel coutumier de l'*Action française*, se confiant une fois de plus à son sens de l'ordre et à ses moyens de le réaliser, s'en remettant à son haut sentiment de l'unité nationale dont Jeanne, après en avoir été l'héroïne est devenue le signe éminent, les candidats et les élèves aux Grandes écoles, aux Facultés et Instituts, aux Ecoles techniques et professionnelles, aux Lycées, Collèges et Institutions de Paris et de la banlieue, les membres des grands Cercles d'Etudes et Conférences étaient venus par Associations, par groupements ou individuellement s'inscrire au Cortège Traditionnel, 14, rue de Rome, où un bureau spécial avait été installé à cet effet. En grand nombre, étaient venus s'inscrire les groupements ou associations d'Anciens Combattants, de Mutilés, d'Officiers de complément. De même, aussi, beaucoup des plus belles associations patriotiques, d'Associations provinciales, les Unions catholiques professionnelles, des Unions paroissiales et des Patronages, et les Comités royalistes de la Seine.

Ainsi l'élite de la jeunesse intellectuelle et laborieuse de la France parisienne s'empressa à recomposer avec l'Action française, comme en un bouquet, dans sa plus noble et merveilleuse variété, l'unanimité spontanée de l'hommage national à la Sainte de la Patrie.

***

A l'heure dite — 10 heures du matin — le cortège était formé comme toujours par rassemblements ordonnés autour de son point initial, la place Saint-Augustin. A 10 h. 25, le grand portique de Saint-Augustin s'ouvrait, et Mgr Jouin, entouré du clergé de l'église, s'avançait en grande pompe et donnait la bénédiction, aux sons mêlés des cloches et de la messe de Saint-Hubert sonnée en fanfare sur la place par les trompes du cercle Dampierre. Et à travers une foule innombrable qui faisait la haie de Saint-Augustin à la statue de Jeanne, rue de Rivoli, par le boulevard Malesherbes, la rue Royale et la place de la Concorde, le défilé du cortège commença. Réglé par rangs de quatre dans chaque association ou groupement que précédait chacun une ou plusieurs couronnes ou gerbes de fleurs blanches, la marche du cortège scandée par les musiques ou les cliques, le Réveil de Lutèce, la musique du Patronage Saint-Michel, la clique de Saint-Jean-de-Dieu, etc..., qui avaient tenu elles aussi à contribuer à l'éclat et au bel ordre du cortège, celui-ci se terminait par les imposantes formations de l'Action française. A la suite de son drapeau porté par le lieutenant Héricourt, encadré d'une garde de nos anciens combattants commandée par Maxime Réal del Sarte, les Comités directeurs étaient représentés par Charles Maurras, Léon Daudet, le colonel de Vesins,

le capitaine de Boisfleury, puis venaient, précédées chacune de leur fanion tricolore fleurdelysé et de leurs couronnes, les 20 sections de Paris et les 32 sectons de la banlieue, enfin les Dames d'Action française groupées en rangs par centaines derrière la Marquise de Mac-Mahon. A midi, tout le cortège avait défilé devant la statue de Jeanne-place des Pyramides, au son des pas redoublés entraînants joués par la musique du 108e d'infanterie.

Les deux statues de Jeanne, place Saint-Augustin et rue de Rivoli où les couronnes avaient été d'abord, sur le passage du cortège, tenues par leurs porteurs rangés en corbeille fleurie autour d'elles, furent ensuite, comme l'autél même de la Patrie, merveilleusement ornées et encadrées de la plus belle décoration des fleurs blanches du mai français. Tout ce cortège émouvant s'était écoulé dans l'ordre idéal de la plus magnifique procession et la dislocation s'en était opérée sans le moindre incident grâce à la parfaite organisation qui en avait été assuré sous la direction générale de Marius Plateau aidé de Lucien Lacour, d'André Guignard, de François de la Motte et d'E. Ergal, avec les équipes de Commissaires d'Action française.

Il est juste de dire que sur son passage l'Action française avait été acclamée en la personne de ses chefs Maurras, Daudet, et de celui à l'opiniâtre et vaillante initiative duquel est dû en premier lieu cet hommage public annuel rendu à Jeanne d'Arc, Maurice Pujo.

Tel fut vraiment à Paris, le seul digne hommage rendu à Jeanne en ce jour de la fête nationale qui avait été instituée en son honneur : parce qu'il était sincère et populaire, parce qu'il associait tous les cœurs dans un élan d'unanime et reconnaissante piété envers celle qui s'était sacrifiée entièrement et sans réserve à l'intégrité, à la paix, à la réconciliation et à l'unité de la Patrie.

Seules, quelques fêtes organisées par les municipalités et les notables de quelques arrondissements de Paris, le VIe notamment, ajoutèrent à la soirée de cette journée la note légitime de la joie populaire. En province, sauf dans les villes comme Orléans et Rouen où des traditions d'histoire locale assuraient son succès, la fête nationale de Jeanne d'Arc se ressentit des mêmes timidités et de la même inaptitude du gouvernement.

La France peut voir que les chefs des factions politiques à la dispute desquelles elle est livrée sans son roi, ni les maîtres en Sorbonne n'auront su convenablement honorer aujourd'hui la pure gloire de Jeanne, pas plus qu'ils n'ont su d'abord comprendre sa mission en 1428-1431. Demain, comme alors, seul le Roi refaisant avec le peuple l'union souveraine des intelligences et des cœurs français, saura fêter dignement la Sainte de la France.

TISSIER DE MALLERAIS.

NOTRE MAISON

Une femme sans foyer
C'est une Reine sans royaume.

Oui, on peut avoir un toit pour s'abriter, une cheminée pour se chauffer et n'avoir pas de foyer ; il n'existe que lorsqu'on a su créer autour de soi cette atmosphère personnelle, qui donne tant de charme au logis ; c'est le rôle de la femme d'établir autour d'elle ce rayonnement bienfaisant qui fait dire avec tant de douceur à ceux qui habitent sous ce toit : *Chez nous*.

Le bien-être matériel constitue une partie de ce « Chez nous » ; pour y atteindre, quels que soient les moyens dont on dispose, on doit avant tout ne pas se laisser encombrer de mille riens inutiles et sans beauté ; faites au moins deux fois par an la revision de votre maison, ne conservez que les objets et les étoffes qui peuvent véritablement servir. Ce sera une facilité pour entretenir votre maison dans un état d'ordre et de clarté.

Que votre logis soit vaste ou réduit, consacrez une pièce ou une partie de pièce à un genre. Dans cet angle, organisez une bibliothèque, si vous ne pouvez lui donner une pièce entière, que chaque coin ait sa destination et que tout soit distinct. Vous verrez que dans un très petit espace vous pourrez disposer une infinité d'objets utiles et agréables à trouver sous la main dans l'existence de chaque jour. Si vous avez des meubles polis, même en bois assez ordinaire, frottez-les avec constance à la cire teintée en rapport de la nuance du bois et vous les verrez rapidement acquérir une patine et un relief étonnants, il ne vous faudra qu'un peu de patience, si leur forme est élégante, pour leur donner l'apparence de meubles précieux, et en réalité, ils le seront devenus.

Bannissez des antichambres, des salles à manger, des petits salons, l'excès des napperons blancs ou de couleurs dont on use d'une façon immodérée. Autant il est joli de voir un thé ou un café présenté sur un charmant napperon, autant il est déplaisant de voir tables et buffets emmaillotés dans un déluge de lingeries qui donne aux appartements un air de logements garnis et dissimule les bois qui, bien

frottés, ont toujours un aspect plus soigné que tous ces chiffons ternis du jour au lendemain. Considérez combien est agréable à l'œil, le bois sombre d'un buffet chêne ou le bois clair du genre hollandais, par exemple, qui laissent se refléter sur leur tablette brillante, un vase de forme gracieuse d'où s'élève une fleur, ou un branchage d'un ton harmonieux.

On devra porter une vive attention à tout ce qui concerne la maison, et comme on ne peut pas toujours recourir à un spécialiste pour l'entretien de notre «Chez nous», voici quelques recettes qui vous permettront de réparer des accidents ou de rajeunir des choses fanées.

Par exemple, si vous avez des meubles dont l'étoffe, quoiqu'en bon état, laisse à désirer pour la fraîcheur, je vais vous donner deux moyens pour leur redonner — ou presque — l'éclat du neuf :

1° Râpez 500 gr. de pommes de terre crues dans un litre d'eau fraîche, passez le liquide à travers un tamis dur sur lequel vous écraserez la pulpe. Laissez reposer le liquide, quand les particules qui y flottent sont tombées au fond, trempez une éponge dans l'eau, pressez-la un peu et passez-la sur l'étoffe — mettons — du fauteuil à rafraîchir, frottez, serrez l'éponge dans un autre vase et si l'eau qui en sort est très noire, lavez votre éponge avant de la tremper de nouveau dans l'eau de pommes de terre ; ne mouillez pas trop votre étoffe, et si elle avait des taches grasses, avant de commencer le nettoyage à l'eau, enlevez ces taches à sec avec le savon de Chaptal dont vous trouverez la formule plus loin. Ce nettoyage pour sièges et tentures est plutôt pour l'extérieur. Si vous avez une étoffe de soie à rafraîchir par ce moyen, étendez-la sur une table avec un linge propre au-dessous, passez abondamment votre eau préparée avec l'éponge, toujours dans le même sens, rincez sans tordre à l'eau pure, laissez sécher entre deux linges pour les étoffes fines pour robes et blouses.

2° Enduisez sièges et tentutres d'une forte couche de blanc d'Espagne, puis frottez jusqu'à ce que tout le blanc soit parti. Très bon pour les tentures à fond clair.

Savon à détacher à sec.

Voici la formule précieuse due au savant Chaptal : 3 jaunes d'œufs, 200 gr. de savon blanc râpé, 100 grammes d'alcool à 95 degrés, 50 grammes d'essence de térébenthine, bien mélanger le tout et y incorporer de la terre à foulon, finement tamisée de façon à former une pâte consistante dont on formera des boules de la grosseur d'un œuf de pigeon et qu'on enfermera dans du papier d'étain pour les conserver.

Taches de bougie sur les meubles.

Alcool à 90 degrés, imbibez bien la tache ; avec un couteau rond, soulevez la bougie, imbibez si elle résiste, vous enlevez toute la bougie et brosserez ensuite la place. Ce moyen sert également pour les vêtements.

Nettoyage des objets en laque.

Il faut se garder de les toucher avec de l'eau, sauf sur les plateaux où l'on est obligé d'enlever les taches de sucre avec un chiffon humide, le faire vivement. Frotter l'objet avec un chiffon fin imprégné d'huile d'olives, sécher à sec avec un autre chiffon, saupoudrer de farine qu'on enlève en frottant avec soin.

Pour polir les glaces rayées.

Très souvent, sans s'en apercevoir, on abîme les glaces en les nettoyant avec une étoffe dure, leur surface très sensible se raye peu à peu. Pour réparer cet accident, enduisez vos glaces avec du rouge délayé dans un peu d'esprit de vin, frottez ensuite avec une peau de chamois *dans tous les sens* jusqu'à complet éclaircissement, votre glace retrouvera la limpidité perdue.

Liquide pour le polissage des meubles.

Oléate d'ammoniaque.....	20 gr.
Ammoniaque.....	20 gr.
Vernis à la gomme laque.....	60 gr.
Huile de lin.....	60 gr.

Mélangez l'ammoniaque à l'oléate, ajoutez la gomme laque, mélangez, ajoutez l'huile de lin, tournez. Lorsque le mélange est parfait, le liquide est prêt, prenez-le avec un tampon d'étoffe, appliquez-le sur le meuble et frottez jusqu'à séchage complet avec une bonne pièce de laine. Votre meuble a dû être mis d'abord en état de propreté et n'avoir ni taches ni poussière.

Un des plus grands plaisirs que l'on puisse se donner, est celui de recevoir ses amis. La maîtresse de la maison met sa gloire à ce que la table même très simple soit soignée, le linge éblouissant ; quelques fleurs à tige basse, afin de ne pas masquer les convives, orneront les deux bouts de la table, c'est un luxe qu'on peut toujours se donner. Depuis la guerre on a réduit le nombre des plats, mais si vous en surveillez la confection, si vous servez un repas succulent, on ne s'apercevra pas de la quantité des plats mais bien de l'agrément que l'on éprouvera à les déguster.

On devra donc s'occuper avec beaucoup de soin de tout ce qui concerne la cuisine et l'office. Il est bon d'entretenir un fonds dans lequel on puisse puiser, c'est-à-dire : sel, poivre, huile d'arachides et d'olives, vinaigre, farine, beurre, condiments au vinaigre, un flacon de madère et un de vin blanc pour mouiller les sauces, un petit panier où voisinent les oignons et les gousses d'ail, un pot de Liebig, des 4 épices, sucre en morceaux, sucre en poudre, vanille et cannelle, café, thé, chocolat, etc.... Ceci est le minimum de ce qu'une cuisinière qu'elle soit ou non la dame du logis, doit avoir sous la main. Beau-

coup d'autres choses sont nécessaires, telles que le lard, les olives, les truffes (ô luxe !), mais elles doivent être fraîches et ne s'achètent que pour les besoins de la cause culinaire. Pour les ustensiles que vous remplacerez dorénavant, fixez-vous surtout aux objets en aluminium, ils sont très pratiques, sauf pour les plats à longue cuisson.

RECETTES

HORS-D'ŒUVRE

Tomates prunes en soucoupe.

Ayez de petites tomates bien lisses et bien rouges, la tomate prune, son nom l'indique, est sans côtes extérieures ; vous les creusez, réservant l'intérieur pour une sauce tomate que vous emploierez autre part. Faites un hachis composé d'œufs durs et de crevettes, que vous mêlez à une mayonnaise. Vous réservez autant de queues de crevettes que vous avez de tomates, vous les remplissez de votre mélange, vous garnissez le dessus avec de la mayonnaise et vous posez une queue de crevette sur chaque tomate garnie. Vous prenez une laitue, dans les feuilles choisies, vous découpez une rondelle large de 5 centimètres, vous posez vos rondelles sur un plat et sur chacune vous mettez une tomate préparée. Ce plat est fort joli.

Salade cri-cri.

Faites blanchir, séparément si c'est possible, quelques carottes, deux pommes de terre, que vous coupez en très petits morceaux minces et réguliers, ayez une poignée de pourpier, coupée très bien, sans abîmer les pousses et les feuilles, à un ou deux centimètres, hachez un cœur de laitue, mélangez le tout et ajoutez une sauce rémoulade. (*Recette inédite.*)

Olives au beurre d'anchois.

Prenez deux anchois au sel, faites-les dessaler une heure, pilez-les avec un quart de beurre, ayez de grosses olives que vous tournez avec soin, prenez avec un couteau pointu une part de beurre et mettez-la dans l'olive, avec ce qui restera de beurre faites un cordon autour des olives bien rangées dans des raviers ou dans un plat à hors-d'œuvre.

Filets de sardine sauce moutarde.

Détachez l'arête de grosses sardines fraîches, faites vivement griller les filets ; d'autre part, délayez une cuillerée à bouche d'excellente moutarde avec de l'huile d'olive, écrasez un jaune d'œuf dur, tapissez le fond du plat avec le mélange moutarde, œuf et huile et posez vos sardines. On peut se servir de grosses sardines à l'huile, il n'y a qu'à enlever l'arête.

Œufs farcis (Œufs, recette inédite).

Faites durcir les œufs, épluchez-les, coupez-les en deux dans la largeur, videz-les et remplacez le jaune par un hachis très fin de jambon mélangé à de la mayonnaise, maniez vos jaunes avec de l huile d'olives, un peu d'herbes fines hachées, faites-en une petite pyramide au milieu du plat, rangez autour les moitiés d'œufs et recouvrez le tout d'une sauce mayonnaise masquée elle-même par des feuilles de laitue bien choisies et posées de façon à donner au plat l'aspect d'un chou. (*Recette inédite.*)

Œufs aux moules.

Faites ouvrir un litre de moules, faites une sauce poulette avec le jus et mettez-y vos moules décoquillées. D'autre part, faites durcir 8 œufs, coupez-les en deux de façon à avoir le jaune entier, disposez ces jaunes au milieu d'un plat creux, autour, mettez les blancs coupés en dés, disposez vos moules en couronne autour et recouvrez le tout avec la sauce poulette.

ENTRÉES

Croquettes de veau cru

Une livre d'épaule de veau, une poignée de mie de pain rassis trempée dans l'eau, un quart de champignons, une branche de persil, hachez le tout finement puis ajoutez un œuf entier battu, assaisonnez. Mélangez bien dans une casserole à froid, roulez en rouleau et coupez des rondelles que vous aplatissez légèrement. Mettez dans la poêle du beurre frais ; quand il est bien chaud, posez vos croquettes et faites dorer des deux côtés ; ajoutez deux cuillerées d'eau, laissez cuire 10 minutes, servez avec une sauce tomate ou des pommes de terre sautées au beurre avec pluche de cerfeuil.

Bifteck à la Florentin.

Dans la poêle du beurre frais, une gousse d'ail *écrasée* et non coupée, quand le beurre est bien chaud, mettez votre bifteck. Lorsqu'il est à point, vous le posez sur un plat tiède, vous enlevez la gousse d'ail après avoir versé dans la poêle un peu de vin blanc pour faire un petit jus que vous versez sur le bifteck, salez..... et mangez.

Bœuf soubise.

Prenez un kilo d'oignons coupés finement, mettez-les dans le fond d'une cocotte, salez, poivrez. Posez sur ce lit un kilo de macreuse, salez la viande, ajoutez un demi-verre d'eau, couvrez, laissez cuire au moins trois heures à feu doux. Ne craignez pas le goût d'oignons, il est insensible. Ce plat économique est aussi bon froid que chaud.

Croquettes au fromage.

Prenez trois blancs d'œufs battus, faites-leur absorber un quart de fromage râpé, battez encore fortement, assaisonnez, faites des boules grosses comme des noix, roulez dans la chapelure et faites frire à friture vive, salez, servez en pyramide.

DEUX RECETTES DE GNOCCHIS

Recette italienne.

Faire une béchamelle extrêmement épaisse, y incorporer (pour la valeur d'un demi-litre) quatre jaunes d'œufs et 200 grammes de fromage râpé, rouler cette pâte sur la planche en forme de quenelles que l'on tourne sur elles-mêmes, les jeter à l'eau bouillante salée, 5 minutes, retirer, plonger dans l'eau fraîche, égoutter, servir dans une sauce béchamelle et garnir de fromage râpé.

Recette provençale.

Prendre trois pommes de terre cuites à l'eau, les écraser et leur faire prendre tout ce qu'elles peuvent de farine, ajouter si l'on veut un œuf ; rouler la pâte de la grosseur du pouce, couper des morceaux de trois centimètres, les passer sur les fourchons extérieurs d'une fourchette, ce qui leur donne l'aspect d'une coquille, jeter dans l'eau bouillante salée, enlever à l'écumoire au fur et à mesure qu'ils montent à la surface, ranger dans un plat, couvrir de fromage râpé, mettre au four le temps de faire fondre le fromage. Ne pas le ménager.

DESSERTS

Sabayon à la minute.

Un œuf par personne. Chaque jaune mélangé à une cuillerée de sucre en poudre, ajouter une cuillerée à bouche de kirsch, de kummel, de curaçao ou de marasquin, il faut que ce soit une liqueur forte, ou bien un verre à liqueur de madère ou de porto. Bien remuer. Battre les blancs presque en neige. Mélanger le tout ; faire glacer cinq minutes si c'est possible, servir dans des verres à vin fin ou dans des cocottes de porcelaine.

Pêches à frimas.

Prenez des pêches mûres à point, trempez-les dans l'eau chaude pour enlever immédiatement la peau, plongez-les dix minutes dans un sirop de sucre où elles cuiront à bout raisonnable ; retirez-les, égouttez-les, battez un blanc d'œuf, mettez-y vos pêches, roulez-les ensuite dans du sucre en poudre, dressez-les sur un compotier, et mettez-les quelques minutes dans un four tiède. Cet entremets est aussi joli à la vue qu'exquis au goût.

Gâteau Moka.

Une 1 /2 livre de beurre extra frais, 1 /2 livre de sucre en poudre, 1 /2 livre de biscuits à la cuillère, du café très fort, à volonté quinze amandes douces pilées, tournez le beurre et le sucre jusqu'à ce qu'ils fassent la pâte. Faites une crème de deux œufs, non sucrée, mélangez-la à la pâte après y avoir ajouté le café nécessaire pour la parfumer (cette crème doit être très épaisse). Prenez un moule, mettez au fond un rang de biscuits, un rang de pâte. Continuez en alternant ; quand le moule est plein, posez un papier sur la dernière couche qui doit être de biscuits et mettez sur ce papier un poids très lourd pour presser le gâteau. Il faut le faire la veille. Le lendemain démoulez et servez avec une crème au café ou à la vanille bien froide, dont vous le recouvrirez.

Gâteau de marrons.

Faire cuire les marrons, 1 kilog., dans leur seconde peau, éplucher, peler ou passer en ajoutant un peu de lait si c'est trop dur. Tournez-la avec du lait très sucré et vanillé, ajoutez deux œufs entiers. Caramelez un moule, versez votre mélange qui doit avoir la consistance d'une purée, faites cuire au four une heure. Laissez refroidir, démoulez, et servez masqué de crème fouettée, à son défaut une sauce au rhum ou une crème au caramel.

MENUS

JANVIER

Déjeuner.

Olives au beurre d'anchois
Filet cresson
Matelote d'anguilles
Confiture. Brie.

Dîner.

Potage bonne ferme
Céleris Raves au jus
Rôti de veau
Salade
Gâteau Moka (1)

(1) Les plats dont les noms sont en italique ont leur recette dans cet almanach.

FÉVRIER

Déjeuner.

Saucisson et beurre
Riz à la chipolata
Oreille cochon ravigote
Tarte frangipane Cantal

Dîner.

Potage perles du Japon
Gnocchis Provencale
Rable de lapin rôti
Cèpes sautés
Salade d'ananas. Fromage.

MARS

Déjeuner.

Sardines moutarde
Jambon aux épinards
Salade de salsifis
Gelée de pommes. Gruyère

Dîner.

Potage poireaux et riz
Printaniers navets, choux haricots
Bœuf Soubise
Sabayon à la minute
Oranges, fromage Saint-Louis

AVRIL

Déjeuner.

Huîtres beurre
Pâtes au fromage
Quart d'agneau rôti aux pommes
Gorgonzola. Pommes

Dîner.

Potage croûte au pot
Haricots beurre panachés
Canneton aux navets
Purée Rhubarbe
Camembert

MAI

Déjeuner.

Clovisses-beurre
Choux à la crème
Bifteck à la Florentine
Salade cresson
Confiture. Hollande

Dîner.

Potage à l'oseille
Colin sauce mousseline
Gigot bretonne
Crème cuite. Gervais

JUIN

Déjeuner.

Radis beurre
Œufs farcis
Côtelette de veau
Cresson
Cerise. Crème fraîche

Dîner.

Potage crème d'orge
Asperges
Poulet de grains sauté
Pommes nouvelles
Groseille. Bondon

JUILLET

Déjeuner

Concombres en salade
Artichauts farcis
Croquettes de veau
Abricots. Fromage à la pie

Dîner.

Potage cresson
Saumon mayonnaise
Pièce de bœuf rôti
Haricots verts
Prunes. Amandes

AOUT

Déjeuner.

Salade cricri
Chou-fleur sauce blanche
Côtelette de mouton
Haricots blancs
Melon, figues, framboises

Dîner.

Potage concombre
Aubergines frites
Pigeons à l'estouffade
Petits pois
Pêches frimas

SEPTEMBRE

Déjeuner.

Tomates en soucoupe
Escalopes de veau
Epinards
Poires. Port-salut

Dîner.

Potage velouté
Truites de rivière au beurre
Cailles sur canapé
Salsifis sautés fines herbes
Crème vanille
Pommes, noix, raisins

OCTOBRE

Déjeuner.

Cèleris au beurre
Œufs aux moules
Ris de veau
Oseille
Quetsches. Raisin

Dîner.

Potage tapioca aux œufs
Petites alouettes sur canapé
Choux de Bruxelles
Dinde rôtie au cresson
Salade
Gâteau aux marrons
Gelée de pommes. Oranges
Mandarines

NOVEMBRE

Déjeuner

Salade de betteraves
Croquettes de fromage
Lapin sauté
Pommes au beurre
Roquefort

Dîner

Potage julienne
Pâté de gibier
Oie rôtie
Purée de marrons
Pommes. Poire. Port salut

DÉCEMBRE

Déjeuner

Thon à l'huile
Purée de légumes
Perdrix aux choux
Confiture.
Fontine (fromage italien)

Dîner de Noël

Potage tapioca aux œufs
Petites alouettes sur canapé
Choux de Bruxelles
Dinde rôtie au cresson
Salade
Gâteau aux marrons
Gelée de pommes. Oranges
Mandarines

DAME JEANNE.

- Calendrier -

de

l'Agriculture

CE QU'IL FAUT FAIRE CHAQUE MOIS

TRAVAUX DE JANVIER

CHAMPS. — Consacrez surtout votre temps à l'amélioration de vos terres et de votre propriété. Quand le temps est propice, *labourez, scarifiez, hersez* les terres à ensemencer au printemps, *roulez* les blés d'automne après la gelée ; *récoltez* les feuilles des choux fourragers. *Amendez* les sols maigres par des apports riches en chaux et en azote ; apportez les fumures appropriées aux cultures prévues dans votre assolement.

PRAIRIES. — *Défrichez* les prairies d'un maigre rapport par un labour de 25 à 30 centimètres précédé d'un bon « écobuage ». Epierrez et détruisez les taupinières.

BOIS. — Veillez à la bonne tenue de vos bois : *prévoyez* les remplacements et les nouvelles plantations ; sachez que le chêne exige un sol profond et pas trop humide ; les résineux : un sol sec ; le charme, l'érable et le hêtre : un sol sain et silico-argileux.

VIGNOBLES. — *Traitez* vos vignes contre la pyrale et la cochylis. *Déchaussez* et *fumez* les souches ; *stratifiez* les boutures, greffons et porte-greffes. Préparez les échalas.

JARDIN POTAGER. — Effectuez les derniers labours et *fumez* en réservant le fumier le moins pailleux pour les légumes-racines. Faites blanchir les pissenlits en les recouvrant de terreau et de feuilles. Par temps doux, *arrachez* une provision de poireaux et de céleris pour les mettre en jauge, à l'abri. Semez sur une couche chaude : *carotte rouge à forcer parisienne, chou-fleur nain hâtif d'Erfurt, navet demi-long blanc, laitue gotte, radis demi-long rose.* Faites germer les *pommes de terre Victor* pour les planter à la fin du mois.

JARDIN FRUITIER. — Chaulez vos arbres fruitiers et appliquez-leur les traitements anticryptogamiques. Supprimez les bois morts, brossez les troncs, enlevez les lichens. Creusez les trous des derniers arbres à planter. Bouturez les groseilliers, palissez les framboisiers et vérifiez tous vos espaliers.

TRAVAUX DE FÉVRIER

CHAMPS. — *Terminez* les travaux d'hiver : défrichements, amendements, transports d'engrais, *hersez* les céréales pour ameublir le sol et activez la végétation par un épandage d'engrais rapidement soluble et assimilable (500 à 700 kgr. de scories ou phosphates naturels à l'ha. ou 300 à 400 kgr. de superphosphates). *Récoltez* les choux fourragers. *Semez* à la fin du mois les avoines rustiques (200 à 250 l. à l'ha. au semoir, 300 l. à la volée) ; les blés de printemps vigoureux (160 à 180 l. à l'ha. au semoir, 250 l. à la volée) ; les premières féverolles, vesces et gesses pour obtenir un fourrage vert précoce.

PRAIRIES. — Pour donner un léger coup de fouet à la végétation de vos prairies, *épandez* sur elles, fin février, 150 à 250 kgr. de nitrate de soude à l'ha. ou 350 à 400 kgr. de superphosphate ou encore 400 à 500 kgr. de poudre d'os.

BOIS. — *Plantez* les derniers arbres en terrain sec, poursuivez l'élagage des futaies et le recépage des jeunes arbres languissants.

VIGNOBLES. — *Taillez* la vigne par temps doux, *binez* et *fumez* le sol, commencez les greffes sur table. Poursuivez les traitements contre la pyrale et la cochylis.

JARDIN POTAGER. — Effectuez les derniers labours et délimitez vos planches. *Semez* en pleine terre, en cotière bien abritée, *pois prince Albert* à récolter en juin ; *cerfeuil, épinard, oseille, poireaux d'été, salsifis précoces, carottes hâtives,* recouvrez d'un léger terreautage et abritez en cas de gelée. Mettez en jauge les derniers poireaux. *Surveillez* vos couches chaudes pour effectuer à temps l'éclaircissage et le repiquage.

JARDIN FRUITIER. — *Taillez* poiriers, pommiers, groseilliers, framboisiers. *Traitez* vos arbres à la bouillie bordelaise (eau : 100 l., sulfate de cuivre : 2 kgr., chaux éteinte : 1 kgr.). Faites vos plantations d'arbres fruitiers en terrain sec, mais ne les taillez pas. Divisez les

touffes de framboisiers et plantez-les en lignes espacées de 1 mètre environ.

TRAVAUX DE MARS

CHAMPS. — *Achevez* la préparation des terres pour les semis des céréales de printemps et des plantes fourragères. *Sarclez* les blés d'hiver semés à la volée et *épandez* du nitrate de soude en couverture. *Semez* : 1° les blés de printemps, 2° les dernières avoines, en terres meubles, saines et légères, 3° les plantes fourragères : spergule (14 à 16 kgr. à l'ha.) ; pois gris (300 l. à l'ha.) ; vesces de printemps en mélange avec seigle et avoine (300 l. à l'ha.) ; 4° les légumineuses : luzerne (20 à 25 kgr.) trèfle commun, violet, blanc (25 kgr.), féverolles (150 à 200 l.) ; sainfoin (3 à 4 hl.) ; 5° les plantes industrielles : chicorée à café ; topinambour, pommes de terre.

PRAIRIES. — *Hersez* vos prairies avec une herse à chaînons et répandez les engrais azotés et phosphatés. Etablissez des prairies temporaires en semant en terrain bien labouré et fumé un mélange de fléole, raygrass, vulpin.

BOIS. — Effectuez en pépinière vos semis d'essences forestières en vue de reboisements importants.

VIGNOBLES. — Terminez les façons culturales au vignoble ; continuez la taille, donnez un premier labour ; *plantez* à la fin du mois et *mettez en place* les échalas. Traitez au sulfure de carbone contre l'anthracnose.

JARDIN POTAGER. — *Semez* : 1° en pleine terre, en pépinière, asperges, cardons, poireaux d'hiver, choux de Bruxelles ; 2° en pleine terre, en place : oignon jaune paille des vertus à récolter en juillet, cerfeuil, chicorée sauvage, navet, oseille, pois, scorsonère ; 3° sur couche, en pépinière : chou de Bruxelles demi-nain, céleri, radis à bout blanc, aubergine, chicorée frisée, laitue blonde, melon, tomate. *Plantez* en pleine terre : ail blanc, pommes de terre germées, en côtière, échalote, choux rustiques, oseille, fraisiers, thym, estragon, asperges hâtives. A la fin du mois, débuttez les artichauts.

JARDIN FRUITIER. — *Poursuivez* la taille des arbres fruitiers, placez des auvents protecteurs sur les abricotiers, les pêchers, les cerisiers et les pruniers à floraison précoce. Faites les dernières plantations : *écussonnez* les cerisiers. *Greffez* poiriers, pommiers, pruniers, noyers. Complétez d'une façon définitive la toilette des arbres et badigeonnez à nouveau les troncs à l'eau de chaux.

TRAVAUX D'AVRIL

CHAMPS. — *Hersez, roulez* et *échardonnez* les céréales d'hiver, *hersez* les jeunes avoines ; *binez* fèves, féverolles, topinambours. Poursuivez l'épandage des engrais en couverture par temps un peu

humide. Terminez les semis d'avoine de printemps, des prairies artificielles et des plantes industrielles. *Semez* le lin de printemps (150 à 250 l. à l'ha.), l'orge (300 l.) ; les racines fourragères : betteraves (8 à 12 kgr. à l'ha., en lignes de 50 à 60 centimètres), carottes (7 à 8 kgr. en lignes espacées de 45 centimètres) ; rutabaga, panais. Vers la fin du mois, semez le maïs fourrager ; *plantez* les dernières pommes de terre, les choux pommés, le houblon.

PRAIRIES. — *Roulez* à nouveau les prairies et finissez d'appliquer les engrais. Pratiquez le plus possible les irrigations qui favorisent la pousse de l'herbe. Passez en revue les clôtures des pâtures, *nivelez* les taupinières et commencez à mettre les animaux au pâturage.

BOIS. — *Terminez* les plantations d'arbres forestiers, les fumures et les travaux d'entretien. Cessez toute coupe de bois.

VIGNOBLES. — *Prévenez* les gelées printanières par des nuages artificiels et commencez dans le Midi les traitements contre le mildiou et le black-rot. *Continuez* les greffages, commencez la mise en pépinière des greffes boutures et terminez l'échalassage.

JARDIN POTAGER. — Semez en pleine terre, de préférence sur terreau : laitues, romaines, poireaux d'hiver, betteraves, haricots, que vous abriterez la nuit, épinard lent à monter, à récolter en mai-juin, pois demi-nain, chou milan gros des vertus. *Semez* sur couche : aubergine, cardon, melon de Dijon. *Repiquez* en pleine terre, sur vieille couche ou sur terreau : chou, céleri, chicorée frisée, laitue et romaine, tomate. *Plantez* en pleine terre, le long d'un mur bien abrité : pommes de terre hâtives, laitues, romaines, choux. *Ramez* les pois dès qu'ils atteignent 15 centimètres, *paillez* au fur et à mesure les fraisiers, les artichauts et les choux. Œilletonnez les artichauts dans le Centre et le Midi.

JARDIN FRUITIER. — Prolongez jusqu'à la floraison tous les traitements anticryptogamiques, pratiquez les greffes en fente et en couronne. *Ebourgeonnez* les pêchers.

TRAVAUX DE MAI

CHAMPS. — Continuez le binage des plantes sarclées en lignes, *binez* pommes de terre, topinambours, carottes et betteraves semées en avril ; le lin, les féverolles ; *buttez* les pommes de terre ; *détruisez* la cuscute et les ravenelles avant leur floraison, à la main ou par pulvérisation au sulfate de cuivre à 4 0/0, effectuée par temps couvert. Sur les avoines peu vigoureuses, *épandez* 150 à 200 kgr. de nitrate de soude à l'ha. *Terminez* les semailles : colza de printemps, haricot, chanvre, maïs, betterave, lin, navette ; commencez les semis de moha et de sarrasin et continuez ceux de vesce d'été et des fourrages mélangés. *Plantez* les choux, récoltez le seigle-fourrage ; *fauchez* la vesce, la gesse d'hiver, le trèfle incarnat hâtif.

PRAIRIES. — Terminez les irrigations et les épandages d'engrais phosphatés (phosphate, scories, superphosphate, poudre d'os), mettez les animaux au pâturage.

BOIS. — Terminez tous les travaux d'entretien, remettez les chemins en état.

VIGNOBLES. — *Greffez* en place et sur table ; labourez entre les souches pour aérer le sol. *Luttez* contre les gelées printanières et prenez toutes mesures utiles contre le mildiou et le black-rot.

JARDIN POTAGER. — Mai est un des mois les plus importants. *Semez* en pleine terre tous les légumes déjà indiqués en avril : carotte nantaise, haricot beurre, radis, cornichon, courge, chicorée Witloof, poireau de Carentan, poirée, chou-fleur, haricot à rames, chou Milan. Bassinez tous ces semis. *Ramez* pois et haricots. *Taillez* les tomates, les potirons et les melons d'avril. *Repiquez* les légumes qui n'ont pu l'être le mois précédent. *Récoltez* les premières asperges, les fraises, les épinards semés en mars et la plupart des légumes cultivés sur couche.

JARDIN FRUITIER. — *Binez* le sol au pied des arbres, donnez de copieux arrosages et *paillez*. Pratiquez l'éclaircie des fruits et poursuivez l'ébourgeonnement des pêchers, des poiriers, des pommiers. Renouvelez les pulvérisations à l'eau additionnée de 1 0 /0 de sulfate de cuivre. Enlevez les auvents et les toiles protectrices.

TRAVAUX DE JUIN

CHAMPS. — Donnez tout particulièrement vos soins à l'entretien des récoltes. *Binez* les betteraves, carottes, topinambours, pommes de terre, pour nettoyer le sol et l'ameublir. *Buttez* les pommes de terre, topinambours, maïs. *Hersez* légèrement le maïs et le sarrasin. Traitez préventivement les pommes de terre contre la « gangrène » par un arrosage à la bouillie bordelaise. *Répandez* sur toutes les cultures à végétation languissante 100 à 200 kgr. de nitrate de soude. *Préparez* les terres destinées aux plantes fourragères à utiliser comme engrais verts. Faites un dernier semis de sarrasin et commencez la plantation des choux fourragers (cavalier, branchu du Poitou) pour récolter à l'automne. *Fauchez* gesses, vesces et pois gris de printemps.

PRAIRIES. — *Fauchez* les prairies naturelles et les prairies artificielles et assurez-en le fanage parfait sur siccateurs.

BOIS. — Détruisez les mauvaises herbes et *binez* vos pépinières de jeunes arbres. *Taillez* les plants de saules et de peupliers.

VIGNOBLES. — *Ebourgeonnez* les bois inutiles et pratiquez l'incision annulaire et le pincement contre la coulure. *Ameublissez* le sol par des binages. Luttez toujours contre le mildiou et l'oïdium.

JARDIN POTAGER. — *Semez* pour l'automne et l'hiver : épinards, radis noirs, chicorées, scaroles, witloof, navets, cerfeuil, choux rouges

hâtifs, choux-fleurs d'automne, romaines blondes ou brunes. *Repiquez* les premiers poireaux, choux-fleurs, fraisiers des 4 saisons. *Plantez* les choux, cornichons et concombres. *Ebourgeonnez* et *palissez* : tomates, aubergines ; *buttez* les haricots nains et les pommes de terre. *Récoltez* artichauts, asperges, oignons hâtifs, fraises, carottes, pommes de terre hâtives, cerfeuil.

JARDIN FRUITIER. — *Binez* et *arrosez* fréquemment. Continuez l'éclaircie des fruits et *ensachez* les plus beaux dès qu'ils ont atteint la grosseur d'un œuf de pigeon. *Taillez* en vert les pêchers, les abricotiers, combattez la rouille et la tavelure du poirier en pulvérisant avec : eau 100 l. ; sulfate de cuivre, 2 kgr. ; chaux grasse, 1 kgr. 500. *Ciselez* la vigne et *soufrez*. *Effeuillez* les groseilliers ; *cueillez* les premières cerises.

TRAVAUX DE JUILLET

CHAMPS. — Malgré l'approche de la moisson ne perdez pas de vue l'entretien de vos cultures. *Binez* souvent betteraves, chicorées, maïs, choux, pommes de terre, haricots, surtout si le temps est sec. *Buttez* les tubercules et le sorgho. *Hersez* les navets et le sarrasin pour activer leur végétation. Luttez contre l'altise, terrible ennemi des choux et du colza, par des binages et un épandage de superphosphate (250 kgr. à l'ha). *Semez* les engrais verts et fourrages d'automne : moutarde blanche, sarrasin, spergule, lupin ; le colza, les navets et les raves. *Continuez* la plantation des choux fourragers pour l'automne. *Coupez* les seigles, les avoines d'hiver et les blés précoces. *Récoltez* moha, lentillons, trèfle incarnat, colza, navette, lin.

PRAIRIES. — Achevez la fenaison et *irriguez* aussitôt après si possible pour favoriser la végétation du regain. Poursuivez la lutte contre la cuscute.

VIGNOBLES. — *Terminez* les binages, l'accolage et le rognage. *Enlevez* les drageons et les gourmands. Poursuivez les traitements contre le mildiou et l'anthracnose.

JARDIN POTAGER. — Méfiez-vous de la sécheresse ; prévenez ses effets par de fréquents binages et de bons paillages. Semez encore : carottes hâtives, mâche, chicorée, witloof, navet marteau, scarole, cerfeuil, persil commun, haricot beurre, épinard lent à monter ; en bordure : pois plein le panier. *Plantez* : choux de Bruxelles, chou-rave, pissenlits. *Palissez* et *effeuillez* les tomates pour hâter leur maturité. *Taillez* melons, aubergines, concombres, couchez les fanes des oignons. *Arrosez* très fréquemment tous les légumes le matin et le soir. *Récoltez* : ail, artichaut, chou, échalote, chicorée frisée, haricots beurre, radis, laitue, oignon jaune paille, tétragone.

JARDIN FRUITIER. — *Eclaircissez* tous les fruits, continuez ensachage et les traitements anticryptogamiques et insecticides,

Pincez et *soufrez* les vignes. *Récoltez* : cerises, framboises, groseilles, premières prunes, abricots. S'il fait trop sec, *binez* et *arrosez* fréquemment au pied des arbres.

TRAVAUX D'AOUT

CHAMPS. — *Binez* fréquemment les récoltes indiquées en juillet. *Ecimez* le maïs. En août, la moisson bat surtout son plein ; *coupez* toutes les céréales, sauf le sarrasin, le maïs et le sorgho. *Récoltez* le maïs fourrage pour les animaux, le trèfle incarnat, les vesces, pois, féverolles, serradelle, moutarde blanche. Opérez la 2e coupe de trèfle et de luzerne. *Arrachez* le chanvre, le lin, les pommes de terre demi-tardives, les navets hâtifs. *Déchaumez* aussitôt la moisson, de préférence au cultivateur, et transportez le fumier nécessaire pour les cultures dérobées. Semez vers la fin du mois : navets (3 à 4 kgr. à l'ha), trèfle incarnat (25 kgr à l'ha), sarrasin, navette d'hiver, colza. Plantez les derniers choux fourragers et les choux pommés.

PRAIRIES. — Commencez la récolte des regains sur les bonnes prairies naturelles ou mettez vos animaux au pâturage.

VIGNOBLES. — *Poursuivez* le rognage et *aérez* le sol par un nouveau labour superficiel. Rattachez les pampres déliés. Donnez le dernier traitement contre le mildiou, le black-rot et l'anthracnose.

JARDIN POTAGER. — *Sarclez, binez, arrosez* : trois opérations importantes pour récolter abondamment. *Semez* pour la fin de l'automne et l'hiver : pois prince Albert, navet de Meaux, haricot inépuisable, oseille de Belleville, persil, épinard de Viroflay, carotte hâtive. *Plantez* : chou brocoli, choux pommés, poireaux, fraisiers, céleris. *Liez* au fur et à mesure de vos besoins, pour les faire blanchir : chicorées, laitues, scaroles. *Pincez, ébourgeonnez* et *effeuillez* les tomates. *Récoltez* : aubergines, carottes, cerfeuil, céleri, cornichon, chicorée frisée, chou-fleur, épinard, fraises des 4 saisons, haricots verts, melons, navets, oignons, oseille, pommes de terre et les premières tomates.

JARDIN FRUITIER. — Faites la chasse aux chenilles et aux insectes de toutes sortes. *Poursuivez* l'ensachage des pommes, poires, raisins. *Greffez* en écusson : pommier, poirier, cerisier et pêcher. Au fur et à mesure de leur maturité, *entrecueillez* tous les fruits et mettez-les dans un fruitier sain et bien aménagé.

TRAVAUX DE SEPTEMBRE

CHAMPS. — Menez de front la continuation des récoltes et la préparation des prochaines cultures. *Récoltez* le sarrasin à la fin du mois, le maïs, la navette d'été, le houblon quand les cônes sont vert-jaunâtre, le tabac. Faites les 2e et 3e coupes de trèfle et luzerne. *Arrachez* pommes de terre, topinambours, raves, navets, chanvre.

Défrichez les vieilles luzernières par un labour profond à 25 centimètres ; *préparez* toutes les terres à ensemencer à l'automne en céréales, en plantes fourragères. *Semez* à la fin du mois : seigle (2 à 3 hl à l'ha) ; avoine d'hiver (3 hl.) ; l'épeautre (2 hl.) ; les féverolles d'hiver (1 hl.) ; les lentilles. Pour fourrage vert, semez : spergule, trèfle incarnat, vesce, jarosse, gesse, seigle-fourrage, sarrasin. *Plantez* le colza en lignes, la cardère et les choux branchus du Poitou.

PRAIRIES. — *Rentrez* les regains et irriguez si les prairies sont trop sèches. *Epandez* en couverture des engrais phosphatés pour favoriser la croissance de l'herbe : 3 à 400 kgr. de superphosphate, 5 à 600 kgr. de phosphate, 500 kgr. de poudre d'os à l'ha.

VIGNOBLES. — *Sélectionnez* avant les vendanges les bois destinés à servir de greffons. *Pratiquez* l'effeuillage dans les endroits peu ensoleillés. *Sulfatez* les vignes en pépinières.

JARDIN POTAGER. — Considérez septembre comme le 1er mois de l'année au jardin. Songez déjà aux prochaines cultures et à la conservation des légumes pour l'hiver. *Semez* : navet blanc à récolter l'hiver, haricot inépuisable ; mâche, choux-fleur hâtif, épinard. *Plantez* les fraisiers à gros fruits, les poireaux gros court de Rouen. Continuez les sarclages et les binages ; *arrosez* souvent. *Bêchez* les planches rendues libres. Faites blanchir scaroles, chicorées, cardon, céleri. *Arrachez* les haricots bien formés, les pommes de terre. *Récoltez* les tomates et tous les légumes à maturité suivant vos besoins.

JARDIN FRUITIER. — *Continuez* la cueillette des fruits à consommer immédiatement ou à mettre au fruitier : poires : beurré Hardy, Louise bonne, Esperen ; pommes : Grand Alexandre, transparente de Croncels. Commandez vos arbres chez les pépiniéristes.

TRAVAUX D'OCTOBRE

CHAMPS. — *Activez* la préparation des terres pour les semailles d'automne ; *labourez, hersez, ameublissez* le sol le plus possible. Effectuez les transports de fumier et les épandages. *Semez* toutes les céréales : blé (200 à 250 l. à l'ha) ; avoine (300 l.) ; orge (275 l.) ; seigle (250 l.). Semez de préférence en lignes pour économiser la graine et faciliter les binages et sarclages. Terminez les semailles de fourrages d'automne, des plantes fourragères de printemps et des prairies artificielles. *Semez* aussi le lin au début du mois. *Arrachez* pommes de terre tardives, betteraves et carottes fourragères, raves, navets, choux-navets, rutabagas. *Récoltez* les derniers sarrasins, le maïs, le sorgho. *Ensilez* les racines destinées à l'alimentation des animaux.

PRAIRIES. — Renouvelez les irrigations toujours fertilisantes. Commencez à répandre sur vos prairies chaux, marne, phosphate, fumier. *Hersez-les* avant l'hiver.

CE QU'IL FAUT FAIRE CHAQUE MOIS

BOIS. — Préoccupez-vous dès maintenant du choix des essences nécessaires aux reboisements que vous prévoyez.

VIGNOBLES. — *Terminez* ce mois les vendanges, et pratiquez les sulfurages d'automne contre le phylloxera (sulfure de carbone et sulfocarbonate de potassium).

JARDIN POTAGER. — Prenez vos dernières dispositions pour l'hiver et en particulier pour prolonger la récolte des légumes et assurer la conservation de ceux-ci. *Labourez* et *fumez* toutes les planches libres. Protégez vos semis tardifs avec des châssis ; faites blanchir les pissenlits. *Coupez* les tiges d'asperges et d'artichauts. *Semez* laitue gotte, à graine blanche, ou cordon rouge ; radis rond écarlate, mâche, épinards. *Repiquez* choux et salades semés en septembre. *Plantez* : ail, échalote, pois Michaux à bonne exposition. *Abritez* chicorées, cardons et *mettez en silo* les légumes racines.

JARDIN FRUITIER. — Creusez les trous pour les futures plantations. *Récoltez* tous les fruits à cidre et à poiré ; pommes et poires d'hiver : Doyenné du Comice, Duchesse d'Angoulême, Pommes Reine des Reinettes, Royale d'Angleterre.

TRAVAUX DE NOVEMBRE

CHAMPS. — Novembre est le dernier mois de travail actif ; profitez des beaux jours pour la préparation et l'amélioration du sol. *Labourez, hersez* et *roulez* les terres destinées aux céréales de printemps et aux racines. Epandez les demi-fumures que vous compléterez au moment des semailles. *Amendez* vos terres ; chaulez à raison de 600 à 1.000 kgr. par ha, *marnez*, assainissez les sols humides par le drainage. *Semez* au début du mois les derniers blés d'automne. Terminez la récolte des racines, arrachez les topinambours.

PRAIRIES. — Apportez aux prairies des amendements calcaires et des engrais phosphatés : chaux, 1.000 à 4.000 à l'ha ; phosphate et scories, 1.000 à 1.200 kgr. ; superphosphates, 400 à 500 kgr. Continuez les irrigations. *Détruisez* toutes les plantes nuisibles.

BOIS. — *Récoltez* glands et châtaignes ; poursuivez les élagages et commencez la coupe des taillis et des futaies.

VIGNOBLES. — *Buttez* les jeunes vignes, *commencez* la taille ; exécutez les premiers labours et défoncements. Rangez les échalas. Traitez contre le phylloxera.

JARDIN POTAGER. — Donnez tous vos soins à la conservation des légumes : *mettez en jauge* : céleris, chicorées, scaroles. Abritez les légumes rustiques par des feuilles ou de la paille : poireaux, mâche, salsifis. *Couchez* sur place les choux d'hiver ou mettez-les en meules. *Empaillez* les cardons. *Labourez* toutes les planches rendues libres et poursuivez l'amélioration du sol et l'organisation du terrain en vue du prochain assolement. *Blanchissez* en cave chicorée witloof. *Eclair-*

cissez les épinards. *Plantez* à bonne exposition : pois Michaux et de Sainte-Catherine.

JARDIN FRUITIER. — *Cueillez* les derniers fruits d'hiver pour les rentrer au fruitier. Dépalissez les arbres et commencez la taille en commençant par les plus âgés. *Plantez* les arbres fruitiers en terrain sec en ayant soin de rafraîchir et de praliner les racines. *Surveillez* de très près le fruitier.

TRAVAUX DE DÉCEMBRE

CHAMPS. — *Achevez* la mise en état des terres, transportez les fumiers, *continuez* les chaulages et les labours d'hiver ; vérifiez et entretenez le système d'évacuation des eaux. Drainez les champs humides au moyen de rigoles, de fossés et de drains. *Empierrez* les mauvais chemins. Remisez votre matériel agricole et assurez à la ferme le battage des céréales.

PRAIRIES. — *Fumez* au fumier décomposé à raison de 10.000 à 12.000 kgr. à l'ha ; *répandez* des phosphates et scories. Drainez toutes les parties humides.

BOIS. — *Continuez* la coupe des bois ; terminez la récolte des diverses graines et cônes de résineux. *Ouvrez* les trous pour de nouvelles plantations (60 centimètres à 1 mètre de côté).

VIGNOBLES. — *Taillez* par temps doux ; *labourez,* incorporez les engrais ; faites quelques provignages de remplacement. Traitez contre la pyrale et le phylloxera.

JARDIN POTAGER. — La saison morte commence, *recueillez* le plus de feuilles sèches possible pour composer un bon terreau. *Bêchez* et *fumez* activement avant les fortes gelées. *Vérifiez* l'état des légumes conservés en silos ou en cave. Jetez des châssis sur les céleris, les mâches, les épinards et les plants de fraisiers. *Rentrez* en cave les cardons. *Aérez* aussi souvent que possible les plantes abritées sous verre.

JARDIN FRUITIER. — *Terminez* les plantations en terrain sec. Commencez la toilette complète de vos arbres : *nettoyez, émoussez, grattez* les écorces, *chaulez* les troncs en ajoutant par hl. au lait de chaux 10 kgr. de sulfate de cuivre. *Rentrez* tous les arbres en pots et passez en revue tous les fruits conservés au fruitier.

ALBERT CORDIER.

CONCOURS
DES CENT QUESTIONS

Parmi les questions que nous posons ci-dessous, certaines datent des temps les plus reculés, beaucoup sont classiques, et si la plupart relèvent des mathématiques pures, d'autres s'adressent à la subtilité de l'esprit et ne sont parfois que de simples devinettes.

Nous croyons que, grâce à sa diversité, ce concours intéressera tous les lecteurs et qu'ils nous sauront gré de négliger leurs dons prophétiques pour ne faire appel qu'à leur savoir et à leur réflexion.

1. JOSÈPHE ET LES 40 JUIFS. — Vaincu par l'empereur Vespasien, l'historien Josèphe se réfugia dans une caverne avec 40 juifs bien décidés à se tuer plutôt que de se rendre. Ils se placèrent en cercle, se comptèrent trois par trois et tuèrent chaque fois le troisième. Quelle place sut choisir Josèphe pour échapper au massacre ?

2. ACHILLE ET LA TORTUE. — Achille va dix fois plus vite qu'une tortue qui a dix pas d'avance sur lui. Quand l'atteindra-t-il ?

3. L'ESCARGOT. — Un escargot se lève un dimanche à six heures du matin et monte le long d'un arbre ; pendant le jour, c'est-à-dire jusqu'à six heures du soir, il monte de 5 mètres, mais, pendant la nuit, il descend de 2 mètres. Quand sera-t-il monté de neuf mètres ?

4. LES POMMES. — On a un panier et cent pommes rangées en ligne droite à des espaces égaux d'un mètre. On demande quel serait le chemin parcouru par celui qui entreprendrait de ramasser ces pommes et de les rapporter une à une dans le panier en allant d'abord chercher la première, puis la seconde et ainsi de suite jusqu'à la centième.

5. LE TRAIN. — Je me trouve dans un train qui marche à la vitesse de 40 kilomètres à l'heure. Je vois passer en trois secondes un train express marchant en sens inverse et ayant 75 mètres de long. Quelle est la vitesse à l'heure de ce second train ?

6. LA FÊTE COMMUNE. — Trois peuples ont choisi le jour de la Pentecôte pour célébrer leurs fêtes. La 1re eut lieu chez les trois peuples le 1er juin 1864. Sachant que le premier peuple doit célébrer sa fête tous les six ans, le second tous les huit ans et le troisième tous les neuf ans, à quelle époque sera-t-elle célébrée de nouveau le même jour chez les trois peuples ?

7. LE DINER. — Huit personnes dînent ensemble et sont si contentes

de leur réunion qu'elles se proposent de s'inviter mutuellement à dîner tous les jours jusqu'à ce qu'elles aient épuisé toutes les façons de se placer à table. Pendant combien de temps devront-elles dîner ensemble ?

8. Les œufs de la fermière. — Une fermière envoie ses trois filles au marché en leur disant : « Voilà 90 œufs. Suzanne, l'aînée, en a 50 dans dans son panier. Charlotte, la cadette, en a 30 et Marie, la plus jeune, en a 10. Vous vendrez chacune vos œufs le même prix et vous me rapporterez la même somme d'argent. » Comment s'arrangèrent les trois jeunes filles pour remplir les instructions de leur mère ?

9. Les maris jaloux. — Trois maris jaloux, chacun au point de ne pas souffrir que sa femme reste sans lui en compagnie d'un des deux autres, se trouvent avec leurs femmes sur le bord d'une rivière qu'ils veulent traverser. Ils ont un petit bateau sans batelier et ne pouvant contenir que deux personnes à la fois. Comment faire ?

10. Le testament du nabab. — Un nabab laisse à ses enfants un certain nombre de diamants d'égale valeur, dans les conditions suivantes : le premier prend un diámant et le septième de ce qui reste ; le deuxième prend deux diamants et le septième de ce qui reste et ainsi de suite. Après le partage de tous les diamants, toutes les parts se trouvent égales. On demande le nombre des diamants et celui des enfants.

11. Les tonneaux. — Trois personnes ont à se partager 21 tonneaux dont il y a 7 pleins de vin, 7 vides et 7 pleins à demi. Comment peut se faire le partage, de telle sorte que les trois personnes aient, sans transvasement, un nombre égal de tonneaux et la même quantité de vin ?

12. Les trois joueurs. — Trois joueurs conviennent qu'à chaque partie, le perdant doublera l'argent des deux autres. Après 3 parties perdues successivement par chacun des trois, ils se retirent chacun avec 24 francs. Combien avaient-ils en commençant à jouer ?

13. Le bal. — Dans un bal où il y avait 42 personnes, une dame a dansé avec 7 cavaliers, une deuxième avec 8, une troisième avec 9, et ainsi de suite jusqu'à la dernière qui a dansé avec tous. Combien de danseurs ? Combien de danseuses ?

14. Les bœufs de Newton. — Sachant que 75 bœufs ont brouté en 12 jours l'herbe d'un pré de 60 ares et que 81 bœufs ont brouté en 15 jours l'herbe d'un pré de 72 ares, on demande combien il faudra de bœufs pour brouter en 18 jours l'herbe d'un pré de 96 ares. On suppose que dans les trois prés l'herbe est à la même hauteur au moment de l'entrée des bœufs et qu'elle continue de croître uniformément depuis leur entrée.

15. Le requin. — Quel est le poids d'un requin dont la tête pèse autant que la queue et la moitié du corps, le corps autant que la queue et la tête et la queue 18 kilogrammes ?

16. Les jumeaux. — Deux jumeaux naissent en même temps et meurent ensemble dans le même accident. Comment peut-il se faire que l'un ait vécu plus de jours que l'autre ?

17. L'heure. — Quelle heure est-il ? demandait un quidam à Pythagore. « Il reste encore de la journée deux fois les deux tiers de ce qui est déjà écoulé », répondit le philosophe (on suppose la journée de 24 heures).

18. Même question : Il était, il y a un quart d'heure, la moitié du quart des deux tiers de douze heures.

19. Les villes. — La population d'une ville est de 60.000 habitants et diminue de 1 /80 par an. Celle d'une autre est de 40.000 habitants et augmente de 1 /60. Dans combien de temps seront-elles égales ?

20. Quelles sont les villes de France dont le nom peut se lire indifféremment de droite à gauche ou de gauche à droite ?

21. Le cuisinier. — Un cuisinier achète pour un franc une botte d'asperges entourée d'une ficelle ; le lendemain, il prend une ficelle double de la première et veut avoir pour deux francs une boîte qu'entoure sa ficelle. Combien doit-il payer ?

22. Le conscrit. — On demandait à un conscrit quel était son numéro de tirage au sort. « Ce numéro est tel, répondit-il, qu'on le retrouve si l'on ajoute les nombres formés en arrangeant de toutes les façons possibles les trois chiffres deux à deux et en prenant la moitié de cette somme. »

23. Les graces et les muses. — Les 3 Grâces portent des oranges ; les oranges sont en nombre égal dans la corbeille de chacune. A leur rencontre arrive la troupe des 9 Muses qui en demandent. Les Grâces leur en donnent le même nombre à toutes ; il arrive alors que chacune des filles de Vénus en a autant que chacune des sœurs d'Apollon. Dites combien elles en ont donné pour faire égal partage entre toutes ?

24. Le terrassier. — Un terrassier s'engage à creuser un puits de 20 mètres de profondeur pour 400 francs et tombe malade après avoir creusé le dixième mètre. Combien lui doit-on ?

25. Le livre. — La pagination d'un livre a nécessité 4.989 chiffres. Combien cet ouvrage renferme-t-il de pages ?

26. La légende de Sissa. — Le philosophe Sissa, ayant expliqué à son jeune monarque, son invention du jeu des échecs, lui demanda, comme récompense, une quantité de blé ainsi déterminée : 1 grain pour la première case, 2 pour la seconde, 4 pour la troisième, 8 pour la quatrième et ainsi de suite en doublant toujours jusqu'à la soixante-quatrième. Le roi ne fit aucune difficulté d'accéder à cette demande, fort modeste en apparence. Quel est le résultat du calcul que firent les trésoriers du roi ?

27. Les 3 dettes. — Jean doit 10 francs à Pierre, qui doit 10 fr.

à Paul, lequel doit 10 francs à Jean. Etant donné que Jean à 5 francs en poche et que les deux autres n'ont rien, comment ces trois personnes peuvent-elles éteindre leur dette ?

28. Le centime. — Quelle somme un centime, placé à 5 0/0 et à intérêts composés au commencement de l'ère chrétienne, aurait-il produit à fin 1921 ?

29. Le sommelier infidèle. — Un sommelier qui descend tous les jours une fois à la cave, prend chaque fois dans un tonneau de 100 litres un litre de vin qu'il remplace par un litre d'eau. Au bout de 30 jours on s'en aperçoit et on le chasse. Combien alors y a-t-il d'eau dans le tonneau ?

30. Le rapide. — Quel est le train rapide qui, en moins de dix minutes, passe dans quatre départements français ?

31. Le soleil. — Si le soleil s'éteignait brusquement, pendant combien de temps le verrions-nous encore ?

32. Si on avait les bras assez longs pour toucher le soleil, au bout de combien de temps sentirait-on la brûlure ?

33. La question du général Foy. — A quelle date l'ère chrétienne a-t-elle compté un milliard de minutes ?

34. Une épitaphe du moyen age :

Ci-gît le fils avec la mère
Ci-gît la fille avec le père
Ci-gît la sœur avec le frère
Ci-gît la femme et le mari
Et ne sont que trois corps ici.

Est-ce possible ?

35. Les parentés. — Deux hommes peuvent-ils être à la fois oncle et neveu l'un de l'autre ?

36. Un homme peut-il épouser la sœur de sa veuve ?

37. Deux aveugles avaient un frère. Ce frère meurt. Le défunt n'avait pas de frère. Qu'est-ce que les aveugles étaient au défunt ?

38. La question de Legouvé. — Est-il possible que deux hommes aient une même sœur et ne soient pas parents ?

39. Au métro. — Un avocat et ses deux filles, un médecin, sa femme et sa belle-sœur, prennent et ne présentent que quatre billets de métro.

Comment se fait-il que le contrôleur les laisse passer ?

40. Les ages. — J'ai deux fois l'âge que vous aviez quand j'avais l'âge que vous avez et quand vous aurez l'âge que j'ai, nous aurons à nous deux 63 ans. Quel est mon âge ?

41. Anne et Mary ont ensemble 44 ans. Mary a deux fois l'âge qu'avait Anne quand Mary était moitié moins âgée qu'Anne sera quand

Anne aura trois fois l'âge que Mary avait quand Mary était trois fois plus âgée qu'Anne. On demande les deux âges ?

42. Il y a cinq ans l'âge d'un père valait trois fois l'âge de son fils ; dans cinq ans il en vaudra le double. Quel est l'âge de chacun ?

43. En 1913 j'avais 45 ans et je n'avais vu que dix fois l'anniversaire de ma naissance. A quelle date suis-je né ?

44. Ma mère avait vingt ans quand je vins au monde. Son âge actuel multiplié par le mien donne un nombre qui dépasse de 2.500 le total de nos ans réunis. Quel est mon âge ?

45. Trouver l'âge d'une personne sachant que les chiffres du triple de cet âge vont en augmentant et que leur somme est égale à leur produit.

46. L'ANE ET LE MULET. — Un âne et un mulet, chargés de sacs également pesants, cheminent de compagnie. L'âne se plaignant de sa charge, le mulet impatienté lui dit : « Animal paresseux, de quoi te plains-tu ? Si je prenais un de tes sacs, je serais chargé deux fois autant que toi et si tu prenais un des miens, je serais encore aussi chargé que toi. » Combien portent-ils de sacs chacun ?

47. LES CARRÉS. — Diviser un carré en vingt triangles rectangles dans lesquels la base est le double de la hauteur.

48. Découper la figure formée par trois carrés égaux et juxtaposés en quatre parties superposables.

49. Décomposer un carré en sept parties de manière qu'étant convenablement assemblées, elles constituent séparément trois carrés égaux.

50. LE CERCLE. —Partager un cercle en deux parties égales, ayant, chacun pour périmètre la totalité de la circonférence du cercle donné.

51. LA CROIX. — Faire en deux coups de ciseaux cinq morceaux d'une croix à branches égales, formée de cinq centimètres carrés.

52. LES ZÉROS. — Etant donné 36 zéros disposés en carré, en ôter 6 de manière qu'il en reste un nombre pair dans chaque colonne, en ligne horizontale et en ligne perpendiculaire.

53. LES ALLUMETTES. — Avec 15 allumettes, former la figure de 5 carrés égaux et juxtaposés. Enlever 3 allumettes de telle sorte qu'il ne reste plus que trois carrés.

54. Avec 24 allumettes former la figure de 9 carrés égaux et juxtaposés. Enlever 8 allumettes de telle sorte qu'il ne reste plus que deux carrés.

55. Etant donné un carré de 9 allumettes divisé en 9 petits carrés de 4 allumettes, en supprimer 8 de façon à former deux carrés parfaits avec les 16 qui restent.

56. LA CARTE GÉOGRAPHIQUE. — On veut expédier par la poste une carte de géographie roulée dont la longueur excède de quelques centi-

mètres la dimension réglementaire imposée. Comment s'y prendre pour la faire accepter, ainsi, sans la rogner, sans la plier, sans en modifier la forme ni demander une faveur d'exception ?

57. Les arbres. — Former, avec 24 arbres, 28 rangées comprenant chacune 4 arbres.

58. La tour eiffel. — Un promeneur se trouve à deux kilomètres de la tour de 300 mètres. Elle ne peut être masquée à sa vue que par une maison haute de 15 mètres, située à 100 mètres de lui. Peut-il voir le sommet de la tour ?

59. Les soldats. — Les soldats d'un détachement sont placés de manière à former un carré. Sur l'un des côtés du carré, on sépare une troupe composée d'un certain nombre de files de soldats. La différence entre les deux portions ainsi séparées étant de 7 hommes, trouver l'effectif du détachement.

60. Le pont. — Un champ carré est entouré d'un fossé dont la largeur est partout la même ; on demande d'établir un pont avec deux madriers dont la longueur est précisément égale à la largeur du fossé.

61. L'étang. — Un étang a la forme d'un carré parfait. A chaque angle est un arbre. Lui donner une surface double sans déplacer les arbres et de façon qu'ils restent toujours en dehors de l'étang.

62. Les trois poissons. — Sur la figure formée par la lettre Y dessiner trois poissons entrelacés dont on puisse voir les trois têtes et les trois queues, sans qu'on voie aucun des poissons entiers.

63. La montre. — Une montre a trois aiguilles égales des heures, minutes et secondes. Elles sont montées sur un même pivot. Est-il possible qu'à un moment donné ces trois aiguilles aient leurs extrémités aux sommets d'un triangle équilatéral ?

64. A partir de sept heures, on demande la première heure à laquelle les deux aiguilles d'une montre seront à égale distance de six heures ou de midi.

65. Les voyelles. — Quels sont les mots français de six lettres qui ont cinq voyelles ?

66. Quel est le mot français qui contient une seule fois chacune des six voyelles ?

67. L'échiquier. — Placer les 4 cavaliers sur les quatre premières cases d'une grande diagonale puis diviser l'échiquier en 4 tranches égales de 16 cases de façon qu'un cavalier se trouve sur chaque tranche.

68. Placer huit reines sur les cases de l'échiquier de telle sorte qu'aucune ne puisse être prise par une autre ; c'est-à-dire de telle façon que deux quelconques d'entre elles ne soient jamais situées sur une même ligne horizontale, verticale ou diagonale.

69. Combien le problème précédent a-t-il de solutions ?

70. En combien de traits de plume, droits et continus, peut-on, au minimum, parcourir les 64 cases de l'échiquier ?

71. Le damier. — Même problème que le précédent pour les cent cases du damier.

72. Les dominos. — Par quel moyen peut-on annoncer d'avance le nombre de points finissant les deux extrémités du jeu de dominos, quand les dominos seront mis à bout, nombre contre nombre, c'est-à-dire six contre six, blanc contre blanc, trois contre trois, etc., les doubles étant tous placés ?

73. Les cartes. — Disposer en trois rangées les neuf premières cartes depuis l'as jusqu'au neuf d'un jeu de whist de telle sorte que tous les points de chaque rangée soit en longueur, soit en largeur, soit en diagonale, donnent toujours la même somme quinze.

74. On place sur une même ligne et consécutivement cinq cartes rouges et cinq cartes noires dans l'ordre alterné. Il s'agit, en cinq coups, et en profitant de deux places vides, de déplacer chaque fois deux cartes consécutives, sans changer leur ordre, et de les replacer de manière à réunir les cartes rouges et les cartes noires.

75. Combien y a-t-il de parties d'écarté ~~essentiellement~~ différentes ?

76. Ranger les 4 rois, les 4 dames, les 4 valets et les 4 as d'un jeu de cartes en carré, de manière que chaque ligne horizontale, perpendiculaire et diagonale, contionne un roi, une dame, un valet et un as de couleurs différentes.

77. Les 8 jetons. — Huit jetons sont disposés en ligne droite, à la suite les uns des autres. Comment faut-il manœuvrer quatre de ces jetons en les faisant sauter par-dessus deux autres pour les poser sur un troisième, de telle sorte qu'il reste quatre piles de deux jetons.

78. Les nombres. — Trouver le plus petit nombre entier qui soit égal à quatre fois le produit de ses chiffres.

79. Par combien de zéros est terminé le produit des mille premiers nombres entiers ?

80. Former quatre nombres inscrits chacun avec trois chiffres qui soient tous égaux à deux et dans lesquels n'entrent pas de deux.

81. Quel est le nombre qui, multiplié par lui-même, devient moitié plus petit ?

82. Trouver six nombres de trois chiffres chacun qui, lus à l'envers, soient égaux à eux-mêmes.

83. Trouver un nombre de deux chiffres qui, lu à l'envers, soit égal à ses deux tiers.

84. Quel est le nombre qui est égal à sa moitié ?

85. Ecrire le nombre 100 en employant 4 fois le chiffre 9.

86. Dans quel système le nombre 509 est-il représenté par 10 ?

87. Obtenir le nombre 100 en n'employant qu'une seule fois chacun des neuf premiers nombres.

88. Le verre. — Transformer le nombre 11.100 en un verre à boire.

89. LA FAMILLE THIERS. — Combien M. et Mme Thiers auraient-ils dû avoir d'enfants pour que l'unité régnât dans leur famille ?

90. LES BORNES FONTAINES. — Par quelle erreur un ingénieur d'Algérie, sur un ordre écrit du gouverneur, fit-il placer 99 bornes-fontaines dans une rue ?

91 LES LIÈVRES ET LES COQS. — On a un certain nombre de lièvres et de coqs. Le nombre de leurs têtes est égal à 100 et le nombre de leurs pieds à 284. On demande le nombre de lièvres et le nombre de coqs.

92. LE PROVERBE. — Quel proverbe peut-on désigner en écrivant les jours de la semaine, chacun de façon différente ?

93. LE MORCEAU DE SUCRE. — Quel est le résultat de la combinaison d'un morceau de sucre avec le protoxyde d'hydrogène ?

94 LA SALLE DE SPECTACLE. — Tracer l'enceinte d'une salle de spectacle de manière que les spectateurs placés sur le pourtour voient tous la scène sous un même angle (52° par exemple).

95. LE BUVEUR. — Un buveur attablé, et ayant deux litres de vin placés, l'un à sa gauche, l'autre à sa droite, parie qu'il boira à même le premier et que, seul, le second, celui de droite, sera vidé... et il gagne son pari.

96. LA PLANTE. — Quelle est la plante qu'on peut représenter par la lettre P ?

97 LA QUESTION DE DIDON. — Etant donnée une carte postale, comment s'y prendre pour qu'une grosse pomme puisse passer au travers en laissant cette carte d'une seule pièce ?

98 LES PRÉNOMS. — Quels sont les prénoms féminins qui peuvent se lire par le commencement ou par la fin ?

99. LE MÉCANICIEN. — Le train de Cherbourg est parti de Paris à 9 h. 5. Le convoi a 16 wagons, 4 de bagages et 12 de voyageurs dont 4 de 1re classe, 5 de 2e classe et 3 de 3e. Il y a 108 voyageurs, 2 chiens, 54 colis. La locomotive a dépassé Lison à une vitesse de 8 lieues à l'heure. Quel est l'âge du mécanicien ?

100. LE CAPITAINE. — Un navire quitte l'Afrique pour fuir le typhus. L'équipage se compose de 20 hommes. Le capitaine, son second, un mousse, 17 marins. Dix hommes sont morts du choléra quand les côtes de France apparaissent. Hauteur du grand mât : 120 pieds, tirant d'eau, 5 m. Latitude de Bordeaux. Cargaison : des tonneaux. Longueur du bâtiment : 100 m. 1 /2. Largeur : 33 pieds. Quel est l'âge du capipitaine ?

(Remercions les éditeurs Armand Colin, Larousse, Delarue, Hachette, Hermann, Vuibert, Gauthier-Villars, le *Journal des Abrutis*, qui nous ont autorisés à puiser quelques-unes des questions de notre concours dans leurs publications, en particulier ceux d'Edouard Lucas, *Récréations mathématiques*, et Bachet, *Problèmes amusants* (Gauthier-Villars, éditeur).

(*Voir à la page suivante le règlement du concours.*)

RÈGLEMENT DU CONCOURS

I. — Les solutions aux questions posées devront être envoyées avant le 1er février 1922 à M. Gaston Legrain, rédacteur des Echecs, à l'Action Française, 14, rue de Rome, Paris (8e).

II. — Chaque bonne solution comptera pour six points ; la maximum de points sera donc de six cents. Entreront seules dans le classement final, en vue des prix, les réponses ayant obtenu un minimum de 180 points.

III. — Tous les envois seront dépouillés et classés par un jury composé de MM. Bernard de Vesins, Georges Coquelle et G. Legrain.

IV. — Cent prix seront distribués comme suit :

1er prix : 400 francs de livres édités par la « Nouvelle Librairie Nationale », choisis par le titulaire du prix.

2e prix : 300 francs de livres.
3e prix : 200 francs de livres.
4e prix : 150 francs de livres.
5e prix : 100 francs de livres.
6e prix : 90 francs de livres.
7e prix : 80 francs de livres.
8e prix : 70 francs de livres.
9e prix : 60 francs de livres
10e prix : 50 francs de livres.

Chacun des titulaires de ces prix aura droit à un volume de Léon Daudet, un volume de Charles Maurras, un volume de Jacques Bainville et un de Georges Valois signé par l'auteur. Les titulaires des cinq premiers prix pourront comprendre dans la somme qui leur sera allouée, un abonnement d'un an à la *Revue Universelle*, comptant pour 60 francs ; les titulaires des cinq autres prix, un abonnement de six mois à la même revue, pour 32 francs.

11e à 20e prix : 40 francs de livres édités par la Nouvelle Librairie Nationale, dont un signé par l'auteur, ou 15 francs de livres et un abonnement de six mois à l'*Action Française*.

21e à 40e prix : 30 francs de livres, édités par la Nouvelle Librairie Nationale, ou un abonnement de six mois au journal quotidien et un abonnement d'un an à l'*Action française du Dimanche*.

41e à 70e prix : 20 francs de livres, comme ci-dessus, ou 13 francs de livres et un abonnement d'un an à l'*Action Française du Dimanche*.

71e à 100e prix : 15 francs de livres, comme ci-dessus, ou un volume de 7 francs et un abonnement d'un an au journal hebdomadaire.

V. — Le classement sera établi d'après le nombre de points. Si un ou plusieurs titulaires arrivent *ex-æquo* parmi les dix premiers, ou autour des 20e, 40e et 70e prix, ils seront classés par voie de tirage au sort effectué par le jury. La liste des gagnants sera publiée par la voie du journal *l'Action française*.

VI. — Adresser toutes demandes relatives au concours à M. Gaston Legrain à l'*Action française*, 14, rue de Rome. Paris (8e).

VII. — Les solutions feront l'objet d'une publication spéciale, annoncée dans l'*Action Française* et dans l'*Action Française du Dimanche* à partir du 1er mars 1922.

Avis important. *Tout participant au concours devra joindre à sa réponse le rectangle à découper au bas de la page d'annonces que l'on trouvera face à la table des matières.*

TABLE DES MATIÈRES

CALENDRIER 2-25
LETTRE-DÉCLARATION DE MONSEIGNEUR LE DUC D'ORLÉANS... 27
LA POLITIQUE GÉNÉRALE, PAR CHARLES MAURRAS..... 30
OU ALLONS-NOUS ? PAR LÉON DAUDET..... 42
LA POLITIQUE EXTÉRIEURE, PAR JACQUES BAINVILLE..... 51
LA POLITIQUE RELIGIEUSE, PAR DESAINTMARTIN..... 60
LA POLITIQUE MILITAIRE, PAR BERNARD DE VESINS..... 68
LA JUSTICE, PAR LE MARQUIS DE ROUX..... 73
LES FINANCES, PAR MERCURE..... 82
LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE, PAR GEORGES VALOIS..... 94
LA POLITIQUE AGRICOLE, PAR AMBROISE RENDU..... 103
L'ORGANISATION RÉGIONALE DE LA FRANCE. LES RÉGIONS DÉVASTÉES, PAR GEORGES COQUELLE..... 110
L'ACTION FRANÇAISE ET L'ALSACE ET LA LORRAINE, PAR MAURICE PUJO..... 120
L'ANNÉE POLITIQUE, PAR FIRMIN BACONNIER 130
POÈMES DE CHARLES MAURRAS..... 137
LA CHANSON DES BONS GARÇONS, PAR FARIGOULE..... 140
ENCORE LES LOYERS..... 144
AIDE-MÉMOIRE FISCAL 150
LA PART DU COMBATTANT..... 152
LES ORGANISATIONS D'ACTION FRANÇAISE..... 153
LA FÊTE NATIONALE DE JEANNE D'ARC, PAR TISSIER DE MALLERAIS..... 160
NOTRE MAISON. RECETTES. MENUS..... 164
CALENDRIER DE L'AGRICULTURE. CE QU'IL FAUT FAIRE CHAQUE MOIS 173
CONCOURS DES CENT QUESTIONS..... 183
RÈGLEMENT DU CONCOURS..... 191

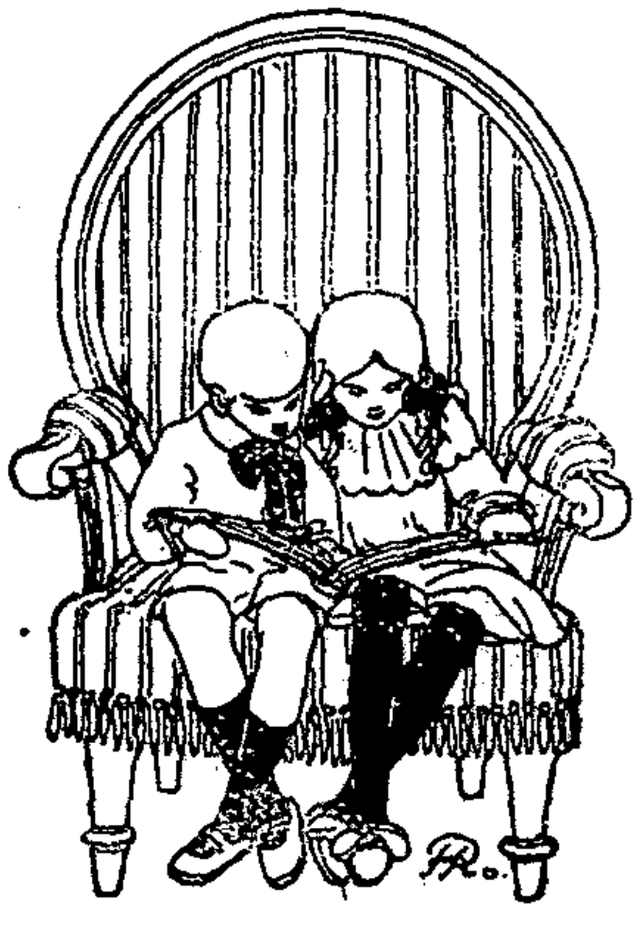

Poitiers. — Société française d'Imprimerie.

A JEANNE D'ARC

GRAVURES ANCIENNES ET MODERNES
- ESTAMPES SPORTIVES -

PLAQUETTES & MÉDAILLES
ENCADREMENTS EN TOUS GENRES

P. HÉNAUT

SALLE D'EXPOSITION

TÉLÉPHONE 3, place de Rivoli, et 1, Rue des Pyramides — PARIS TÉLÉPHONE

AUSSEUR
MENUISIER
Son Atelier est dans l'Avenue de Ségur
au N° 51 bis à Paris
Téléphone N° 706-98

RÉPARATIONS ORFÈVRERIE - BRONZES D'EGLISE - CHASUBLERIE REMIS A NEUF
TOILE, BATISTE, LINON, DAMAS, MOIRE, GALONS, FRANGES
2, Rue de Sèvres, PARIS (VI°)
MÉTRO : Saint-Sulpice ; NORD-SUD : Sèvres (Croix-Rouge)

BOULARD,

Echantillons sur demande

Armurerie, Articles de chasse, Articles de voyage en tous genres,
Malles de cabine, Mallettes. — Prix très avantageux

J. PÉTAVY,
167 et 169, Boulevard Saint-Germain, PARIS
Téléphone : FLEURUS 10-31

CHEVALIER

TRANSPORTS ET CAMIONNAGES
11, RUE DE L'ISLY, & 10, RUE DE ROME
PARIS

SERVICE RAPIDE : Paris, Bernay, Lisieux, Trouville, Deauville

EXPÉDITIONS SUR TOUTE LA COTE NORMANDE
EXPÉDITIONS POUR TOUS PAYS

SERRURERIE

Charpentes en fer
Grilles — Marquises
Serrurerie d'art
Installations d'Appartements
et de Bureaux

Louis DOREAU

ENTREPRENEUR

9, rue du Gros-Caillou, PARIS (VII^e^)

Téléphone : Saxe 38-37

APPLICATION GÉNÉRALE DE L'ÉLECTRICITÉ

INSTALLATION D'USINE ET DE CHATEAUX

Sonnerie — Téléphone et Appareils de Réseau
Lumière — Transport de Force
Moteurs — Chauffage

PLOMBERIE

Couverture — Eau et Gaz

COULEURS — VERNIS — ARTICLES DE MÉNAGE

G. BISSON

— PARIS, 3, rue du Rocher, PARIS, (8^e^) —

Étamage tous les jours et livraison à domicile
Pose de carreaux — Articles de ménage

La Maison Française RAMLOT

TAILLEURS - CHEMISIERS - CHAPELIERS CIVILS - MILITAIRES - ECCLÉSIASTIQUES
76, rue de Rennes, PARIS (6^e^) — Téléphone : Saxe 15-70
Pantalon - Veston - Jaquette et Pardessus demi-saison

RELIURE DE BIBLIOTHÈQUES DE LUXE ET DE FANTAISIE — BROCHURE

Marcel BARAST

Successeur de H. COUCHIS

36, rue des Petits-Champs, PARIS — Téléph. : Gut. 22-49